

**DANIEL LAGOT**

# UN COMBAT POUR LA PAIX

roman



France-Empire



*Daniel LAGOT*

**UN COMBAT POUR LA PAIX**

Éditions de l'ADIF

Éditions de l'ADIF, ©2016  
18, rue des Lyonnais – 75005 Paris  
<http://adifinfo.com>  
[adif@laposte.net](mailto:adif@laposte.net)

*« Les dieux sont jaloux du bonheur des hommes et se vengent... »*



## **Note préliminaire et remerciements**

Le récit qui suit est une nouvelle version, revue et actualisée, du livre paru en mai 2015 aux Éditions France Empire. Les personnages principaux, tels qu'ils sont présentés, leur histoire d'amour et leur destin, relèvent de la fiction, mais le récit est basé sur des faits réels. À travers ses personnages, c'est l'histoire des guerres de notre temps qui est retracée avec les tensions et dilemmes liés à leur combat pour le droit, la justice et la paix.

Les informations, simples et souvent peu connues, données sur le droit international, en particulier sur le droit international humanitaire des conflits armés, sur la justice internationale et sur les guerres, et les citations de personnalités connues sont exactes. Tous les faits rapportés en liaison avec ces sujets le sont aussi, même lorsque je n'ai pas cité de noms

Les conférences dont il est question dans la seconde partie ont été organisées par l'ADIF, Association d'étude sur le droit international et la guerre (France) dont j'ai été l'un des deux principaux responsables. Celles de 2005 sur la science et la guerre, et de 2014 sur guerre et paix, ont aussi bénéficié de la collaboration de l'Association sur la science et les affaires du monde, prix Nobel de la paix 1995. Toutes ont conduit à des publications : voir [adifinfo.com](http://adifinfo.com) où on trouvera aussi les vidéos des plus récentes.

La principale différence est l'inclusion des personnages fictifs du récit comme organisateurs de ces conférences. Les opinions qu'ils expriment n'engagent cependant pas les associations que j'ai citées. J'en ai par ailleurs retenu les aspects qui m'ont semblé les plus intéressants dans le cadre de ce récit.

Je remercie l'ADIF pour m'avoir autorisé à m'inspirer librement de ses activités. Je remercie également mes amies et amis pour leurs remarques, critiques et suggestions sur des versions préliminaires de ce récit. Le lecteur intéressé pourra trouver quelques renseignements complémentaires sur la genèse et le contenu du récit dans la postface.

L'emploi de sigles est évité. Certains sont cependant parfois utilisés pour ne pas alourdir le texte : on trouvera leur liste en annexe. J'ai par ailleurs utilisé la terminologie *Unis pour la paix*, traduction du titre anglais de la résolution 377 de l'Assemblée générale des Nations unies qui lui permet de contourner un veto éventuel au Conseil de sécurité. Le titre officiel en français en est *Unis pour le maintien de la paix*.

Paris, mars 2016



## Prologue

J'arrive au soir de ma vie. Le XX<sup>e</sup> siècle, au cours duquel s'est déroulée plus de la moitié de mon existence, est maintenant de l'histoire ancienne, et les événements que je vais évoquer ici commencent eux-mêmes à s'éloigner. C'est pourtant cette période de la première partie de notre siècle, de 2003 à 2015, qui me revient en mémoire : je me souviens avec émotion de l'homme et de la femme dont j'ai alors été très proche, de leur amour, de leur engagement, de leur destin.

Juillet 2003. J'ai fait leur connaissance à Paris d'une manière étrange dont j'ai encore en mémoire tous les détails. J'étais assis en face d'eux dans le métro, de la station Charles de Gaulle-Etoile à Montparnasse, pendant un trajet marqué par plusieurs longs arrêts entre deux stations. La femme, la cinquantaine, était belle. De légères rides apparaissaient sur son visage, mais je fus sensible à la grâce et à l'élégance qui émanaient d'elle. Elle écoutait l'homme et le regardait en lui souriant d'une manière profondément amoureuse. Elle posait de temps en temps la tête sur son épaule.

L'homme semblait un peu plus âgé. Il parlait à voix basse en regardant droit devant lui. Son visage était sombre et tendu. S'agissait-il de petites difficultés de la vie quotidienne, qui nous accablent au moment où on les vit jusqu'à ce que les choses reprennent un jour leur place, ou de problèmes existentiels majeurs ? Quelques mots ont attiré mon attention : il parlait de droit international et évoquait la Charte et le fonctionnement des Nations unies à propos de la guerre que les États-Unis avaient lancée en mars en Irak.

Je suis professeur de droit. Je me méfie des personnes qui parlent de ce qu'elles ne connaissent pas ou répètent des

banalités, mais ce n'était pas le cas : ce qu'il disait était parfois discutable mais dans l'ensemble intéressant et pertinent. Et j'étais fasciné par la façon dont la femme le regardait. Aucune femme ne m'avait regardé ainsi pendant que j'essayais, sans grand succès, de lui raconter mes histoires ... De temps en temps, il lui disait : « Bon, je t'ai assez embêtée avec tout ça », mais elle répondait : « Non, je t'écoute », en souriant.

L'homme évoqua de manière critique, j'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail, le rôle du Conseil de sécurité, qui s'était incliné et avait entériné l'occupation de l'Irak malgré l'illégalité probable de leur guerre, celui de l'Assemblée générale, dont les pouvoirs sont plus limités mais qui aurait pu malgré tout réagir, et celui de la Cour internationale de Justice, organe des Nations unies qui aurait pu dire le droit : elle ne l'avait pas fait. Il évoqua aussi le rôle éventuel que pourrait jouer la Cour pénale internationale, créée en 1998, qui avait débuté ses travaux l'année précédente, en 2002.

Pendant qu'il parlait, le métro s'était longuement arrêté peu après la station Kléber. Il termina en exprimant ses doutes sur la prétention des États-Unis d'apporter la liberté et la démocratie par les bombardements et son inquiétude face aux souffrances causées par la guerre, s'ajoutant à celles causées par des années d'embargo à la suite de la guerre de 1991. Puis il s'interrompit, mais son visage exprimait toujours sa préoccupation.

Je m'étais souvenu, en l'écoutant, du discours dans lequel Dominique de Villepin avait exprimé avec force à l'ONU, en février, l'opposition de la France à la guerre :

« Dans ce temple des Nations unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, d'une conscience... La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité à la paix... Et c'est un vieux pays, d'un vieux continent qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie, qui vous le dit... »

Le métro était reparti. Après un silence, la femme évoqua, pour lui changer un peu les idées, dit-elle, une émission de la veille à la télévision, animée par un jeune présentateur, Laurent Ruquier. Paris venait de nommer François Mitterrand une partie des quais des Tuileries et du Louvre. Les écologistes présents maugréaient en citant la destruction, sous sa présidence, du bateau *Rainbow Warrior* de Greenpeace. Un autre invité, un de ces personnages « Je sais tout et j'ai toujours raison », dit-elle avec le sourire, les avait tournés en dérision et la discussion générale prévue sur le nom des rues avait tourné court.

« Dommage, dit-elle, c'était une occasion d'en parler. Ainsi nous venons de passer à la station Trocadéro. Ce nom célèbre, tu le sais, la victoire en 1823, sous Louis XVIII, d'une expédition française, menée en appui à la monarchie absolue espagnole contre les révolutionnaires qui se battaient pour la liberté. Bizarre pour une place liée aux droits de l'homme... »

Et que dire des rues Thiers, qui ordonna l'écrasement sanglant de la Commune de Paris en 1871 ? Nous sommes encore passés hier, au jardin du Luxembourg où nous aimons nous promener, devant la plaque commémorative sur un des murs où les Parisiens ont été fusillés... »

« Oui, reprit-il, les cas que tu cites sont choquants. Faudrait-il éliminer tous les noms plus ou moins liés à des crimes ? On peut faire bien d'autres reproches à Mitterrand qui, ministre de la Justice en 1956, a laissé guillotiner les prisonniers de guerre algériens, mais c'est lui aussi qui présida en 1981 à l'abolition de la peine de mort.

Nous sommes partis de la place Charles de Gaulle-Etoile. L'armée française a commis des crimes en Algérie sous de Gaulle, de 1958 à 1962, mais il n'en était pas directement responsable, c'est aussi lui qui sut tourner la page de la colonisation, et c'est tout d'abord l'immense résistant et le président de la politique d'indépendance de la France qu'on honore. Napoléon, que glorifie l'Arc de Triomphe érigé à cette même place... »

Le métro s'arrêta à nouveau et une annonce demanda aux passagers de patienter. Il s'interrompit et je ne pus savoir alors ce qu'il pensait, entre la manière dont Napoléon avait confisqué la Révolution, les guerres meurtrières qu'il avait menées et la modernité qu'il avait contribué à apporter. Il me dira plus tard qu'il n'était pas choqué par les cours ou avenues Napoléon, mais préférerait ne pas y habiter...

Puis il évoqua le rapport, fin 2001, d'une commission internationale sur la « responsabilité de protéger ». Le Conseil de sécurité avait, dans les années 1990, envisagé ou décidé des interventions armées « humanitaires » dans certains pays malgré le principe de non ingérence de l'ONU dans les affaires intérieures d'un État affirmé dans le chapitre I de la Charte : il avait décidé dans ce but que les événements s'y déroulant menaçaient la paix internationale, ce qui lui permet d'agir selon le chapitre VII. Mais il n'y avait pas eu d'intervention pendant la phase principale du génocide au Rwanda en 1994.

Le rapport, dont les conclusions seraient reprises par l'ONU en 2005, j'y reviendrai, ne retenait pas l'idée d'instaurer un droit d'ingérence humanitaire mais estimait qu'une menace contre la paix internationale pouvait exister en cas de crimes d'une gravité particulière dans un pays et justifier une intervention armée, sous l'égide de l'ONU, pour protéger la population si l'Etat concerné en était incapable ou était responsable des crimes et si les moyens pacifiques, prioritaires, avaient échoué.

« Ce serait, disait l'homme, le troisième volet, en cas de conflits armés internes à un pays, d'un triptyque dont le premier est le droit international humanitaire, qui vise à établir des lois de la guerre, et le second la justice internationale.

Mais qu'en sera-t-il de tout ce bel édifice ?... Dans un monde idéal, on ferait confiance à la sagesse du Conseil, mais on peut craindre qu'il n'agisse toujours que selon les intérêts des États les plus puissants, eux-mêmes responsables de certains des crimes les plus graves de notre temps, on le voit en Irak, en Tchétchénie... Quelle protection alors des populations ?... »

Alors qu'il poursuivait son discours sur la « responsabilité de protéger » et les questions qu'elle posait, le métro était reparti. Ils se levèrent peu après pour sortir à la station Montparnasse. Après une brève hésitation, je les suivis, osai les aborder et me présenter à eux comme le professeur de droit que j'étais, en les priant de m'excuser de cette intrusion, et je leur proposai de les revoir pour discuter de ces questions. Ils furent tout d'abord surpris mais acceptèrent. Ce fut en fait le début d'une longue amitié et d'une collaboration étroite sur les questions du droit et de la guerre.

Il commençait à pleuvoir légèrement quand nous sortîmes du métro, et je les invitai au café La Coupole, où nous nous retrouvions souvent par la suite. C'est sur la table autour de laquelle nous nous sommes assis ce jour-là que je commence à écrire ce récit.

L'homme me raconta plus tard la fin de cette journée. Ils étaient arrivés chez lui et il reprenait son discours lorsque lui était revenue en mémoire une scène d'un film italien de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les deux jeunes amants sont nus, sur leur lit. Le jeune homme raconte de manière inspirée comment Lénine quitta en 1917 la Suisse, où il était réfugié, pour rejoindre la Russie à travers l'Allemagne et devenir l'acteur majeur de la révolution bolchevique. La jeune femme embrasse son sexe en l'écoutant.

La scène était éclairée de manière diffuse par la lune. Elle avait fait scandale à l'époque. Il avait lui aussi alors été choqué, mais il n'avait pu en même temps s'empêcher de la trouver naturelle et belle.

Un sourire traversa son visage ce soir-là : la scène que la femme et lui jouaient était, me dira-t-il, bien différente et certainement loin d'être aussi belle, mais cette soirée, qui marquait le deuxième anniversaire de leur rencontre, devait être pour eux un moment d'intimité. Le serait-elle si les événements du monde prenaient le dessus ? Il s'arrêta de parler...

Au fil des années qui suivirent, je fus leur confident et le témoin de leur amour et de leur engagement pour le droit, la justice et la paix. Je raconte ici leur histoire en espérant qu'elle pourra émouvoir celles et ceux qui voudront bien lui prêter attention, et leur apporter des informations et des éléments de réflexion sur le monde dans lequel nous vivons. Conformément au souhait de la femme, je n'ai pas indiqué leurs noms. Leurs amis les reconnaîtront.

**ACTE I**

**AMOUR**





## Chapitre 1 Le passé

Juillet 2001. L'homme organise depuis quelques années des réunions sur le droit international et la guerre dans le cadre d'une petite association qu'il a créée. Lors de la réunion qu'il a organisée ce soir-là, il remarque, dans la salle, une femme qui le regarde avec intensité pendant qu'il présente son exposé. Lors du cocktail qui suit, une silhouette se dessine parmi les participants. C'est elle. Il la regarde s'approcher et il est immédiatement ému. Elle fait des remarques sur son exposé avec finesse et intelligence, puis ils en viennent à parler de leur vie. Où en est-il alors ?

Il est né en 1941. Il a peu de souvenirs de sa petite enfance pendant la guerre, si ce n'est quelques images incertaines comme les promenades dans un parc pendant lesquelles sa mère lui tient la main, ou la grande salle sombre dans laquelle ils vivent. Sa mère, d'origine juive, a été hébergée avec lui et ses frères dans le sud de la France par une femme envers laquelle il comprendra plus tard combien il devait être reconnaissant.

Il y eut, un jour, un ordre de réquisition de la population juive. Sa mère décida de ne pas s'y rendre. Certaines personnes de leur entourage les avaient accueillis avec bienveillance et ne posèrent pas de questions, mais d'autres s'en étonnèrent : « Vous êtes encore là ? » lui dit l'une d'elles le jour suivant, comme sa mère le lui racontera à plusieurs reprises des années plus tard, avec toujours la même émotion. Mais il n'y eut pas de dénonciation. La vie se poursuivit sans changement, avec les mêmes difficultés dont il n'était pas alors conscient, jusqu'à la fin de la guerre et leur retour à Paris.

Enfant, il s'intéresse déjà aux événements du monde et pose des questions, mais personne ne lui répond. Attaquer une population civile était, disait-on, un crime de guerre, mais cela ne s'appliquait pas à Hiroshima. Ou encore le Conseil de sécurité avait lancé en 1950 la guerre contre la Corée du Nord, accusée d'agression envers la Corée du Sud, décision peut-être justifiée mais *a priori* impossible puisque l'Union soviétique, membre permanent du Conseil, soutenait la Corée du Nord...

Il y avait ainsi des mystères auxquels seuls les adultes avaient apparemment accès. Les réponses qu'il finit par obtenir le laissent perplexe.

Les États-Unis avaient ratifié les Conventions de La Haye de 1899 et 1907, qui interdisaient les méthodes de guerre de nature à causer des « maux superflus » et les « bombardements de villes, villages, bâtiments ou habitations non défendus ». Mais, selon eux, l'attaque à Hiroshima ne visait la population *en tant que telle* : elle visait les installations militaires défendant la ville, c'était à cet égard une démonstration de force destinée à obtenir la capitulation du Japon et les maux infligés n'auraient pas été superflus au regard de l'*ensemble* de l'avantage ainsi attendu...

Quant à la guerre de Corée, l'Union soviétique refusait alors de siéger au Conseil de sécurité : elle protestait contre son refus d'admettre le nouveau régime communiste comme représentant de la Chine et pensait bloquer toute décision : « un vote affirmatif... *incluant les voix de tous les membres permanents* » est requis selon la Charte. Les présents « interprétèrent » ce texte, non modifié depuis, à leur façon : abstention valait acceptation et seul un veto (vote négatif) bloquerait une décision.

Peu après, l'Assemblée générale, où il n'y a pas de droit de veto mais dont le rôle selon la Charte est *a priori* de faire des recommandations non contraignantes tant que le Conseil ne s'est pas saisi d'une question, ou à sa demande, adoptait sa résolution *Unis pour la paix* où elle se donne le droit d'agir elle-même en cas de veto au Conseil. Il s'agissait alors de contrer un veto ultérieur éventuel de l'Union soviétique qui s'était inclinée.

Ces évolutions étaient peut-être, pensa-t-il, un progrès en soi mais, en l'absence de modification de la Charte, le droit international était décidément une science bizarre...

La guerre de Corée, terriblement meurtrière avec des millions de morts, en majorité civils, à la suite en particulier des bombardements massifs des États-Unis qui menaient la guerre sous l'égide de l'ONU, et celles de la France en Indochine et en Algérie marquèrent son enfance et son adolescence. Sa sympathie allait aux luttes de libération nationale et aller faire la guerre en Algérie, où les jeunes Français étaient alors envoyés combattre, ne lui plaisait guère.

Le miracle eut lieu pour lui avec les accords de paix d'Évian de mars 1962, au moment où il y partit après ses études à l'École Polytechnique : il avait choisi des études scientifiques vers lesquelles le poussait son esprit de rigueur et qui devaient, pensait-il, lui permettre d'oublier un peu les événements du monde pour des questions plus fondamentales.

Il fut cependant marqué, avec sa génération, par la guerre du Vietnam de 1961 à 1975, les bombardements des États-Unis, les massacres de populations, l'emploi de l'agent orange, contenant de la dioxine, pour détruire la végétation avec ses conséquences à long terme, maladies, malformations de nouveau-nés...La guerre allait causer de un à trois millions de morts jusqu'à la victoire en 1975 de la résistance vietnamienne que les États-Unis n'avaient pu vaincre. Sous la pression de l'opinion, ils avaient alors cessé d'intervenir directement.

Il se trouvait en 1968 aux États-Unis, à l'Université de Berkeley, où il assista aux manifestations contre la guerre. À son retour, lors d'une manifestation se dirigeant vers l'ambassade des États-Unis, le groupe où il se trouvait renversa un car de police. Un des organisateurs s'exclamait déjà dans son mégaphone : « Nous avons su modifier le rapport des forces ». Mais la police repoussa les manifestants. Ceux qui suivaient continuaient à avancer. Il y eut une bousculade et il crut mourir étouffé. Ce fut son unique « haut fait » d'armes, me dira-t-il en souriant.

Il constata la fragilité des choses humaines, ce qui était vrai un jour ne l'était plus le lendemain, ce qui semblait impossible ou inimaginable devenait plus tard la réalité de notre monde.

L'indépendance de l'Algérie fut suivie par de nouveaux drames et la population d'origine européenne fut conduite à l'exil. Et il y eut, en 1963, une guerre entre l'Algérie et le Maroc, qui avait hébergé les combattants algériens en lutte contre la France, dans la région même où, sous-lieutenant, il avait travaillé en 1962 à l'entretien des pistes le long des barrages destinés auparavant à empêcher leurs infiltrations : la guerre de la France était finie, mais il fallait occuper les soldats avant leur départ...

La réunification du Vietnam était naturelle, mais fut menée brutalement par le Vietnam du Nord avec de nouveaux drames dont l'exil des boat-people. Et au Cambodge voisin, où sa sympathie était allée aux Khmers rouges dans leur lutte contre les États-Unis après le coup d'État que ces derniers y avaient fomenté en 1970, il assista, stupéfait, à leur première décision après leur victoire en 1975, l'évacuation forcée de la capitale.

Puis on apprit peu à peu les conséquences de leur folle politique idéologique, déplacements forcés de populations, collectivisation et grands travaux (digues...) dans des conditions extrêmes. Il y aurait eu de quelques centaines de milliers à deux millions de morts à la suite de maladies, famines et exécutions d'opposants réels ou supposés, s'ajoutant aux centaines de milliers de la période précédente. Il ne s'agissait pas *a priori* de génocide, terme qui réfère à l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, racial, ethnique ou religieux comme tel, mais cela ne changeait pas l'horreur.

Et une longue guerre débuta en 1979 entre le Vietnam et les Khmers rouges jusqu'à la défaite finale de ces derniers, réfugiés dans des régions reculées du pays après l'entrée de l'armée vietnamienne au Cambodge. Une guerre opposa aussi le Vietnam et la Chine, qui avait soutenu les Vietnamiens contre les États-Unis : la Chine et le Vietnam, disait alors la presse chinoise, étaient « unis comme les lèvres et les dents ».

L'histoire de l'Union soviétique et de la Chine communiste les épopées grandioses qu'elles avaient pu représenter, mais aussi la face sombre de leurs tragédies et de leurs crimes, pour en arriver à leur affrontement, aux soubresauts en Chine de la « Grande Révolution Culturelle Proletarienne », qui visait une plus grande égalité mais avait connu ses propres excès et ses drames, à la défaite de ses partisans et plus tard à la fin de l'Union soviétique, renforçèrent sa réticence à tout engagement.

En Chine, Lin Biao, un jour successeur désigné de Mao, était le lendemain un espion de l'Union soviétique, les partisans qui semblaient les plus proches de Mao, dont son épouse, étaient arrêtés et condamnés, et là où avait été exalté le dévouement pour le peuple, le mot d'ordre était : « Enrichissez-vous »...

De nombreux autres événements l'avaient aussi marqué, la période sombre des dictatures en Amérique latine, les guerres meurtrières en Afrique, la guerre Iran-Irak, la guerre du Golfe de 1991, les guerres yougoslaves, le génocide au Rwanda en 1994... En Iran, la révolution de 1979 contre le régime du shah, qui avait réuni des mouvements laïcs progressistes et des mouvements religieux, avait abouti à l'instauration d'un régime islamiste encore plus répressif.

Pouvait-on espérer la fin des guerres ? C'était un espoir déjà ancien de l'humanité et l'un des buts des conférences internationales de La Haye de 1899 et 1907, qui se proposaient « d'apporter aux peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable ». Elles avaient en fait abouti aux Conventions, que j'ai déjà évoquées, interdisant certaines méthodes de guerre, première étape, pensait-on, vers l'abolition de la guerre comme méthode de solution des conflits.

La troisième Conférence de la paix, qui avait été prévue à cette fin... en 1914, avait été remplacée par la Première Guerre mondiale à la suite d'un enchaînement d'événements dont les uns et les autres avaient perdu le contrôle. Et, malgré les belles déclarations ultérieures, dont celle de la Charte des Nations unies en 1945, j'y reviendrai, les guerres n'avaient pas cessé...

Les Conventions de La Haye avaient suivi la 1<sup>ère</sup> Convention de Genève de 1864, protégeant les combattants blessés, à l'initiative en particulier d'Henri Dunant, puis la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 entre pays européens selon laquelle « le seul but légitime de la guerre, l'affaiblissement des forces militaires ennemies, serait outrepassé par l'emploi d'armes aggravant inutilement les souffrances des hommes mis hors de combat ou voulant leur mort inévitable. L'emploi de ces armes serait contraire aux lois de l'humanité... ».

Il y avait eu une controverse lors de l'attribution du premier prix Nobel de la paix en 1901 : les pacifistes craignaient que tenter d'« humaniser » les guerres, loin de mener à leur abolition, ne contribue à les légitimer. Le prix fut partagé entre le pacifiste Frédéric Passy et Henri Dunant, qui avait aussi été à l'origine du Comité international de la Croix-Rouge, dont une mission est de promouvoir le droit international humanitaire qui vise à concilier les « nécessités militaires » et les « lois de l'humanité », et vise aussi plus récemment à définir, parmi les actes interdits, les crimes concernant, de par leur nature, toute l'humanité, dont les auteurs pourraient relever d'une justice internationale.

L'homme espérait que les « lois de l'humanité » prendraient le dessus et que les progrès du droit et de la justice rendraient les guerres à la fois moins inhumaines et plus difficiles par suite des contraintes imposées, en particulier de la part des États les plus puissants, et contribueraient ainsi à leur disparition.

Les Conventions de Genève interdisaient en 1949 les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité des personnes au pouvoir de la partie adverse. Pour les conflits entre États, elles instauraient de plus une compétence dite universelle des tribunaux nationaux pour ces actes et d'autres tels que la destruction ou l'appropriation arbitraire de biens, les déportations... : chaque État adhérent « devra rechercher les personnes prévenues d'avoir commis ou ordonné l'une de ces infractions graves, et devra les déférer à ses propres tribunaux, quelle que soit leur nationalité » ou les remettre à une autre partie adéquate.

Leurs Protocoles additionnels de 1977, nouvelle avancée après La Haye, interdirent les attaques visant des personnes ou populations civiles au cours des hostilités. Pour les conflits entre États ou « dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale, l'occupation étrangère ou les régimes racistes », le Protocole I interdit de plus les attaques indiscriminées, ne pouvant viser assez précise un objectif militaire déterminé.

Ces attaques incluent, selon le Protocole, celles susceptibles de causer des pertes civiles incidentes « excessives par rapport à l'avantage militaire direct et concret attendu » : elles y sont des crimes soumis à la compétence universelle si elles sont menées en sachant qu'elles causeront de telles pertes.

Des conventions prohibaient en 1972 et 1993 les armes biologiques et chimiques, une convention de 1980 visait à interdire ou limiter l'emploi d'armes classiques pouvant causer des traumatismes excessifs ou frapper sans discrimination, une autre prohibait en 1997 les mines antipersonnel. Le Traité de non prolifération avait interdit en 1968 l'arme nucléaire aux pays ne la possédant pas et prévu des négociations de désarmement.

La justice internationale se développait avec les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, ceux créés ou envisagés en liaison avec l'ONU en Sierra Leone, au Cambodge... et avec la Cour pénale internationale, fondée en 1998 par un traité entre Etats en vue de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité (actes inhumains, meurtres, viols, persécutions... commis dans le cadre d'une politique d'attaques généralisées contre une population civile), ou des crimes de guerre définis dans son Statut, s'ils n'étaient pas poursuivis de manière adéquate par ailleurs.

Mais, à l'exception des Conventions de Genève de 1949, les traités n'étaient pas ratifiés par tous les États, en particulier les plus puissants : le Protocole I de 1977 ne l'était pas par les États-Unis, l'Inde, le Pakistan ou Israël, et l'était avec des réserves par les pays occidentaux européens, les États-Unis, la Russie ou la Chine n'avaient pas adhéré à la CPI.

La plupart restaient limités, en particulier pour les conflits internes, et souvent ambigus par suite de compromis entre Etats ou de la difficulté de tout prévoir. Les protocoles précisant les armes concernées dans la convention de 1980 se contentaient d'interdire les armes blessant par éclats non localisables par rayons X ou les armes à laser aveuglantes, et de limiter l'emploi d'armes incendiaires et de mines, pièges et autres dispositifs. Il n'y avait guère de progrès sur l'arme nucléaire. Israël, l'Inde et le Pakistan n'avaient pas adhéré au TNP et l'avaient acquise.

Le droit coutumier, supposé représenter un consensus général au-delà des traités, restait incertain à propos entre autres des armes et des attaques indiscriminées. Le Statut de la CPI, qui affirme définir « les lois et coutumes établies » de la guerre, ne donnait pas de règle sur ces deux sujets pour les conflits internes. Pour les conflits entre États, il limitait les crimes à l'emploi des armes déjà à peu près interdites en 1899 à La Haye, armes empoisonnées, certains types de balles, gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, et aux attaques menées en sachant qu'elles causeraient des pertes civiles « *qui seraient manifestement excessives par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire...* ».

Certains États donnaient au mot attaque le sens d'un ensemble plus ou moins étendu d'opérations, ce qui pouvait encore plus conduire à toutes les interprétations.

Les tribunaux n'avaient pas prouvé leur efficacité ni leur impartialité. La CPI pourrait en théorie poursuivre aussi les nationaux d'États non adhérents pour les crimes commis sur le territoire d'un État adhérent ou acceptant sa compétence, ou sur demande du Conseil de sécurité. Mais, sauf dans ce dernier cas son action serait discutable, et elle ne pourrait de toute façon pas agir lors d'un conflit interne à un État non adhérent.

La compétence universelle pouvait *a priori* s'exercer, dans les traités, envers les nationaux des Etats adhérents. Un État aurait de plus, le cas échéant, le droit coutumier d'établir une totale compétence universelle pour les crimes concernant, de par leur nature, toute l'humanité, mais quels étaient ces crimes ?



Et, traités ou droit coutumier, qui pouvait décider qu'une personne était prévenue ou suspecte de tel ou tel crime, des plaintes pouvaient-elles être déposées dans un pays par des victimes même si le suspect ne s'y trouvait pas, sans lien (nationalité d'une des victimes...) avec le pays ?...

Les lois adoptées dans certains pays étaient limitées, et elle n'était guère appliquée, même en Belgique, pays pionnier avec des lois très larges. L'ancien dictateur chilien Pinochet avait été arrêté à Londres à la suite d'une plainte en Espagne par une de ses victimes espagnoles, mais il n'y avait guère eu de suite.

Et les guerres n'avaient pas cessé... On était dans une situation confuse, avec des espoirs mais bien des incertitudes.

Face à la fragilité des choses humaines, l'homme trouve-t-il un socle sur lequel s'appuyer dans la science, la philosophie, la religion ou sa vie personnelle ? Les progrès de la science étaient passionnants, mais elle était bien incapable de répondre aux questions fondamentales sur le sens de la vie, la philosophie l'était encore moins et pouvait au mieux aider les hommes à mieux vivre ou à se préparer à mourir, et les religions sont toutes pour lui des créations humaines.

Les religions « monothéistes », qui introduisent Dieu comme une Personne là où d'autres parlent, à plus juste titre selon lui, d'un principe indéterminé à l'origine du monde, ne font pas exception, et leurs anges, archanges et démons ne lui semblent guère différer des dieux d'autres religions. Prétendant de plus détenir la Vérité, elles avaient été à l'origine de bien des tragédies et de crimes. Il avait fallu attendre l'an 2000 pour que le pape exprime des regrets et des excuses encore bien timides.

Et l'Ancien Testament, s'il contient déjà par endroits le message d'amour du Christ, contient aussi le pire, d'autres l'ont déjà dit comme la philosophe juive Simone Weil morte en 1943, tel l'ordre donné par Dieu au peuple élu d'exterminer les populations lors de la conquête de la Terre promise, pour lui éviter d'être contaminé par leurs croyances...

Ceci, sans parler des atrocités attribuées directement à Dieu, comme la mort de tous les premiers nés égyptiens, dernière des sept plaies d'Égypte : Dieu avait endurci le cœur du pharaon pour qu'il ne laisse pas partir les Hébreux, en vue de montrer sa Puissance...L'homme avait été ému en écoutant les Negro spirituals, cette magnifique musique des noirs d'Amérique, inspirée par leur foi chrétienne, dans laquelle ils s'identifient aux Hébreux que le pharaon opprimait. Mais les entendre s'extasier devant l'extermination des enfants égyptiens était surprenant.

La réalité historique était certes autre, mais le problème était que ces textes étaient toujours considérés comme canoniques, faisant autorité pour la foi et représentant la Parole de Dieu, par les autorités religieuses, ce qu'affirmait, sans réserve, l'édition œcuménique de la Bible. Ces questions se poseraient à nouveau à propos du Coran, mais c'était alors des religions juive et chrétiennes qu'il attendait des explications.

Il avait écrit à l'archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger, et avait été stupéfait par la réponse reçue. Après avoir rappelé l'interdiction de tuer, la lettre précisait à propos de la conquête de la Terre promise : « Cela ne signifie pas que l'homme peut tuer de sa propre initiative. Il ne doit le faire que si Dieu, qui est le Maître de la vie et de la mort, le lui ordonne... ».

Il eut aussi une altercation avec un grand scientifique juif qui n'avait apparemment pas lu l'Ancien Testament, l'accusa d'antisémitisme et était sur le point de l'agresser physiquement lorsqu'une collègue juive très croyante, s'interposa : ce que disait l'homme, dit-elle, était vrai et pouvait choquer même s'il fallait, selon elle, y croire, mais personne, ajouta-t-elle, ne pouvait plus prétendre tuer de nos jours au nom de Dieu...

Sur le plan personnel, l'homme était séparé de son épouse. Elle était étudiante en droit lorsqu'il l'avait connue, était intelligente et gaie, ils s'entendaient bien et il sentait le désir de fonder une famille. L'avait-il aimée ? Oui, si l'on entend par là un attachement et des sentiments réels. Non, si on entend une grande passion, mais il n'y croyait de toute façon pas.

Leurs deux enfants furent un poids qu'elle supporta mal. Lorsqu'ils grandirent, elle n'accepta plus d'interférence avec la vie professionnelle qu'elle avait développée avec succès dans un grand cabinet d'avocats, et ils se virent de moins en moins. Suivit une période où il eut quelques relations sentimentales. La dernière se termina mal : il y eut un drame lorsque la jeune femme prit conscience qu'il n'y aurait pas de suite : il n'était toujours pas libre et n'était pas prêt pour un nouvel engagement.

La séduction entre un homme et une femme lui semblait toujours un des plaisirs de la vie mais, si séduction il devait y avoir, elle se limitait maintenant pour lui à la seule conversation. Il fut tenté une dernière fois par une relation plus intime. Lors d'une rencontre avec une jeune fille, il fut séduit par un mélange de mélancolie et d'aspiration au bonheur que son visage traduisait. Mais il avait dix ans de plus qu'elle, n'était pas libre et le souvenir de sa dernière relation ne s'était pas effacé. Il ne donna pas suite. Il en éprouva parfois plus tard d'amers regrets.

La quarantaine arriva. Son épouse et lui menaient leur vie de manière indépendante et leurs deux enfants étaient prêts à prendre leur envol dans la vie. Ils se séparèrent d'un commun accord. Il retrouva ainsi sa liberté, mais les années avaient passé et il ne savait guère comment il allait l'utiliser.

Un jour, un collègue défendit, lors d'une conversation, l'idée que, sans le sexe et l'amour, une part majeure de la littérature et des arts n'aurait pu exister et notre vie elle-même aurait perdu une grande part de son attrait. Par bravade, il défendit l'idée que l'énergie qui leur était consacrée serait bien mieux utilisée pour la poursuite de la connaissance, pour de grands projets au service de l'humanité ou pour venir en aide aux autres.

Mais il n'arrivait pas à s'en convaincre lui-même et se demandait toujours s'il n'était pas passé à côté de quelque chose d'essentiel en n'ayant pas connu l'amour tel qu'il semble exister dans les romans et parfois dans la vie, avec tout ce qu'il peut représenter de don de soi, d'engagement et de partage au niveau le plus profond, d'engagement commun aussi envers les autres.

Il s'en ouvrit un jour à un ami. Les rares fois où il avait voulu s'engager, lui dit ce dernier, s'étaient mal terminées et sa vie était plus simple depuis qu'il avait recours à des relations de passage, en évitant soigneusement tout sentiment et tout attachement. L'homme écouta sans mot dire. Il ne se sentait pas le droit de le juger, mais il ressentit qu'il ne pourrait pas être heureux de cette façon et cela anéantirait le vague espoir, qu'il conservait sans y croire, que quelque chose d'autre, d'incomparable, l'amour comme il ne l'avait pas connu, se produirait un jour et bouleverserait sa vie.

Ce soir de juillet 2001, il a le sentiment que le miracle va peut-être avoir lieu alors qu'il vient d'avoir soixante ans. L'épisode lors duquel il a coupé court à toute suite avec la jeune fille lui revient en mémoire. Il ne sait toujours pas s'il a eu ou non raison alors, mais la situation n'est de toute façon pas la même : tous deux sont libres et la différence d'âge n'a plus la même importance.

## Chapitre 2 Un amour tardif

La femme avait été mariée vingt ans, jusqu'à la mort brutale de son mari emporté par une crise cardiaque. Elle avait fait de brillantes études littéraires et avait voyagé, étudiante, en Europe à la recherche des écrivains ayant vécu dans telle ou telle ville, ou en suivant leurs voyages à la trace, entre autres en Italie où de tout temps les écrivains, Montaigne, Chateaubriand, Stendhal, Goethe et beaucoup d'autres s'étaient rendus.

Son futur mari terminait ses études à l'ENA. Il avait été séduit par sa beauté et, après quelques sorties, l'avait demandée en mariage. Elle l'estimait et avait accepté. Elle n'était cependant pas sûre de l'aimer et elle se souvenait, avec une certaine inquiétude, de *La Princesse de Clèves*, l'œuvre magique de Madame de La Fayette, où l'on voit Mademoiselle de Chartres épouser le prince de Clèves comme mariage de raison, puis tomber éperdument amoureuse du duc de Nemours avec les suites tragiques que l'on sait.

Mais les choses se passèrent différemment pour elle et son mariage fut raisonnablement heureux. Ils eurent trois enfants, elle quitta, après un certain temps, l'enseignement après avoir tenté, avec un succès limité, de faire partager aux élèves sa passion pour la littérature, et se consacra à ses enfants et à son mari, qu'elle accompagna lors des hautes fonctions qu'il exerça dans différentes régions françaises. Elle le libéra ainsi des tâches domestiques et l'assista avec élégance et distinction lors des représentations et dîners officiels. Elle n'éprouva jamais pour lui de passion ou d'amour au sens fort du terme, mais un lien existait entre eux et elle lui resta toujours attachée et fidèle.

Elle compensa son manque d'activité professionnelle en s'intéressant à la littérature et à l'art. On découvrait chez elle de belles éditions des grandes œuvres littéraires du passé, les catalogues des expositions qu'elle avait visitées, le plus souvent sans son mari qui n'en avait guère le temps, ou les programmes des spectacles auxquels elle avait assisté. On trouvait aussi des reproductions des peintres impressionnistes ou des estampes japonaises des grands maîtres du passé, ces « images du monde flottant » dans lesquelles elle retrouvait quelque chose d'indéfinissable qui la touchait.

La mort brutale de son mari fut pour elle un choc dont elle se remit avec peine. Elle continua à s'occuper de ses enfants jusqu'à leur adolescence, puis reprit une existence indépendante, profita de la vie littéraire et artistique parisienne et eut beaucoup d'amis, hommes et femmes. Les hommes étaient attirés par sa beauté et sa grâce, mais elle ne voulut jamais s'engager dans une relation intime et repoussa avec gentillesse et élégance les avances que certains lui firent.

Parmi les sujets auxquels elle s'attacha, celui des droits humains prit une certaine place. Elle suivit les activités des organisations humanitaires dont elle appréciait l'action, mais fut aussi attirée par les réunions organisées par l'homme, dont elle avait eu connaissance par des amis. Elle apprécia ses exposés, son souci de rigueur dans l'analyse et de confrontation de points de vue, et la manière simple, mais sans concessions, avec laquelle il s'adressait à un public de spécialistes et non-spécialistes.

Mais elle fut aussi séduite par quelque chose en lui de plus diffus et d'indéfinissable, une sorte d'amertume et de gravité qu'elle présentait et qu'elle ne comprenait pas alors qu'il faisait preuve d'une grande énergie. Cela rejoint ce qu'elle ressent confusément en elle-même et, ce soir de juillet 2001, elle a aussi le sentiment que quelque chose de nouveau va peut-être se passer dans sa vie. Ils se revoient, s'attachent l'un à l'autre et éprouvent ce qu'ils n'avaient pas encore connu, la naissance indéfinissable de l'amour, mais ils ne le savent pas encore.

Ils discutent des événements du monde, mais ce n'est pas alors leur préoccupation majeure. Ils visitent les expositions, il découvre avec elle des musées qu'il ne connaissait pas, le musée de la vie romantique, le musée Gustave Moreau, dans un bel hôtel particulier, dont l'étrangeté le séduit, ou même le musée Monet à Giverny : il avait toujours remis sa visite à plus tard et il a le bonheur de le découvrir avec elle. Ils vont au théâtre, aiment les ballets, les opéras. Ils voient ensemble à Paris, lors de sa création, l'opéra *L'Amour de loin* de la compositrice finlandaise Kaija Saariaho, dont la musique singulière les touche.

Elle lui fait découvrir des œuvres littéraires du passé, le *Dit du Genji*, cet immense chef d'œuvre du XI<sup>e</sup> siècle de la littérature japonaise et universelle, qui raconte des intrigues amoureuses à la cour impériale et porte aussi un regard incisif sur son époque, les *Mémoires* de Casanova, grand livre qui, au-delà des intrigues amoureuses et sexuelles qu'il décrit avec complaisance, porte aussi un regard aigu sur son temps, ou encore les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand.

Ils rejettent les idées de l'homme politique : royaliste, il avait combattu la Révolution et était ministre des Affaires étrangères lors de l'expédition de 1823 en Espagne que la femme évoquait le jour de notre rencontre. Mais ils apprécient le style de l'écrivain, la manière dont il décrit sa vie, enfant, au château de Combourg, qu'ils vont visiter ensemble et où la personne guidant la visite récite avec sensibilité des passages des *Mémoires*, ou encore ses rencontres sentimentales, et le détachement avec lequel il évoque les événements de l'histoire ou de sa vie.

Ils relisent les *Essais* de Montaigne, avec leur regard profond sur la condition humaine, ou *La Recherche* de Proust, avec ses longues phrases à travers lesquelles il sonde l'âme humaine et dépeint l'impermanence des choses. Ils lisent aussi ensemble les auteurs contemporains, comme Michel Houellebecq, dont l'œuvre les irrite parfois mais qui offre à cette époque, au-delà de la description d'un milieu social ou de pratiques sexuelles, une analyse désabusée de notre condition.

Sans qu'ils s'en rendent compte, ils sont attirés par des œuvres portant un regard détaché sur notre monde. Mais cela ne les conduit pas alors au pessimisme. Ils ressentent simplement qu'il faut être conscient de la relativité des choses humaines.

Ils discutent de religion. Elle reste attachée à sa religion catholique d'origine et veut espérer qu'elle est plus qu'une création humaine, même si elle est surtout sensible au message d'amour du Christ. Face aux critiques de l'homme sur l'Ancien Testament, elle défend l'idée qu'il ne fait autorité pour la foi qu'en référence au message qu'il veut transmettre, l'importance de la foi en Dieu, et qu'il est vain de chercher ce qui proviendrait de Dieu ou de l'imagination délirante des rédacteurs.

Elle admet que les autorités religieuses devraient « faire le ménage », mais tente de le convaincre, -et de se convaincre elle-même, que l'essentiel est que les aspects choquants ne sont plus d'actualité. Jésus, qui se présentait comme le continuateur de l'Ancien Testament, en avait lui-même rendu caducs certains aspects sans pour autant les renier. Ainsi, il ne déclara pas illicite la lapidation de la femme adultère, ordre de Dieu selon l'Ancien Testament, mais prononça sa célèbre phrase : « Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre »...

L'idée selon laquelle certains textes seraient caducs sans qu'on ait à les modifier, choquait l'esprit de rigueur de l'homme, mais il accepta avec elle qu'on devait s'en satisfaire. Elle était utilisée aussi en droit international comme il s'en était aperçu encore enfant. Yasser Arafat, dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine déclara de son côté reconnaître l'État d'Israël, alors que la Charte de l'OLP exigeait toujours sa disparition comme tel. Sa réponse fut qu'elle était caduque à ce sujet...

Leurs discussions sur la religion sont un bon exemple de leur relation : chacun reconnaît le point de vue de l'autre et cela n'altère pas leur complicité et leur amour. Sur les questions de société, tous deux trouvent d'ailleurs normal que les religions donnent leur avis, et il convient, selon eux, d'éviter de heurter les sensibilités des croyants si cela ne s'impose pas.



Ils acceptent aussi que les religions promettent des punitions effroyables *dans l'au-delà* à ceux qui ne respecteraient pas certaines règles, voire abjureraient leur religion... à condition qu'elles ne cherchent pas à imposer leur loi *ici-bas*. Cela avait été trop souvent le cas dans le passé, et l'était encore de la part de certains groupes juifs ou chrétiens fondamentalistes, et surtout d'organisations extrémistes islamistes, ce qui allait devenir un problème de plus en plus majeur.

Le Coran, qui se veut le successeur de l'Ancien Testament et des Évangiles, et reconnaît Jésus-comme prophète, même s'il ne lui reconnaît pas de nature divine, contient lui aussi de beaux textes sur la compassion, la charité et l'amour, mais d'autres sont choquants, même s'ils représentaient un progrès à l'époque, comme la limitation du nombre de femmes dans le cadre de la polygamie, et certains peuvent de plus conduire à des crimes selon l'interprétation littérale qui en est faite.

Les autorités religieuses musulmanes gommaient le plus souvent dans nos pays les aspects les plus choquants, ce dont on pouvait se réjouir, mettaient en avant les textes sur la compassion et tentaient de proposer des interprétations « adoucies » d'autres textes en affirmant qu'elles seules savaient les interpréter comme il convenait. L'homme avait posé à une amie musulmane la question de la lapidation de la femme adultère, qui semblait faire partie des traditions admises. La réponse fut qu'elle ne pouvait avoir lieu que s'il y avait quatre témoins, ce qui en rendait l'application difficile, qu'il fallait de toute façon faire preuve de compassion...

Mais les interprétations littérales et rétrogrades n'étaient malheureusement pas caduques selon certains, qui croyaient trouver, dans un Islam supposé pur, un socle sur lequel s'appuyer face aux problèmes de la société, au déclin des idéologies progressistes ou aux agressions occidentales contre des pays musulmans, et qui allaient vouloir imposer à tous leurs conceptions par la violence.

Où tout cela les mène-t-il ? Sont-ils destinés à rester des amis très proches ? Ils gardent longtemps une certaine réserve, les choses ne sont pas aussi simples que pour les jeunes gens, ils n'osent même pas s'embrasser et il est encore moins question de se dire : « Je t'aime ». Puis, un jour, alors qu'il l'a raccompagnée devant chez elle, une sorte de vibration se produit et ils tombent, sans l'avoir voulu consciemment, dans les bras l'un de l'autre.

Commence alors une période au cours de laquelle ils jouent encore au chat et à la souris avec leurs sentiments. L'homme est bouleversé dans son esprit et dans son corps chaque fois qu'il la voit ou même qu'il entend sa voix au téléphone. Mais il n'est pas sûr de ce qu'elle pense, a trop peur de perdre son amitié s'il tente d'aller plus loin dans leur relation et ne sait pas encore qu'il est maintenant prêt à s'engager avec elle.

C'est elle qui se décide et lui demande ce qu'il en attend de leur relation. Il hésite, puis ose lui dire qu'il la désire comme un homme désire une femme et comme il ne l'avait pas éprouvé auparavant. Ils tombent à nouveau dans les bras l'un de l'autre et savent enfin qu'ils s'aiment, même s'ils ne se disent toujours pas « Je t'aime » : ils ne croient pas à la valeur des mots dans un monde où on parle souvent d'une manière bien superficielle. Mais ils découvrent l'amour avec, au-delà des affinités intellectuelles, une communion profonde de l'esprit et du corps, et se voient avec un plaisir chaque fois renouvelé.

C'est le début d'une période heureuse, sans un nuage, sans une dispute. Pourquoi se mettre en colère si on est heureux ? S'ils subissent les petites contrariétés de la vie quotidienne, le train est en retard, il y a une longue attente pour visiter une exposition..., ils en rient simplement ensemble, même s'ils sont conscients que d'autres ont malheureusement des problèmes beaucoup plus graves. S'ils assistent à des disputes, souvent pour des motifs futiles, ou parfois pour des motifs plus graves parmi leurs proches, ils interviennent avec succès. Leur personnalité et leur calme jouent leur rôle pour apaiser les tensions.

Il leur arrive de penser que leur histoire est trop simple. Les histoires d'amour doivent être contrariées pour être intéressantes. C'est la jalousie qui s'exacerbe dans *Othello*, l'un des deux n'est pas libre dans *La Princesse de Clèves* ou *Le Soulier de satin*, la pièce flamboyante de Claudel, elles sont confrontées à l'hostilité de leur entourage dans *Roméo et Juliette*, *La Dame aux camélias* ou encore dans *Love Story*, roman qu'ils avaient trouvée un peu fleur bleue mais qui avait connu un immense succès en décrivant l'amour d'un étudiant d'une riche famille et d'une étudiante pauvre dans une grande université des États-Unis. On trouvait aussi une situation exacerbée dans l'opéra *L'Amour de loin* où l'élément de séparation est la distance.

Les amants affrontent alors de grandes difficultés, et la maladie et la mort s'y ajoutent le plus souvent, de manière parfois artificielle : alors que tout est en place pour une fin heureuse dans *Roméo et Juliette*, le Frère Jean ne peut remettre à temps la lettre de Frère Laurent à Roméo... Le lecteur retient son souffle, mais doit accepter la fin qui lui est imposée... si elle provient de l'auteur. L'adaptation à la télévision de *Lucien Leuwen*, livre inachevé de Stendhal, eut un grand succès, mais il y eut un tollé général lorsque le réalisateur ajouta une fin tragique, conforme selon lui à l'esprit des œuvres de Stendhal. Ce tollé les avait tous deux un peu étonnés même s'ils avaient eux aussi espéré une autre fin.

Eux sont libres, vivent de manière aisée, même si ce n'est pas dans le luxe, mais ils n'en éprouvent aucune envie, et ils sont en pleine possession de leurs facultés physiques et mentales. Leur seul problème, me dira l'homme un jour en souriant, est que trop de bonheur fait peur. On sait depuis les anciens grecs que les dieux sont jaloux du bonheur des hommes et se vengent... Hérodote raconte ainsi que le roi d'Égypte Amasis, au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, remarquant les faveurs dont la fortune comblait le roi Polycrate de Samos, son ami, lui écrivit : « Je ne peux que me réjouir du bonheur d'un ami, mais cette trop grande félicité m'inquiète, car je connais trop la jalousie des dieux... ».

Sur son conseil, Polycrate jeta dans la mer son bijou le plus précieux. Lorsqu'il fut retrouvé dans le magnifique poisson qu'un pêcheur lui offrit, Amasis comprit, dit Hérodote, que les dieux n'étaient pas apaisés et qu'une fin cruelle attendait Polycrate. On attribue une histoire voisine au roi Crésus immensément riche et victorieux dans ses combats : lorsqu'il retrouva, dans le poisson qu'on lui servit, la bague qu'il avait jetée dans le fleuve, il comprit que la vengeance des dieux était proche, et les revers commencèrent.

Épicure s'insurgera contre cette « superstition » selon laquelle les hommes courrouceraient les dieux s'ils s'accordaient le droit de vivre heureux : les dieux, selon lui, vivaient d'ailleurs dans une autre sphère et ne s'intéressaient guère au sort des mortels... Mais pouvait-on être totalement rassuré, me dira l'homme avec le sourire. Certes, eux ne sont pas immensément riches, leur gloire est bien limitée et ils peuvent espérer rester ignorés des dieux. Mais, si tel n'était pas le cas, si leur trop grand bonheur éveillait leur jalousie, quelle serait leur vengeance ?

Ils connaissent trop bien aussi la fragilité des choses humaines et savent qu'ils sont immortels... pendant une période de temps qui n'est pas infinie et dont ils ont déjà épuisé une bien grande partie. La femme reste pragmatique et se réjouit tout d'abord du bonheur présent, mais une certaine inquiétude prend déjà parfois le dessus chez l'homme.

### Chapitre 3 Tournant

La période qui suit est heureuse. Il lui fait découvrir la Côte d'Azur comme elle ne la connaissait pas, le massif de l'Estérel, la presqu'île de Saint-Tropez, au cours d'immenses randonnées le long de sentiers piétonniers longeant la mer ou dans l'arrière-pays, où le promeneur est plongé dans une nature magnifique, loin de l'agitation des villes. Ils participent aussi chaque année, j'y reviendrai, au festival de cinéma de Cannes. Elle lui fait découvrir d'autres régions françaises qui l'émerveillent.

Ils voyagent en Italie qui, pour eux comme pour de nombreux Français, est une seconde patrie. Ils découvrent ou redécouvrent ensemble d'autres pays européens, leurs villes, leurs musées, ou encore aux Pays-Bas les immenses champs de fleurs. Ils font des voyages plus lointains et sont éblouis par la beauté de la nature et par les immenses trésors qui nous ont été légués par les civilisations qui nous ont précédés.

Mais les préoccupations liées aux problèmes des hommes les rattrapent bien souvent. En Égypte, la femme lui explique les subtilités de la civilisation antique qui l'a toujours fascinée, mais, à Alexandrie, la ville grecque fondée par Alexandre, c'est la figure lumineuse d'Hypathie qu'elle évoque.

Femme exceptionnelle du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, libre à l'égard de toutes les religions, la religion grecque encore présente ou la religion chrétienne qui s'impose peu à peu, philosophe, mathématicienne ayant contribué à la compréhension de notre système solaire, elle fut mise à mort dans des conditions terribles par les chrétiens fanatiques qui dominaient alors à Alexandrie. Ils verront plus tard ensemble, pendant le festival de Cannes, le beau film *Agora* qui lui fut consacré.

Ils font un voyage en Chine, que l'homme avait déjà visitée en 1963, peu avant la reconnaissance du régime communiste par le général de Gaulle, qui avait alors provoqué un « tsunami » politique. Il avait fait le voyage en train avec un petit groupe d'étudiants, c'était alors la manière économique de voyager. Malgré la durée du voyage, presque une semaine de Moscou à Pékin s'ajoutant aux deux jours de Paris à Moscou, on ne s'ennuyait pas à travers les paysages de la Sibérie, puis de la Mongolie et de la Chine, et cela permettait des rencontres avec les voyageurs russes, chinois, vietnamiens...

La visite avait été passionnante, même s'il était déjà conscient des problèmes que cachait mal la propagande officielle. Il y avait eu, peu après, la « Grande Révolution Culturelle Proletarienne » que j'ai déjà évoquée et qui allait se terminer après maintes péripéties dans les années 1970.

Refaire avec elle le voyage en train de Moscou à Pékin est une grande joie pour lui, et ils parviennent à oublier, pendant ces quelques jours, les problèmes du monde. Puis ils arrivent à Pékin, visitent les grandes villes chinoises et découvrent la Chine profondément changée que l'on sait. Les dirigeants communistes chinois voulaient-ils appliquer la théorie marxiste selon laquelle les sociétés évoluent d'abord par le développement capitaliste des forces productives, et ont-ils estimé qu'il était prématuré de sauter cette étape au vu des excès et des difficultés que la Chine avait connues ?

Les succès économiques étaient réels, mais les problèmes liés aux droits humains n'avaient pas disparu, les inégalités se développaient et devenaient de plus en plus choquantes entre la misère extrême, qui se développait avec la fin des protections sociales, et la richesse la plus arrogante, et les questions liées à l'environnement étaient déjà préoccupantes et le deviendraient de plus en plus. Mais c'était apparemment, disait-on, une étape nécessaire pour assurer le développement économique dans le monde tel qu'il existait, et on s'occuperait plus tard de corriger les conséquences de ce choix...

Ils font un dernier voyage au Japon où ils séjournent dans les auberges traditionnelles. À côté du Japon moderne, la nature est restée belle et on y trouve toujours les merveilles du passé. Ils revoient l'ancienne capitale Kyoto où ils arrivent au moment des cerisiers en fleurs, avec le soleil du printemps et le sourire des jeunes Japonaises en fête, son palais impérial, ses temples, son jardin de mousse, et l'ancienne Nara et ses trésors, Nara où les biches se promènent en liberté. Ils visitent les centres d'artisanat, les stations balnéaires d'eaux chaudes, les grands lieux de pèlerinage.

Mais c'est avec une émotion particulière qu'ils visitent Hiroshima, dont nous allions recevoir le maire à Paris en 2005, j'y reviendrai. Après Hiroshima le 6 août 1945, Nagasaki reçut la seconde bombe atomique le 9, alors que le Japon était déjà sur le point de capituler à la suite de l'entrée en guerre de l'Union soviétique restée neutre jusque là envers le Japon : elle s'était engagée auprès de ses alliés occidentaux à lui déclarer la guerre après la défaite de l'Allemagne nazie.

Cette seconde bombe était d'une conception différente, c'était précisément intéressant de voir si elle fonctionnait aussi, et on avait vu une majorité des scientifiques ayant travaillé au projet Manhattan de mise au point de l'arme atomique applaudir : ils avaient réussi ces deux immenses exploits techniques auprès desquels la mort effroyable de centaines de milliers de victimes ne semblait guère compter.

Une minorité sauva l'honneur, parmi lesquels Jozef Rotblat qui avait participé au projet Manhattan mais s'en était retiré fin 1944, et fut le seul à agir ainsi, dès lors qu'on apprit que l'Allemagne nazie avait définitivement renoncé à fabriquer sa propre bombe. Il avait compris qu'il valait mieux alors tout arrêter pour le bien de l'humanité. D'autres scientifiques, comme Einstein, n'avaient pas participé au projet Manhattan et beaucoup, y compris parmi ceux qui y avaient participé, prirent ensuite position, comme Einstein lui-même, contre l'arme nucléaire.

Rotblat reçut le prix Nobel de la paix en 1995, cinquante ans après Hiroshima, avec l'Association internationale sur la science et les affaires du monde qu'il avait créée avec Bertrand Russell, à la suite du manifeste Russel-Einstein de 1955. Le prix leur était attribué entre autres « pour leurs efforts en vue de diminuer la part des armes nucléaires dans le monde... et à terme de les éliminer ». Dans son discours, lors de la cérémonie de remise du prix, Rotblat rappela cette phrase du manifeste qui demandait aux États de s'entendre pour l'abolition de l'arme nucléaire : « Souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste... ». Nous fûmes aussi plus tard en contact avec lui.

Ce voyage va marquer un profond tournant dans la vie de l'homme et de la femme. L'homme avait poursuivi jusque-là une carrière scientifique très prenante. Les événements du monde avaient continué à l'intéresser et cela l'avait conduit entre autres à fonder l'association sur le droit et la guerre que j'ai évoquée. Mais il s'agissait alors d'un rôle d'observateur extérieur plutôt que d'un réel engagement, et les problèmes du monde n'avaient pas été non plus jusque-là le centre de leur relation.

Puis, il va leur apparaître que leur amour peut et doit se concrétiser aussi sous la forme d'un engagement commun pour le droit, la justice et la paix, que c'est ainsi qu'il prendra toute sa valeur. Comment s'aimer et être heureux comme si les problèmes des hommes se passaient sur une autre planète, comme si tous les drames qui frappaient l'humanité ne les concernaient pas ?

La femme avait eu un rôle social de second plan et était longtemps restée au service de son mari et de ses enfants. Elle voyait là le moyen d'avoir un rôle plus actif, conforme à ce qu'elle avait jusque là réprimé, et en accord avec la compassion qu'elle ressentait envers les victimes de la guerre, les femmes, les enfants et toutes les personnes victimes de bombardements ou de massacres, obligées de fuir dans des conditions terribles. Elle sait, en tant que femme donnant la vie, la valeur de chaque vie humaine.



L'homme avait renoncé à s'engager face à la crainte d'être trop sensible aux tragédies dans le monde, face aussi à la fragilité et l'impermanence des choses humaines et à la peur de se tromper dans ses jugements. Mais il s'était toujours senti un peu coupable de rester confortablement à l'abri, en travaillant sur des théories scientifiques abstraites et en maniant des équations mathématiques bien éloignées de ce que vivaient les hommes et les femmes de notre planète.

C'était une chose d'analyser le droit, la manière dont il était ou devrait être appliqué ou modifié, c'en était une autre de s'engager en y mettant tout son cœur et toute son âme. La présence de la femme le rassure. Elle a aussi le souci de la rigueur intellectuelle mais est plus sensible aux questions concrètes, sait oublier les raisonnements abstraits qui sont souvent les siens et sait prendre des décisions.

C'est au cours de cette évolution que je fis en 2003 leur connaissance. Nos orientations générales étaient proches et, tout en étant très compétents sur le droit, ils apportaient à mon sens une ouverture intéressante vers les non-spécialistes. De mon côté, même si cela m'amusait un peu, je les rassurais par mes qualifications professionnelles. Le courant passa aussi très bien entre nous sur le plan humain. Nous étions devenus des amis très proches et nous avons pris l'habitude de nous rencontrer régulièrement.

C'est dans ces circonstances que l'homme décide de quitter sa carrière scientifique. Il a l'âge de la retraite, pense que ce qu'il pouvait donner de meilleur dans ce domaine est derrière lui et qu'il vaut mieux laisser la place aux jeunes. Il est temps, pense-t-il, de commencer une nouvelle vie et de s'engager de manière plus forte, avec la femme à ses côtés. Une certaine inquiétude ne le quittera cependant jamais. L'impermanence des choses humaines n'a pas disparu par magie et, devant la complexité des événements, comment être sûr de ne pas se tromper dans ses jugements ? Il a peur aussi que des dissensions n'apparaissent entre la femme et lui, et ne portent atteinte à leur amour.

L'aventure va avoir lieu dans le cadre de l'association que l'homme avait créée. Ils en seront l'âme et vont jouer un rôle majeur dans son développement, avec des conférences plus ambitieuses que les réunions que l'homme avait auparavant organisées. Il a le rêve de réunir des personnalités diverses souhaitant le progrès, juristes, analystes géopolitiques, représentants d'organisations humanitaires, en vue d'une analyse et d'une réflexion approfondies, indépendantes et ouvertes sur les questions du droit et de la guerre.

De nombreuses organisations s'occupent déjà, il le sait, des problèmes de notre planète, mais il pense que nous pouvons, non rivaliser avec elles, mais apporter notre contribution. Les organisations humanitaires ont le rôle important de dénoncer les violations des droits humains et les crimes dans le monde et de porter secours aux victimes, et il s'incline avec respect devant elles. D'autres organisations traitent de divers problèmes de notre monde, mais chacune le fait, lui semble-t-il, avec son mode de pensée et des orientations et une stratégie auxquelles elle a tendance à s'accrocher, et avec ses contraintes diplomatiques, politiques et financières.

Il se sent proche de certaines, avec lesquelles nous serons en contact, mais aucune ne joue selon lui, au moins en France, le rôle ouvert qu'il souhaite pour notre association. Il est par ailleurs souvent en accord avec les buts poursuivis par les organisations « militantes », mais elles ont trop souvent tendance, selon lui, à faire passer la rigueur dans l'analyse au second plan et à jouer sur l'émotion. Il peut le comprendre, mais ce n'est pas là le registre dans lequel il pense pouvoir être utile.

Quant aux débats dans les médias, ils ne permettent le plus souvent pas, selon lui, de discussion approfondie, et sont biaisés en fonction des orientations politiques des uns ou des autres ou des idées dominantes. Certaines affirmations y sont souvent présentées comme évidentes alors qu'elles sont contestables et, même lorsque les organisateurs souhaitent une large ouverture, il ne leur est pas facile de résister à la pression ambiante.

On le verrait à nouveau d'une manière particulièrement manifeste dans les années 2010, j'y reviendrai, à l'occasion des guerres en Libye et en Syrie. Il y a heureusement des exceptions, et des associations et media avec lesquels nous serons en contact.

L'homme et la femme cachent pendant longtemps leur liaison et leur engagement à leurs familles respectives. Ils se décident peu à peu à en parler. La plupart des premières réactions sont violentes : leur liaison est indécente à l'égard de leurs conjoints respectifs, même s'il est disparu depuis longtemps dans le cas de la femme et si l'homme est lui aussi séparé depuis longtemps de son épouse.

Il y a aussi du côté de la femme, dans la famille du mari disparu, l'idée qu'elle sort ainsi du rôle qui devrait être le sien : rester effacée, comme elle l'avait été au service de son mari de son vivant, et servir maintenant sa mémoire. Les réactions de ses deux fils sont elles aussi particulièrement sévères. Selon eux, elle s'arroge ainsi le droit, qu'elle n'a pas, d'« oublier » leur père. Pire, en s'engageant dans des activités qui leur semblent bien suspectes, elle risque de trahir les opinions plutôt conservatrices qui ont été les siennes.

Du côté de l'homme, presque tous les membres de sa famille, d'origine juive, croyants ou non croyants, y compris l'un de ses deux fils, soutiennent Israël de manière inconditionnelle. Certains défendent même le droit des Juifs à un « grand Israël » sur l'ensemble des terres qui auraient été occupées deux mille ans plus tôt par leurs lointains ancêtres, leur droit à cet asile ultime après la barbarie nazie au cours de laquelle une partie de leur famille a été exterminée.

Ils le voient comme un traître lorsqu'il dénonce les injustices et les crimes commis à l'encontre des Palestiniens : c'est par la violence et à leur détriment que l'État d'Israël a été créé, et ils rejettent sans appel ses arguments en faveur d'importantes concessions d'Israël en vue de la paix.

Mais, selon eux, il y a assez de place pour les Palestiniens dans les autres pays arabes, Israël a de son côté accueilli des Juifs provenant de certains pays arabes et, argument ultime, les Juifs se comportent enfin comme « les autres », qui n'ont jamais hésité au cours de l'histoire à défendre leurs intérêts et à s'imposer par la force.

L'homme et la femme répondent avec calme, en confiant au temps le soin d'apaiser les tensions. Par ailleurs, le deuxième fils de l'homme et la fille de la femme se réjouissent, eux, au contraire, dès le début, de leur amour et de leur engagement qu'ils approuvent. Ils leur seront toujours dévoués et fidèles, ce qui sera pour eux un grand réconfort.

**ACTE II**  
**ENGAGEMENT**



## Chapitre 4 Enthousiasme

L'année 2005 et la première partie de l'année 2006 sont des années d'enthousiasme pour l'homme et la femme, même si de premiers tiraillements apparaissent. Notre première conférence a lieu en 2005, en partie dans la belle salle Victor Hugo dépendant de l'Assemblée nationale grâce à l'entremise d'un député. Elle a pour thème : « Droit international et impunité, le cas des États-Unis ». Il y est question des guerres des États-Unis, en particulier en Irak, et des questions liées aux Nations unies, au droit international humanitaire et à la justice internationale.

Ces derniers sujets, ainsi que la « responsabilité de protéger », qui vient d'être affirmée solennellement à l'ONU à la suite du rapport évoqué par l'homme le jour de notre rencontre, sont aussi discutés dans nos réunions ainsi que dans notre seconde conférence qui a lieu sur le thème : « La science et la guerre, la responsabilité des scientifiques », sous le parrainage de l'UNESCO.

Nous ne savions guère où nous allions. L'homme a déjà organisé des conférences scientifiques internationales, mais c'était dans le domaine scientifique où il était connu, et les colloques que j'avais organisés étaient plus spécialisés. Ces conférences correspondaient cependant, je crois, à une attente et nous rencontrons un succès qui nous étonne nous-mêmes. Les personnalités françaises et internationales dont nous souhaitons la participation acceptent presque toutes notre invitation.

La préparation demande un travail important dès 2003, accompli principalement par l'homme et la femme. Mais ce projet les unit encore plus et je vois combien ils sont heureux. C'est un peu comme s'ils ont à nouveau vingt ans.

## *Le cas des États-Unis*

Notre première conférence a lieu sous la présidence d'honneur de Pierre Vidal-Naquet, grand historien et humaniste, qui disparaîtra malheureusement l'année suivante, en 2006. L'ancien président des États-Unis Jimmy Carter nous envoie un message de soutien. Nous n'avions pourtant pas caché, dans la présentation de notre projet, que la politique des États-Unis serait largement contestée. Il en avait amorcé une évolution encore limitée pendant sa présidence et avait pris par la suite des positions courageuses.

À soixante-trois ans, le maire d'Hiroshima, Tadatashi Akiba, haute personnalité internationale travaillant pour l'abolition de l'arme nucléaire, est toujours actif. Lors de son séjour à Paris pour notre conférence, il présente aussi, à l'Hôtel de ville, une exposition sur les enfants d'Hiroshima, que nous visitons avec émotion. Ramsey Clark, ancien Procureur général des États-Unis dans les années 1960, a de son côté presque quatre-vingts ans mais est lui aussi toujours jeune et actif. Il a pris des positions fortes contre les politiques et les guerres de son pays, dont il présentera un brillant exposé critique. Il est, de même que Tadatashi Akiba, d'une grande courtoisie.

Stéphane Hessel, qui deviendra plus tard célèbre, en 2010, avec son *Indignez-vous !*, s'y indigne avec nous des crimes des États-Unis et de leur impunité. Jeune homme de presque quatre-vingt-dix ans, il est d'une grande affabilité. Il participera aussi à plusieurs de nos conférences ultérieures. Il corrige aimablement l'homme qui l'a présenté comme corédacteur de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1949 : il était encore jeune, dit-il, et a simplement tenu la plume aux côtés de René Cassin.

Il sera néanmoins présenté comme corédacteur de la Déclaration par la suite, entre autres dans son *Indignez-vous !* et dans les interviews qui suivront. Des divergences apparaîtront au début des années 2010 entre lui et nous, j'y reviendrai, peu avant sa disparition en 2012, mais il restera pour nous tous une grande figure humaniste.



De nombreuses autres personnalités présentent leurs analyses, juristes réputés, représentants d'organisations humanitaires comme Antoine Bernard, directeur exécutif de la FIDH, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, ou Geneviève Sevrin, présidente d'Amnesty-France, ou encore des chercheurs comme Les Roberts qui a dirigé une importante étude aux États-Unis sur les pertes civiles en Irak, qu'il avait évaluées à cent mille et évaluera plus tard à six cent mille.

Nous avons confié à la femme le soin de présenter l'exposé introductif de la conférence. Elle passe là d'une certaine façon son « grand oral ». J'observe l'homme au cours de son intervention : il la regarde avec anxiété, son visage s'épanouit lorsqu'elle développe brillamment tel ou tel aspect, mais l'angoisse réapparaît vite et son visage devient livide lors de ses rares moments d'hésitation. Il observe la salle depuis la tribune et triture son stylo entre ses mains, ce qui est sa manière d'exprimer sa nervosité là où d'autres utilisent la cigarette.

Mais elle est brillante, sait rappeler les aspects pertinents et les problèmes du droit, tout en s'exprimant avec émotion à d'autres moments. Je vois, lorsqu'elle a terminé et est applaudie, le soulagement et la fierté sur le visage de l'homme.

Elle rappelle d'abord le préambule magique de la Charte des Nations unies, d'une façon qui doit un peu amuser les spécialistes qui en ont vu d'autres, mais qui n'en est pas moins bienvenue à mon sens. Là où cela serait apparu superficiel de la part d'autres personnes, on ne peut s'empêcher de ressentir, en l'écoutant, l'immense espoir contenu dans ce texte, comme s'il allait devenir la réalité de notre monde :

« Nous, peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, par deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, des nations grandes et petites... ».

Puis elle rappelle le rôle précurseur des États-Unis dans le droit international humanitaire avec les *Instructions pour les armées des États-Unis d'Amérique en campagne* promulguées en 1863 par le président Lincoln pendant la guerre de Sécession :

« La nécessité militaire n'admet pas le fait d'infliger la souffrance pour elle-même ou par vengeance, ni le fait de blesser si ce n'est en combat, ni la torture...ni la dévastation d'une contrée..., le citoyen non armé doit être épargné quant à sa personne, ses biens, son honneur autant que les exigences de la guerre le permettent... »

Le Code restait encore de portée limitée. Il autorisait par exemple les bombardements de villes : il faut, dit-il, avertir de l'intention de bombarder en vue de la protection de la population ...mais ce n'est pas nécessaire si l'effet de surprise est utile. Il n'en représentait pas moins une avancée dont s'inspireraient les traités internationaux ultérieurs.

Les États-Unis avaient ensuite ratifié les Conventions de La Haye et avaient même signé à La Haye une Déclaration dans laquelle certains pays s'interdisaient de manière unilatérale les bombardements aériens comme méthode de guerre : les progrès de l'aviation faisaient déjà alors craindre le pire...

On sait ce qu'il en advint avec, outre Hiroshima et Nagasaki, les bombardements de nombreuses villes, en 1944 et 1945, en Europe et au Japon : Tokyo fut brûlée, rappelle la femme, avec plus de cent mille morts en une nuit grâce à un nouveau procédé technique, à base de bombes incendiaires, permettant au feu de se propager rapidement parmi les maisons en bois. Et il y eut les bombardements en Corée, au Vietnam, au Cambodge, en Irak...

Le président Truman avait déclaré que l'attaque à Hiroshima visait ceux qui avaient par trahison attaqué la base militaire de Pearl Harbour et infligé des traitements cruels à leurs prisonniers. La vengeance, proscrite dans le Code Lieber, était exercée contre une population civile. Tadatoshi Akiba soulignerait, dans son exposé, combien l'esprit de vengeance était absent dans son action pour l'abolition de l'arme nucléaire.

La femme revient ensuite sur la guerre en Irak. La guerre était, dit-elle, la pire des solutions, quels qu'aient été les violations des droits humains et les crimes du régime irakien. Puis elle reprend les aspects du droit que l'homme avait évoqués le jour de notre rencontre. Les États-Unis avaient lancé leur guerre après une résolution du Conseil de sécurité ayant exigé de l'Irak la destruction d'armes qui auraient menacé la paix internationale, mais sans décision explicite d'emploi de la force.

Devant l'opposition de la France à leur guerre, ils avaient affirmé que l'Irak n'avait pas respecté les exigences du Conseil, ce qui leur aurait donné le droit d'agir. Un ami de l'homme, inspecteur de l'ONU, nous avait pourtant confirmé que l'Irak avait fourni les preuves tangibles de la destruction des armes contestées. Leur thèse était de toute façon peu défendable, rappelle-t-elle, même si l'Irak n'avait pas détruit ces armes, en l'absence d'une nouvelle résolution autorisant leur guerre.

Il y avait, il est vrai, le précédent de la guerre de l'OTAN contre la Serbie en 1999 à propos du Kosovo, déjà lancée après une résolution ayant envisagé mais non décidé l'emploi de la force : selon l'OTAN, la Serbie n'avait pas respecté les exigences du Conseil... Sa légalité n'avait guère alors été contestée.

Si doute il y avait, il pouvait être levé, ajoute-t-elle, par la Cour internationale de Justice. Un de ses rôles est de donner des avis juridiques, sur demande du Conseil ou de l'Assemblée générale : il n'y en eut pas. Elle peut aussi dire le droit et prendre des décisions sur des conflits entre États membres de l'ONU acceptant sa compétence : ce n'était pas le cas des États-Unis mais était celui de certains des pays européens impliqués.

Saisie par la Serbie, elle ne s'était toujours pas prononcée en 2003, après maintes manœuvres dilatoires de ces mêmes pays. Elle déciderait en 2004 que la Serbie n'était pas strictement membre de l'ONU en 1999, après la dislocation de la Yougoslavie et ne pouvait donc pas alors la saisir. La plainte avait pourtant alors été acceptée. La chute rapide du régime irakien lui avait aussi permis de ne pas agir en 2003.

Le Conseil de sécurité, dont le premier rôle est d'agir en cas d'agression, s'était incliné et avait entériné l'occupation de l'Irak. La guerre contre les mouvements de résistance qui s'y étaient développés se passait ainsi sous l'égide de l'ONU, ce qui était paradoxal, dit-elle, pour une guerre résultant d'un acte d'agression. L'Assemblée générale, où il n'y a pas de droit de veto mais dont le rôle est plus limité, je l'ai évoqué, aurait pu s'exprimer selon les pratiques admises. Elle n'avait guère réagi.

L'Assemblée peut de plus, rappelle-t-elle, organiser elle-même des actions collectives selon sa résolution *Unis pour la paix*, si le Conseil « manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix internationale du fait que l'unanimité n'a pu se réaliser entre ses membres permanents ». Deux tiers des votes sont requis pour son application. Elle était discutable au regard de la Charte mais avait été admise, et parfois appliquée contre les souhaits de membres permanents occidentaux, par exemple pour un boycott international de l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid après son agression contre la Namibie.

Le droit de veto au Conseil de sécurité est décrié et contraire à l'égalité des nations mais, souligne-t-elle, il ne paralyse ainsi pas en soi l'ONU. A propos de la guerre en Irak, il lui a permis, dit-elle, de sauver en partie son honneur : la guerre a été lancée sans son aval, et il peut éviter des décisions contraires aux principes de la Charte ou trop hâtives, même si le rôle des cinq membres permanents de 1945 est contestable.

Les États-Unis auraient pu tenter de recourir à l'Assemblée, mais leur thèse était bien faible et ils avaient préféré passer en force. Mais rêvons, ajoute-t-elle : la France soumet alors au Conseil de sécurité une résolution condamnant leur agression. Elle est rejetée du fait de leur veto. L'Assemblée ose alors appliquer sa résolution *Unis pour la paix* contre eux... La France ne l'a pas fait. Si elle l'avait fait, y aurait-il eu les neuf voix requises au Conseil puis, après leur veto, les deux tiers à l'Assemblée ? Le risque de représailles est toujours là et l'égalité des nations n'est toujours pas d'actualité...

Les institutions internationales sont imparfaites, conclut-elle, mais les problèmes viennent tout d'abord de la manière dont elles sont utilisées et du poids des États les plus puissants, en particulier des États-Unis. L'apparition d'un monde multipolaire qui s'esquisse modifiera-t-elle la situation ? Elle veut l'espérer.

### *États-Unis et justice internationale*

Les exposés détaillent la longue liste des violations du droit et des crimes des États-Unis : agressions contre de nombreux pays et peuples, torture, bombardements indiscriminés causant de graves pertes civiles, emploi d'armes à uranium appauvri ou au phosphore blanc dangereuses à terme pour les populations...

Comment lutter contre leur impunité ? On ne peut guère espérer de poursuites aux États-Unis. Le président Obama, élu en 2008, les écartera. La CPI ne peut *a priori* pas agir pour leurs crimes en Irak : ni les États-Unis ni l'Irak n'y ont adhéré ou déclaré accepter sa compétence, à moins de considérer que les États-Unis y agissent conjointement avec le Royaume Uni, État adhérent, argument discutable que le procureur rejette. La Cour peut agir pour les crimes britanniques en Irak, même s'ils n'ont pas l'ampleur de ceux des États-Unis, et pour ceux des États-Unis, dont des centres de torture, en Afghanistan, État adhérent. Le procureur dira année après année « étudier le dossier »...

Reste la compétence universelle. La Belgique est revenue en arrière en 2003 sous la pression des États-Unis après des plaintes contre certains de leurs responsables : un lien avec le pays est requis. Il est vrai que ses tribunaux avaient été submergés par des plaintes souvent contestables et pourquoi elle, plutôt qu'un autre Etat, aurait-elle dû lancer des poursuites dans des situations où elle n'était pas directement impliquée ?

Mais on peut malgré tout tenter des poursuites dans divers pays entre autres à propos de la torture même si, selon les États-Unis, les règles ne s'appliquent pas à la « guerre contre la terreur », leurs actes ne sont pas strictement des actes de torture, les subalternes ont mal compris les instructions reçues...

Les responsables d'États puissants ne risquent pas grand-chose, mais certains hésitent à se rendre dans divers pays : on n'est pas à l'abri de décisions intempestives des juges, même si des excuses suivent... Et les plaintes permettent de dénoncer les crimes devant l'opinion. Je reviendrai sur certaines de celles qui seront déposées contre de hauts responsables des États-Unis.

Peut-on espérer voir le président Bush poursuivi ? Se pose à cet égard la question de l'immunité des chefs d'État dans les autres pays. Selon un avis de la CIJ, chefs d'État et ministres des Affaires étrangères devraient en bénéficier pour leurs actes officiels, en vue de leur permettre librement des contacts : ils ne sauraient être jugés que dans leur pays ou devant un tribunal international. Mais, souligne Patrick Baudouin, président honoraire de la FIDH, cet avis n'est pas contraignant, et peut-on considérer des crimes comme des actes officiels normaux ?

La femme rappelle que l'histoire réserve des surprises et que des rêves *a priori* impossibles se sont, au moins en partie, réalisés. Outre celui de Martin Luther King, ou celui de la création d'une cour pénale internationale, pour laquelle beaucoup s'étaient battus de longues années, elle cite le dissident russe Soljenitsyne : exilé aux États-Unis dans les années 1980, il avait dit avoir l'intuition que la liberté reviendrait en Russie avec la disparition du communisme, et qu'il pourrait y retourner de son vivant. Ce qui paraissait alors impossible eut pourtant lieu peu après.

J'assiste à ce sujet à une discussion passionnée entre l'homme et la femme. Elle voit d'abord dans Soljenitsyne celui qui a dénoncé le totalitarisme et les crimes de l'époque soviétique. L'homme voit aussi en lui un personnage dont les idées rétrogrades, allant dans le sens des autres personnes qui avaient pris le pouvoir, avaient pu contribuer à la destruction des protections sociales et à la dilapidation des biens de l'Union soviétique au profit d'un petit nombre de profiteurs dans les années 1990. Mais ils s'accordent pour condamner les crimes et l'absence de liberté de l'époque soviétique, et ce qui s'est passé ensuite du temps d'Eltsine.

La conférence dure trois jours. Le livre qui suit est traduit et publié aussi aux États-Unis. Il y a consensus sur le droit international, qu'il faut défendre tout en travaillant à son amélioration, sur l'opposition à la guerre et sur la lutte contre l'impunité. L'homme est cependant déjà moins enthousiaste que la femme ou moi, même s'il ne le dit pas alors clairement.

La guerre en Irak ternit encore l'image de l'ONU et on se pose des questions sur la CPI, autre institution qu'on aurait aimée incontestable. Et, s'il appartenait, selon nous, aux Irakiens de décider s'ils devaient accepter la démocratie que les États-Unis prétendaient instaurer ou au contraire résister contre l'occupation, nous aurions souhaité que la résistance, si elle avait lieu, soit laïque et unifiée comme lutte de libération nationale même si des groupes d'inspiration religieuse y participaient, comme en France lors de la Résistance.

Mais la lutte contre les forces étrangères était menée en Afghanistan par les talibans, qui avaient une idéologie rétrograde de l'Islam même si leurs liens avec l'organisation Al Qaeda s'étaient distendus. Et les groupes islamistes extrémistes prenaient une place importante en Irak, à côté de mouvements de résistance laïques. Leurs cibles sont alors souvent militaires ou sont des cibles civiles liées au pouvoir d'occupation, mais leurs attaques causent souvent de graves pertes civiles, et on assiste de plus aux prémices de la guerre civile barbare, sur des bases religieuses, qui va se superposer à la lutte contre l'occupation et la brouiller.

#### *Droit international humanitaire et responsabilité de protéger*

Le droit international humanitaire, qui a été évoqué lors de cette conférence, l'est aussi dans plusieurs de nos réunions qui suivent. Il a peu évolué au niveau des traités dans ces premières années 2000. Le CICR publie cependant en 2005 une étude sur le droit coutumier selon laquelle l'emploi d'armes biologiques, chimiques ou d'armes classiques liées aux conventions de 1980 et 1997, serait toujours un crime de guerre, dans tous les conflits y compris internes.

Les règles des conflits internes se rapprocheraient de manière générale de celles des conflits entre États : « Ce qui est inhumain lors de conflits entre États ne peut que l'être lors de conflits internes » avait dit un juge lors d'un procès international.

Sur l'arme nucléaire, l'étude en réfère à un avis consultatif de 1994 de la Cour internationale de Justice : son emploi serait en général criminel... sauf si la survie du pays est en jeu. Cet avis n'interdit ainsi pas strictement l'arme nucléaire comme « arme de dissuasion ». Il avait été reçu comme un progrès par certains, là où d'autres avaient été déçus par la réserve qu'il comporte.

Sur les dommages collatéraux, elle tente un compromis entre le Protocole de 1977 et le Statut de la CPI : y sont des crimes les attaques menées en sachant qu'elles causeront des pertes civiles incidentes *qui seraient manifestement* excessives par rapport à l'avantage militaire... Elle ne reprend pas la notion du Statut d'*ensemble* de l'avantage militaire qui n'ajouterait pas grand-chose selon l'interprétation qu'elle en donne...

Elle contient une liste détaillée de règles, mais reste ainsi ambiguë sur certains des principaux problèmes. Elle a son importance mais n'a pas de caractère contraignant. Ses conclusions ne seront pas reprises en 2010 lors de la révision du Statut de la CPI, qui affirme lui aussi définir le droit coutumier.

Un autre développement important vient d'avoir lieu avec l'affirmation solennelle de la « responsabilité de protéger » lors du Sommet mondial de 2005 des Nations unies. Cette responsabilité internationale pourrait s'appliquer, selon le texte unanimement adopté, en cas de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide ou nettoyage ethnique. Le texte en réfère, pour des actions éventuelles, au Conseil de sécurité.

Ce dernier affirmera à son tour en 2006 que « le fait de prendre pour cibles des civils... et de commettre des violations systématiques, flagrantes et généralisées du droit international humanitaire et des droits de l'homme en période de conflit armé peut constituer une menace contre la paix et la sécurité internationales » et il se dira résolu à agir en conséquence..



Le recours à l'idée de menace contre la paix internationale avait déjà été utilisé par le Conseil de sécurité dans les années 1990, je l'ai évoqué. La résolution adoptée aux Nations unies en cette année 2005 affirme de manière générale l'évolution du droit à cet égard et tente de préciser les situations dans lesquelles une intervention armée pourrait ou devrait avoir lieu, ce que fera à son tour le Conseil en 2006.

On aurait aimé applaudir, mais l'enthousiasme se double déjà de réserves chez plusieurs d'entre nous, en particulier chez l'homme. L'expérience passée conduit à la méfiance face à la belle unanimité qui s'est manifestée à l'ONU. Si une intervention peut ou doit s'imposer en cas de massacres généralisés dans un pays, qu'en est-il dans des situations moins tranchées ? Quand et comment intervenir par la force armée en évitant que les conséquences ne soient pires que le mal ?

La définition des crimes de guerre reste incertaine à propos des « dommages collatéraux » et des armes, ce qui permet les interprétations souhaitées par les uns ou les autres, et il en est de même des crimes contre l'humanité : à partir de quel seuil et dans quelles conditions peut-on ou doit-on parler d'une politique délibérée d'attaques systématiques ou généralisées contre une population civile ?

Comme plusieurs intervenants le rappelleront lors de notre conférence de 2011 sur les guerres « humanitaires », les expéditions coloniales étaient déjà présentées comme telles et les interventions armées des années 1990 avaient été sélectives, basées sur des affirmations exagérées ou mensongères, n'avaient pas respecté le caractère prioritaire des actions pacifiques et avaient eu le plus souvent des conséquences négatives.

Ainsi, selon Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières, les enquêtes de MSF sur les détournements de l'aide internationale, lors de la famine en Somalie en 1992, avaient été dénaturées pour justifier une intervention négative, et les massacres attribués à l'armée serbe au Kosovo en 1999 avaient été démentis par les enquêtes ultérieures.

La logique de guerre s'était en fait enclenchée après la « révélation » d'un plan d'extermination des Kosovars albanophones. Or le nombre total de morts recensés pendant la guerre au Kosovo était d'environ 4 000, principalement des combattants des deux côtés. L'idée d'extermination était fabriquée.

La campagne de bombardements de l'OTAN en Serbie avait malgré tout permis, selon les uns, d'assurer les droits de la majorité albanophone du Kosovo à une large autonomie, voire à l'indépendance. Pour d'autres, la voie pacifique n'avait pas été épuisée, les bombardements avaient causé de nombreuses pertes civiles et des destructions, et l'OTAN, qui avait pris par la suite le contrôle du Kosovo, n'avait pas voulu ou su empêcher les agressions contre la minorité d'origine serbe, qui fut largement conduite à l'exil.

L'absence d'intervention pendant la phase principale du génocide au Rwanda en 1994, ou lors du massacre de Srebrenica en 1995 en ex-Yougoslavie, avait, il est vrai, choqué l'opinion, même si les forces limitées d'interposition de l'ONU, présentes à la suite d'événements précédents, n'auraient probablement pas pu faire grand-chose au Rwanda face au déferlement de la violence meurtrière. Mais la situation ne semblait pas comparable dans les différents cas où des interventions armées avaient eu lieu.

L'armée française était, elle, présente au Rwanda aux côtés du gouvernement en place à l'époque, même si elle ne participa pas au génocide à part des cas isolés dont certains responsables seraient plus tard poursuivis en France devant le Tribunal aux armées. Alors que les présumés responsables du génocide étaient en fuite devant l'avancée des opposants du FPR, Front patriotique rwandais, venant du Burundi voisin, le Conseil de sécurité l'autorisa à intervenir pour protéger la population. Elle avait, pour l'essentiel, joué ce rôle selon certains, mais son intervention aurait aussi, et d'abord servi, selon d'autres, à protéger les responsables du génocide en fuite.

Les guerres des années 2000 en Afghanistan et en Irak, entérinées par le Conseil de sécurité, avaient été lancées pour des motifs autres qu'humanitaires, la « légitime défense », selon les États-Unis, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et la « guerre contre le terrorisme », ou encore les armes supposées de l'Irak en 2003. Puis des raisons « humanitaires » avaient été ajoutées comme la situation des femmes en Afghanistan ou le supposé désir d'apporter la liberté aux Irakiens.

Ces interventions n'étaient guère plus convaincantes. Elles entraînaient de graves souffrances et favorisaient en Irak le développement des groupes islamistes extrémistes que les États-Unis prétendaient combattre. En Afghanistan, des progrès internes avaient eu lieu dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'intervention soviétique des années 1980 et l'émergence des talibans soutenus alors par les États-Unis. Leur intervention des années 2000 s'accompagnait là aussi de nombreux crimes, centres de torture, bombardements indiscriminés...

Les États-Unis invoquaient, pour justifier leurs interventions, le succès, selon eux, de leur action, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, en Allemagne et au Japon où ils avaient imposé des systèmes démocratiques. Mais la guerre n'avait pas résulté alors d'une intervention extérieure de leur part et les circonstances avaient été bien différentes. Là où certains saluent la responsabilité de protéger comme un progrès majeur, ouvrant une nouvelle ère de l'humanité et un nouvel espoir pour éviter de nouveaux drames et de nouveaux crimes, d'autres, en particulier l'homme, sont plus sceptiques.

### *La science et la guerre*

Le rôle de la science et des scientifiques est plus particulièrement l'objet de discussions dans notre seconde conférence importante. Les scientifiques souhaitent dans leur nette majorité que la science serve à la connaissance et au progrès, mais elle est aussi utilisée pour la guerre. Peuvent-ils s'en désintéresser ?

Le président de la Société française de chimie rappelle le rôle de certains scientifiques dans le développement des gaz asphyxiants. Les projectiles destinés à les répandre avaient déjà été interdits à La Haye en 1899. L'Allemagne les utilisa d'abord, en 1915, à l'aide d'installations fixes, en comptant sur le vent pour les transporter vers l'ennemi, ce qui n'était pas strictement interdit... Les autres belligérants en décidèrent autrement et ces gaz seront utilisés et développés par tous. Ils seront prohibés dans un Protocole de Genève de 1925.

Si la Première Guerre mondiale avait ainsi été celle de l'emploi d'armes chimiques, la Seconde Guerre mondiale allait être celle de l'emploi de l'arme nucléaire à côté de nouvelles armes classiques. Depuis, les conventions prohibant les armes biologiques et chimiques étaient largement ratifiées, y compris par les États-Unis et la Russie qui ne respectaient cependant guère les délais prévus pour la destruction de leurs stocks en invoquant des raisons techniques et financières. Mais il n'y a guère de progrès sur les armes classiques ou l'arme nucléaire.

L'ambassadeur de France à la Commission des Nations unies sur le désarmement à Genève évoque ce qu'il appelle la « décennie fabuleuse » des années 1990, avec la convention de 1993 sur les armes chimiques, celle de 1997 sur les mines antipersonnel ou encore le traité de 1996 interdisant les essais nucléaires, dont on espérait l'entrée en application après l'adhésion, qui n'avait pas encore eu lieu, de certaines puissances nucléaires. Il évoque les espoirs ayant suivi la fin de la guerre froide. Mais la situation avait changé dans les années 2000 à la suite en particulier de la politique des États-Unis.

On pouvait comprendre qu'il n'y ait pas eu, en 1968, un traité d'abolition de l'arme nucléaire : de nombreux problèmes techniques se posaient et il fallait pouvoir s'assurer qu'elle ne serait pas produite clandestinement pendant que d'autres détruiraient leurs stocks. Mais les années avaient passé... Les problèmes pouvaient être surmontés selon les intervenants, mais la volonté politique, en particulier des États-Unis, manquait.

Est évoquée aussi la participation de scientifiques des États-Unis à la mise au point d'armes meurtrières utilisées au Vietnam et dans différents autres conflits, telles que les armes à uranium appauvri en Irak, avec leurs conséquences potentiellement graves à long terme pour les populations.

De nombreux exposés évoquent les projets d'utilisation de l'espace à des fins militaires, l'emploi des neurosciences au service de la guerre et de la torture, les liens douteux qui se développent encore entre scientifiques et militaires... Est soulignée en contrepartie la responsabilité des scientifiques comme lanceurs d'alerte, dans la ligne du manifeste Russell-Einstein et de personnalités comme Joseph Rotblat, Andreï Sakharov ou David Kelly, conduit au suicide après avoir révélé au Royaume Uni les mensonges sur les armes de l'Irak.

Devait-on envisager un code d'éthique pour les scientifiques impliqués dans l'armement : ceux qui travailleraient pour des pays ne respectant pas les règles du droit international humanitaire, en particulier à propos des armes ou de la protection des civils, devraient-ils être mis au ban de la communauté scientifique ? Cette idée sera reprise plus tard par le président de l'Association sur la science et les affaires du monde lors d'une conférence à l'UNESCO.

Certains pensent alors aux scientifiques travaillant dans le monde au service de dictatures. L'homme exprime, lui, son soutien au principe d'un code d'éthique, mais en soulignera les difficultés dues aux ambiguïtés du droit, et pose la question de la responsabilité des scientifiques travaillant dans nos propres pays.

Dans quelle mesure leur activité est-elle ou peut-elle être conforme à l'éthique ? Premier argument, les armes conçues servent à notre défense. Mais les guerres occidentales avaient surtout servi après 1945 à attaquer d'autres peuples au cours des guerres coloniales et de celles des États-Unis au Vietnam, au Cambodge où leur intervention avait permis l'émergence des Khmers rouges, ou en Irak, où leur guerre avait favorisé le développement des groupes islamistes extrémistes.

Autre argument, les armes conçues serviraient maintenant à protéger les populations d'autres pays. Là encore, l'histoire récente conduisait à de sérieux doutes. Enfin, les scientifiques travailleraient dans nos pays à la mise au point de moyens militaires permettant de limiter les pertes civiles, et d'armes « humanitaires »..., ce que demandait déjà à la science la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 en vue, disait-elle, « de concilier les nécessités de la guerre et les lois de l'humanité »... Mais cela risque, dit-il, d'être un moyen de faire accepter les guerres par l'opinion, alors que ces armes, utilisées à grande échelle, pourraient avoir elles aussi de terribles conséquences.

Cela dit, on ne pouvait exclure que les armes conçues servent à l'avenir à notre défense ou à protéger des populations, et il était difficile de rejeter la mise au point de moyens militaires causant *a priori* moins de victimes... Les scientifiques doivent continuer à réfléchir à ces problèmes, conclura-t-il.

## Chapitre 5 Tiraillements

Au cours des années 2006-2010, la vie personnelle de l'homme et de la femme passe de plus en plus au second plan, leur esprit est ailleurs : le bruit et la fureur continuent dans le monde. Nos réunions et conférences traitent des guerres et des questions du droit et de la justice internationale, à propos desquelles il y a déjà des tiraillements avec les organisations humanitaires. Il y a aussi des discussions parfois vives entre l'homme et la femme où je joue un peu le rôle d'arbitre.

Nous nous retrouvons parfois pour des moments de détente. Ils aiment se promener dans les parcs publics. L'homme me dit ne pas comprendre ses amis qui habitent dans une maison avec un jardin qu'il faut entretenir. Il est tellement plus simple et plus agréable, me dit-il, de se promener dans ces beaux parcs où on voit les gens heureux, les enfants, les fleurs, et qui sont un havre de paix même s'il frémit en passant, au jardin du Luxembourg, près du mur où les Parisiens ont été fusillés en 1871.

Mais les événements reprennent le dessus. La guerre se poursuit en Afghanistan. En Irak, la guerre civile barbare qui se dessinait se développe avec ses attentats contre des marchés, des mosquées chiïtes ou sunnites, des communautés chrétiennes et yézidiées. Des conflits se poursuivent en Afrique. En Colombie et dans certains pays d'Asie, des mouvements armés luttent pour des avancées sociales ou pour le respect des droits de minorités nationales, voire pour leur indépendance. La rébellion tamoule au Sri Lanka est écrasée en 2009 au prix, dit-on, de dizaines de milliers de victimes civiles. La guerre du pouvoir turc contre le PKK nationaliste kurde, qualifié d'« organisation terroriste », a diminué d'intensité mais n'est pas terminée.

L'ONU proclame le droit à l'autodétermination, mais défend l'intangibilité de frontières souvent établies artificiellement. Des solutions internes par le dialogue sont préférables lorsque des populations se sont mélangées. On aimerait de toute façon que des solutions pacifiques soient trouvées soit à l'intérieur de l'État concerné soit par accord sur la création d'un nouvel État : ce sera le cas du Monte-negro, séparé de la Serbie en 2006, et du Soudan du Sud, séparé du Soudan en 2011. Mais il aura fallu auparavant, dans ce dernier cas, une longue guerre..

Certains conflits internes semblent en voie de résorption, au Darfour, en Tchétchénie, par la négociation ou par la force. C'est le cas aussi peu à peu en Irak après l'occupation et la guerre civile qui l'a frappé. Une brève guerre oppose en 2008 la Russie et la Géorgie à propos de l'Ossétie du Sud, province sécessionniste de la Géorgie que l'armée géorgienne a tenté de reprendre. La Russie la repousse et reconnaît l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, autre province sécessionniste : elle s'appuie sur le cas du Kosovo dont l'indépendance autoproclamée a été reconnue par les pays occidentaux. Ces différents nouveaux États de fait ne sont pas admis à l'ONU.

### *La Palestine et les guerres d'Israël*

Les guerres d'Israël au Liban l'été 2006 et à Gaza fin 2008-début 2009 causent chacune plus de mille victimes civiles et de graves destructions. Elles ne sont pas, de loin, les plus meurtrières, mais font partie des événements les plus marquants de cette période. Le problème palestinien, avec une occupation qui dure depuis des dizaines d'années, attise les passions. Je vais d'abord en parler avant de revenir aux problèmes généraux du droit international humanitaire et de la justice internationale.

J'assiste à un échange entre l'homme et la femme à propos de la Palestine. Les accords d'Oslo des années 1990 avaient fait naître un grand espoir, vite déçu en particulier après l'assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin, partisan de la paix, par un extrémiste juif. Un nouvel espoir était apparu avec les négociations à Taba en 2001, où un accord avait semblé proche.



La femme condamne les crimes d'Israël, mais pense qu'on est obligé de prendre en compte le point de vue de la majorité juive qui souhaite un État juif, même si une importante minorité arabe y subsiste. Les Palestiniens, dit-elle, ont eu tort, à Taba, d'insister sur un large droit au retour sur les terres dont ils avaient été chassés, même si cette revendication est légitime : il aurait mieux valu pour eux, dit-elle, accepter un droit au retour plus limité, ce qu'ils accepteront plus tard, pour éviter de nouveaux drames. Ou bien ils devaient être prêts à se battre, mais en avaient-ils les moyens ? La victoire d'Ariel Sharon aux élections qui avaient suivi en Israël avait anéanti tout espoir de paix.

L'homme s'exprime, lui, avec ce que je perçois comme une douleur contenue. Il est partagé entre sa sensibilité à la situation des Juifs et le fait qu'Israël a été créé par la violence au détriment des Palestiniens. Les Juifs avaient été, avant même l'indicible barbarie nazie, victimes d'injustices et de crimes tout au long des siècles. Comment certains, dit-il, pouvaient-ils en commettre à leur tour ? Il le ressent comme une trahison et rejoint en cela la petite minorité parmi les Juifs, y compris israéliens, qui s'élève contre la politique d'Israël, voire contre l'idéologie sioniste.

Il évoque le scientifique israélien Daniel Amit, qui avait refusé de participer aux guerres d'Israël puis se suicidera en 2007 comme façon ultime de dénoncer une situation devant laquelle il se sentait de plus en plus impuissant. Il y avait eu des signes précurseurs de son désespoir, que l'homme n'avait pas alors compris. Amit avait ainsi déclaré ne plus vouloir collaborer avec les journaux scientifiques des États-Unis, pour protester contre le soutien de ce pays à Israël. A l'homme qui lui avait dit ses doutes sur le bien-fondé de cette décision, il avait répondu qu'il ne savait pas si elle était bonne ou non en soi, mais que, lui, ne pouvait faire autrement.

L'homme convient cependant, à la fin de la discussion, que la femme a raison dans la pratique : les Palestiniens avaient probablement eu tort d'insister à Taba sur un large droit au retour.

Israël lance ses guerres au Liban en 2006 et à Gaza fin 2008 à la suite d'incidents frontaliers avec le Hezbollah libanais ou de tirs sporadiques de roquettes vers Israël à partir de Gaza, dont Israël s'est retiré en 2005 tout en exerçant un blocus à son encontre, et dont le Hamas a pris le contrôle interne. Israël invoque la nécessité d'éliminer des « organisations terroristes » menaçant sa sécurité. Les pertes civiles causées par ces guerres n'auraient pas été *manifestement* excessives par rapport à l'*ensemble* de l'avantage militaire ainsi attendu...

Le Hezbollah, ou les groupes palestiniens, répliquent par une défense sur place, efficace en particulier au Liban, et par des tirs de roquettes. Le Hezbollah a tenté de viser des cibles militaires, mais les roquettes sont trop imprécises et elles sont ensuite envoyés au hasard vers Israël. Elles causent peu de pertes civiles grâce aux mesures de précaution (abris) prises du côté israélien.

L'opinion dans nos pays est partagée entre le choc provenant des méthodes d'Israël et la compréhension à son égard, ainsi que l'opposition à l'idéologie islamiste du Hezbollah ou du Hamas. L'homme et la femme font, eux, partie de ceux pour qui on ne peut ni exonérer Israël de ses crimes, ni mettre sur un même plan les crimes commis des deux côtés, ni réduire le Hezbollah ou le Hamas à des organisations « terroristes » alors qu'il s'agit de mouvements d'abord nationalistes même s'ils ont pu commettre des actes terroristes. Leur idéologie, même si on la conteste, et leur pratique ne sont pas celles des extrémistes.

Mais ils s'opposent aussi à certains défenseurs du Hezbollah ou de la cause palestinienne, d'abord à propos des tirs de roquettes. Certains déclarent ainsi, lors d'une réunion de l'Association internationale des juristes démocrates organisée à Paris après l'agression contre le Liban, que ce sont des actes légitimes et héroïques de résistance. Un autre participant tente d'exprimer des réserves, mais est rabroué. L'homme intervient alors avec force : « On ne peut laisser dire que des tirs vers des zones civiles sont des actes normaux, même si problème est mineur face aux crimes d'Israël... ».

Une discussion voisine a lieu après les événements de Gaza lors de notre conférence de 2009 sur « Droit international humanitaire : États puissants et mouvements de résistance ». La femme le redit avec force : les tirs vers des zones civiles ne sont pas acceptables et nuisent à la cause défendue. Mais que faire face aux bombardements d'Israël ? L'homme cherche à se convaincre, sans y parvenir, que ces tirs, lancés au hasard vers le territoire ennemi, ne visent pas les civils *en tant que tels* et ne seraient ainsi pas strictement des crimes de guerre...

Par ailleurs, au-delà de l'émotion, il faut procéder, selon nous, à une analyse rigoureuse. Malgré de nombreux cas particuliers, accuser les dirigeants israéliens de politique délibérée d'attaques généralisées contre la population civile et ainsi de crimes contre l'humanité, voire de génocide, n'est pas convaincant. Il ne faut pas, selon nous, banaliser ces notions. La politique d'Israël est plutôt de frapper fort dès qu'une présence ennemie est soupçonnée, sans souci des pertes civiles, et de tolérer des actions ambiguës à cet égard. Cela devrait, selon nous, justifier des poursuites contre ses dirigeants. Mais Israël peut s'appuyer sur les faiblesses du droit.

La CPI ne peut agir pour le Liban : ni Israël ni le Liban n'y ont adhéré ou accepté sa compétence. Pour Gaza, une plainte est déposée par l'Autorité palestinienne. Gilles Devers, avocat à l'origine d'un collectif soutenant la plainte, et Simon Foreman, président de la Coalition française pour la Cour, font de vibrants plaidoyers : la Cour va agir. Gilles Devers fustige l'« armée des sceptiques » qui n'ont pas compris que le monde a changé...

L'homme fait partie de cette fameuse armée. Une première question est de savoir si la plainte provient d'un État, condition préalable nécessaire. Elle n'est alors pas tranchée par le procureur. Il faudra attendre 2012 pour que la Palestine soit reconnue comme État par l'UNESCO puis par l'ONU, dont elle ne deviendra cependant pas État membre : l'accord du Conseil de sécurité est requis et seuls huit membres au lieu de neuf y sont favorables : les États-Unis n'auront pas à utiliser leur veto.

Même si la plainte est acceptée, la Cour pourra, l'homme le craint, s'appuyer sur les faiblesses du Statut et se déclarer satisfaite par quelques poursuites d'exécutants par Israël, pour la forme, dans des cas trop flagrants d'assassinats de civils. Par ailleurs, la colonisation se poursuit et le transfert par un État d'une partie de sa population dans un territoire occupé est un crime de guerre selon le Statut de la Cour. De nombreux textes de l'ONU définissent comme tels les territoires palestiniens. Mais aucun n'est contraignant et la CPI pourra, l'homme le craint aussi, les considérer comme contestés et non occupés...

Une pétition internationale demande à l'Assemblée générale de créer un tribunal analogue à ceux créés par le Conseil de sécurité pour la Yougoslavie et le Rwanda. En fait, l'Assemblée peut au mieux, l'homme le rappelle, demander à son Conseil des droits de l'homme, organe subsidiaire sans pouvoir contraignant, ou à un autre organe subsidiaire créé à cette fin, d'examiner les crimes commis, mais sans les pouvoirs d'un vrai tribunal, puis recourir à sa résolution *Unis pour la paix* si l'inaction du Conseil de sécurité est due à un veto, ce qui n'est pas acquis.

Une juriste réputée à l'origine de la pétition lui répond : « Je n'en ai pas parlé dans mon texte à usage des militants pour ne pas l'alourdir... », ce qui le choque. Doit-on laisser de côté la rigueur et ne pas dire la réalité « pour faire simple » ? Faut-il de manière générale laisser croire aux militants que, bien entendu, le droit est de leur côté alors que la situation est plus ambiguë ?

Une mission du Conseil des droits de l'homme va conduire au rapport Goldstone, approuvé par l'Assemblée fin 2009. Il cite de fortes présomptions de crimes de guerre ou contre l'humanité des deux côtés : du côté palestinien, les tirs de roquettes seraient une politique d'attaques généralisées contre une population civile... Il est cependant surtout sévère à l'égard d'Israël. Il recommande des enquêtes par les autorités israéliennes et palestiniennes, à défaut de résultats la saisine de la CPI par le Conseil de sécurité, voire l'application par l'Assemblée de sa résolution *Unis pour la paix*. Il n'y a guère de suite.

## *Droit international humanitaire*

Les guerres d'Israël posent des problèmes qu'on retrouve avec acuité dans d'autres conflits. Le droit évolue peu. Une convention interdit en 2008 les armes à sous-munitions. Elle n'est pas ratifiée entre autres par les États-Unis ou Israël, Malgré l'étude du CICR de 2005, le Statut de la CPI ne sera guère modifié en 2010 à propos des crimes de guerre : l'emploi des armes citées en 1998 comme criminel pour les conflits entre États le devient, avec des nuances, pour les conflits internes.

La principale nouveauté concerne en 2010 un problème différent, le crime d'agression. Sa définition de ce crime selon une résolution de 1974 de l'Assemblée générale de l'ONU est adoptée et la Cour pourra agir aussi à son égard... après 2017 et si les États concernés acceptent sa compétence.

Comme le dit un texte du CICR : « Pour que droit international humanitaire ne reste pas lettre morte, il faut que ses règles placent les parties dans des conditions d'égalité... et que toutes aient un intérêt égal à son application ». Il s'appliquait au départ à des États ayant des moyens militaires comparables : Mais qu'en est-il avec l'évolution des conflits et la disparité des moyens militaires, en particulier lors de conflits internes ?

À propos des « dommages collatéraux », la tendance est de les passer un peu au second plan face aux massacres, viols et autres crimes très graves commis « à terre », entre autres en Afrique. Les représentants du CICR expliquent de leur côté dans nos conférences que le CICR est déjà heureux s'il obtient des uns et des autres le respect des règles les plus élémentaires.

La femme, elle, le redit avec force : si les massacres à terre sont des crimes effroyables, les bombardements indiscriminés causant de graves pertes civiles sont-ils pour autant acceptables ? Elle frémit en pensant au bruit des avions qui s'approchent et vont larguer leurs bombes, à la terreur qu'ils sèment dans la population et aux drames qu'ils vont causer. Les drones utilisés par les États-Unis peuvent larguer leurs bombes à tout moment, et déclenchent une terreur continuelle.

L'homme intervient lors d'une réunion du CICR sur le thème : « Droit international humanitaire : droit universel ou droit occidental ? ». Les intervenants ont souligné le caractère universel de l'interdiction des attaques visant les civils. L'homme en est d'accord, et c'est aussi ce que répète le perroquet d'un de ses amis lorsqu'un visiteur se présente : « Attaquer les cibles militaires, ne pas attaquer les civils... ». Mais le droit doit aussi inclure, dit-il, des règles fortes sur les dommages collatéraux de la part des États les plus puissants. Sinon, comment convaincre les mouvements de guérilla de le respecter ?

Le Protocole I de 1977, sous l'influence de pays issus de luttes de libération nationale, allait dans ce sens, mais les États-Unis ne l'ont pas ratifié et la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne et l'Italie l'ont fait avec des réserves. Selon la France, qui exclut l'arme nucléaire de son champ d'application, l'avantage militaire à prendre en compte est celui « de l'ensemble de l'attaque et non de ses parties isolées ou particulières », il appartient aux seuls commandants français de juger des pertes civiles, et ne sont pas des luttes des peuples au sens du Protocole « les conflits dans lesquels sont commis des actes criminels ou terroristes, collectifs ou isolés... »

Le Statut de la CPI est lui aussi en recul, je l'ai évoqué, par rapport au Protocole. Il est vrai que le droit coutumier, que le Statut affirme définir, n'est pas ce que l'on souhaite mais ce qui correspond à un consensus. Le problème n'en existe pas moins et l'homme est choqué que les organisations humanitaires et même des représentants du CICR n'en soient pas conscients, le minimisent ou l'écartent.

De nombreuses autres ambiguïtés demeurent. Selon le Protocole de 1977, les objectifs militaires sont ceux dont la neutralisation apporte, *en l'occurrence* (dans les circonstances du moment) un avantage militaire précis. Mais les États-Unis, Israël ou aussi certains groupes armés non étatiques considèrent que les infrastructures ou biens civils pouvant être utiles à l'adversaire tout au long du conflit sont des cibles légitimes.

Quant à la notion de « participation directe aux hostilités », qui fait perdre aux civils leur protection comme tels, elle est imprécise. Qu'en est-il des forces de police, des civils concevant ou fabriquant les armes des États ou les mines artisanales de la guérilla, les transportant vers le champ de bataille... Il y a de plus en plus une immense « armée » de civils travaillant pour les armées occidentales. Et qu'en est-il des membres d'organisations civiles contribuant aux décisions sur la guerre, de plus en plus visés par les drones des États-Unis ?

Le CICR propose en 2009 de restreindre cette notion à la stricte participation assez régulière aux opérations militaires, par exemple « paysans le jour, guérilleros la nuit ». Un civil dont le travail est de transporter des armes resterait protégé comme tel même si le camion les transportant vers le champ de bataille est une cible légitime et s'il peut être une victime collatérale lorsqu'il le conduit. Cette proposition, non contraignante, a l'avantage de la simplicité. Mais n'est-elle pas trop simpliste ?

Le droit interdit de tuer les combattants ennemis hors de combat ou qui se sont rendus, et demande le respect des prisonniers. Mais, lors de conflits internes, si ces derniers ont droit à un procès avec « les garanties reconnues indispensables par les peuples civilisés », ils peuvent être condamnés à mort pour avoir pris les armes contre le pouvoir, si telles sont les lois du pays, même s'ils n'ont pas commis de crime de guerre...

Les combattants doivent porter un uniforme ou un signe distinctif pour éviter qu'on ne les confonde avec les civils. Mais y a-t-il toujours une différence entre une attaque menée contre un véhicule militaire par une personne sans signe distinctif, et une bombe lancée d'un avion ou par un drone ?

Les attaques visant des ambulances ou des hôpitaux sont des crimes. Selon leurs auteurs, les hôpitaux visés abriteraient aussi des activités militaires, ces attaques seraient justifiées par le fait que les combattants ennemis, une fois soignés, repartiraient les attaquer. Les victimes civiles éventuelles seraient des victimes collatérales...

Ces arguments ne sont pas recevables selon nous, et la question se posera à nouveau avec acuité lors des guerres des années 2010, j'y reviendrai. Les règles devraient-elles cependant être précisées ou complétées ? Une proposition, soutenue par l'homme mais d'autres la rejettent, serait l'instauration d'une règle selon laquelle les blessés qui n'ont pas été attaqués et dont la vie a ainsi été sauvée, ne devraient pas retourner au combat. Une telle règle existe pour les combattants blessés qui se sont réfugiés, et sont soignés, dans un pays neutre voisin.

Parmi d'autres questions, se profile celle de la cyber-guerre : les attaques visant des systèmes informatiques ayant des applications à la fois militaires et civiles pourront causer de très graves dommages à la population, en la privant le cas échéant des moyens les plus élémentaires de survie. Les règles générales peuvent dans une large mesure s'appliquer, mais il apparaît utile de les préciser.

#### *Droit international humanitaire et mouvements de résistance*

Les organisations armées non étatiques ne sont pas invitées à adhérer aux traités, mais sont encouragées à respecter les règles du droit, et leurs membres peuvent être poursuivis pour leurs crimes dans leur propre pays ou par la justice internationale. Les attentats tels que ceux commis en Irak contre des marchés, des mosquées ou des communautés religieuses dans le cadre de la guerre civile barbare que j'ai évoquée, sont unanimement condamnés. Mais quels actes sont ou non acceptables de la part de mouvements de résistance dans leur condition d'infériorité militaire ? Comment le droit peut-il ou doit-il s'appliquer ?

Les Palestiniens ont renoncé aux attentats ayant visé des civils israéliens, ce dont nous nous réjouissons. Reste la question des tirs de roquettes, que j'ai aussi évoquée. Et il y a la question des attaques indiscriminées. Des mines artisanales sont placées en Afghanistan le long de routes où passent des convois militaires, mais aussi des civils, et les attaques menées en ville contre des cibles militaires causent souvent de graves pertes civiles.



Doit-on juger du caractère excessif, ou manifestement excessif, de ces pertes et de l'avantage militaire éventuel attendu en tenant compte des moyens dont disposent les uns ou les autres ?

La femme évoque la pièce *Les Justes* d'Albert Camus. Elle se déroule en 1905 : le révolutionnaire russe qui doit lancer une bombe contre le carrosse du Grand Duc Serge, oncle du tsar, y renonce lorsqu'il le voit accompagné de deux enfants. A-t-il eu raison et fait preuve de grandeur d'âme, ou a-t-il au contraire fait preuve de faiblesse et causé ainsi du tort à sa cause ? La femme approuve totalement son geste. L'homme reste perplexe.

Des représentants d'anciens mouvements armés tels que le FLN, Front de libération nationale, en lutte contre la France pendant la guerre d'Algérie, ou l'IRA, Irish Republican Army, participent à nos conférences. Nous souhaitons en particulier savoir comment ces personnalités jugent, avec le recul, certains actes commis de leur côté. Ces mouvements avaient été diabolisés sous le nom d'« organisations terroristes », ce qui excluait toute négociation, puis leur caractère d'abord nationaliste avait été reconnu, même si des crimes et des actes terroristes avaient été commis. Des négociations avaient alors pu s'engager et avaient finalement abouti à la paix.

Hocine Aït Ahmed est un héros de l'indépendance algérienne, membre du comité qui déclencha l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre 1954, chef historique du FLN, puis initiateur et ministre d'État du Gouvernement provisoire de la République algérienne en lutte contre la France. Sa mort en 2015 causera une grande émotion en Algérie et un deuil national de huit jours y sera décrété.

Il est raffiné et d'une grande courtoisie. Il dit son plaisir de s'exprimer dans la salle Victor Hugo dépendant de l'Assemblée nationale. Il exprime son attachement au droit international humanitaire. Il a fait, dit-il, tout ce qu'il a pu pour empêcher les mauvais traitements et les assassinats de prisonniers français dans les maquis.

Il n'y a pas de réponse à propos des attentats ayant visé des civils en zone européenne d'Alger. Nous ne pouvons les admettre mais certains, français et algériens, les excusent, voire les justifient au regard des crimes commis contre la population algérienne. « Donnez-nous vos avions et nous n'utiliserons plus nos femmes », avait aussi dit un responsable du FLN, allusion aux jeunes femmes qui, habillées à l'européenne, passaient les barrages avec les bombes. Djamilia Bouhired, condamnée à mort puis graciée après une campagne d'opinion, est en Algérie une héroïne nationale.

Martina Anderson avait combattu aux côtés de l'IRA et avait passé dix-huit ans en prison. Elle est membre du Sinn Fein et députée à l'Assemblée d'Irlande du Nord depuis les accords de paix. Elle sera plus tard élue au Parlement européen. Elle exprime son attachement au droit international humanitaire et regrette que le Royaume Uni ait mis un frein au travail de la Commission d'établissement des faits, qui aurait montré, selon elle, que les crimes avaient eu lieu surtout du côté britannique.

Malgré les années passées en prison, elle est belle et élégante. L'homme fait part de son admiration pour son courage et sa dignité. J'ai l'impression d'un début de jalousie de la part de la femme mais, si tel fut le cas, il ne dura pas.

### *Justice internationale*

Des représentants de la CPI et d'organisations humanitaires, tels que Patrick Baudouin, président honoraire de la FIDH ou Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty-France, participent à notre conférence de 2009 sur « La justice internationale aujourd'hui ». Certains chefs d'État ont été poursuivis, l'ex-président yougoslave Milosevic, mort en prison, devant le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, ou l'ancien président du Libéria, Charles Taylor, devant le Tribunal pour la Sierra Leone pour complicité dans les crimes des insurgés dans ce pays voisin : il leur avait livré des armes en échange de diamants. Il sera condamné en 2012 à cinquante ans de prison.

La CPI a de son côté engagé des poursuites contre des responsables de mouvements de guérilla en Ouganda, au Congo, en Centrafrique, en accord avec les gouvernements de ces pays et, sur demande du Conseil de sécurité, contre de hauts responsables puis contre le président du Soudan, pays qui n'a pas adhéré à la Cour : il est accusé de génocide au Darfour où des mouvements sécessionnistes se sont développés.

Pour les uns, ces actions montrent la volonté d'agir au plus haut niveau. D'autres dénoncent l'impunité des États puissants et de leurs alliés. Et, en dehors du Soudan, la CPI ne poursuit en Afrique aucun responsable de gouvernements alors que des crimes ont aussi été commis de leur côté. Des réserves sont aussi exprimées à propos de certaines poursuites. Les avis sont partagés sur la responsabilité de l'ancien président Milosevic dans les crimes de groupes serbes en Bosnie-Herzégovine. Quant au Darfour, la situation est complexe et l'accusation de génocide est exagérée selon entre autres Rony Brauman.

Et la CPI agit uniquement en Afrique, ce qui conduira certains pays africains à parler de justice raciste : le président soudanais sera reçu, sans être inquiété, dans des pays qui ont adhéré à la CPI et sont ainsi tenus en principe de collaborer avec elle et d'arrêter les personnes qu'elle poursuit... Selon la Cour, c'est en fait en Afrique que les crimes les plus terribles ont eu lieu, avec des millions de morts et d'autres dossiers seraient toujours à l'étude dans différentes régions du monde...

Un autre sujet est celui de l'amnistie lors d'accords de paix. Les organisations humanitaires la refusent, au moins pour les principaux responsables : une paix réelle ne saurait avoir lieu sans la justice, qui peut aussi avoir un effet dissuasif. Le refus de l'amnistie peut cependant entraîner la poursuite de la guerre. La guerre d'Algérie aurait ainsi pu continuer sans l'amnistie générale prévue dans les accords de paix. Même le général de Gaulle, chef des armées, aurait pu être poursuivi selon les critères retenus dans des procès plus récents... jamais, il est vrai à l'encontre des pays occidentaux ou leurs alliés.

Des commissions « Vérité et réconciliation », du type de celle créée en Afrique du Sud à la fin de l'apartheid, puis dans d'autres pays, comme au Rwanda après le génocide, peuvent par ailleurs jouer un rôle utile, même si pourraient ou devraient être exclus de leur champ d'application les principaux responsables.

Les résultats sur la base de la compétence universelle sont limités. De nouveaux pays, dont l'Espagne, ont restreint son application. En France, elle peut alors s'appliquer pour actes de torture, si le suspect est présent dans notre pays, en conformité avec la convention de 1984 que j'ai évoquée. Une plainte est déposée en 2007 par la FIDH et le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains contre Donald Rumsfeld, ancien secrétaire d'État des États-Unis à la défense, en visite à Paris, considéré comme un des responsables de la torture.

Le juge demande un avis au ministère français des Affaires étrangères, dirigé par Bernard Kouchner qui se présente comme un grand défenseur des droits de l'homme...et a approuvé la guerre en Irak. Selon le ministère, l'immunité des chefs d'État et ministres des Affaires étrangères, proposée par la CIJ, devrait s'appliquer « par extension ». Il n'y a pas de suite. Il n'y en a pas non plus en Allemagne où des poursuites ont aussi été engagées.

Une nouvelle loi étend en France, en 2010, la compétence universelle aux crimes définis dans le Statut de la CPI sous condition de présence habituelle du suspect en France, avec monopole des poursuites par le parquet et non sur plainte de victimes, et si la CPI a renoncé à agir, alors que, selon le Statut la responsabilité première des poursuites est celle des États : il est vrai que le Statut ne dit pas s'il s'agit de poursuivre leurs propres nationaux ou de compétence plus large...

Malgré les difficultés, il paraît important de poursuivre les efforts pour l'application de la compétence universelle et l'amélioration des lois existantes. L'ancien président Bush renoncera en 2011 à se rendre en Suisse où une plainte est déposée contre lui. D'autres responsables renoncent à se rendre dans certains pays même s'ils ne risquent pas grand-chose.

L'homme et la femme se sentent, pendant cette période, en phase avec la société, mais nos liens se distendent avec les organisations humanitaires, comme la FIDH ou Amnesty, qui ont adopté une stratégie de soutien, avec des nuances, à la CPI où elles ont un rôle consultatif reconnu. Nous leur demandons de poser la question des faiblesses du Statut à propos des crimes de guerre lors de sa révision en 2010. Mais, selon elles, il ne faut pas déstabiliser la Cour qui serait encore jeune et fragile...

L'homme ne comprend pas après tout ce qui s'est passé depuis 1998. On pouvait espérer que les juges interpréteraient le Statut dans le « bon » sens, comme le lui avait dit Antoine Bernard, directeur de la FIDH, mais on est en 2010. Il ne veut pas renoncer au rêve que la CPI a représenté, mais est de plus en plus sceptique. Pour la femme, notre rôle est d'être critiques sans états d'âme, y compris envers la CPI et les organisations humanitaires, ce qui n'empêche pas de reconnaître la valeur de leur travail. Mais elle a du mal à calmer ses tensions.

Par ailleurs, si le rôle des organisations humanitaires est bien de dénoncer les crimes, elles ont tendance, même si elles s'en défendent, à prendre parti et à faire obstacle aux efforts de paix au nom des droits de l'homme, ce qui sera encore plus manifeste dans les années 2010 en Libye et en Syrie, j'y reviendrai.

Quant au CICR, nous avons pour lui un grand respect, mais il y a aussi des tiraillements. Il n'intervient pas publiquement en général, mais intervient de manière confidentielle auprès des parties concernées. Cependant, il est intervenu pour dire, à l'époque Bush, que les discussions avec les États-Unis étaient bonnes : était-ce pour ne pas se heurter à eux alors qu'ils contribuent largement à son budget en tant qu'adhérent aux Conventions de 1949 ? Il dénonce aussi, avec une insistance surprenante, l'impossibilité de rendre visite au soldat franco-israélien Gilad Shalit, prisonnier d'un groupe palestinien. Il a raison en théorie, mais peut-il garantir qu'Israël n'utilisera pas toute faille dans le secret de sa détention ?

Est-ce, dans ce cas pour affirmer son impartialité auprès des pays occidentaux ? Il s'occupe aussi des prisonniers palestiniens, bien plus nombreux et interviendra aussi publiquement, à certaines occasions, à propos d'Israël.

Et de hauts militaires et responsables politiques occidentaux sont invités dans les réunions organisées par ses délégations. Ce n'est pas anormal, il est utile d'entendre leurs points de vue, mais cela donne parfois l'impression d'une collusion : la légitimité politique des actions occidentales n'est guère contestée, la question étant de savoir comment le droit international humanitaire est appliqué... C'est gênant au regard du principe d'impartialité du CICR, qui semble par ailleurs bien respecté.

Une autre question est celle des salaires élevés des personnels du CICR ou d'autres organisations humanitaires. L'humanitaire serait devenu « professionnel »... Ne peut-on penser que des personnes puissent accepter de travailler par vocation avec des salaires moins élevés que ceux du secteur commercial ? D'autres travaillent de manière bénévole. Cela pose aussi des problèmes dans des pays où les salaires locaux sont beaucoup plus bas.

Un grand nombre d'organisations, y compris le CICR, dépendent par ailleurs largement des subventions occidentales. Sans vouloir leur faire un procès d'intention, peut-on être sûr que cela n'influence pas leur action ? Le principe d'impartialité semble respecté par le CICR, mais c'est plus douteux de la part de certaines ONG et nous n'apprécions pas non plus les méthodes de récolte de fonds de certaines d'entre elles. Certains parlent de « business de l'humanitaire »...

## Chapitre 6 Tensions

Les années 2011-2015 sont pour l'homme des années de tensions de plus en plus vives à la suite en particulier des guerres en Libye et en Syrie, des divergences qui vont se développer avec les grandes organisations humanitaires à propos de ces guerres et de la justice internationale, et du développement des groupes islamistes extrémistes.

Un seul point de vue semble longtemps audible dans notre pays sur la Libye et la Syrie : le régime Kadhafi et le régime syrien massacrent leurs propres peuples, il faut les éradiquer pour protéger les populations..., ce qui conduit à approuver l'intervention armée en Libye et l'aide militaire indirecte apportée aux insurgés en Syrie, à encourager ces derniers dans leur refus de négocier, voire à souhaiter une intervention armée directe. Serait-ce justifié, contrairement au passé ?

Nous condamnons les crimes commis, mais présentons des points de vue plus équilibrés, comme je vais l'expliquer, sur la base d'une analyse moins unilatérale, nous exprimons en faveur de négociations et soulignons le risque de développement des groupes extrémistes. Les événements confirmeront le travail d'information et d'alerte que nous avons tenté de mener avec d'autres. Les idées évolueront en 2014 puis en 2015, mais cela ne suffira pas à calmer les tensions de l'homme.

D'autres sujets prennent aussi pour lui une place importante, comme les menaces, pesant sur l'avenir même de l'humanité, liées à l'arme nucléaire ou au dérèglement climatique et au problème de l'eau, déjà sources de tensions et de guerres. Nos conférences, dont celle de 2014 sur « Droit international, guerre et paix », en traiteront aussi. J'y reviens dans le chapitre qui suit.

### *Année 2011 : la guerre en Libye*

L'année 2011 est celle du « Printemps arabe ». On assiste à une aspiration à la liberté à laquelle s'ajoutent des mouvements islamistes. Les manifestations et affrontements conduisent à un changement de régime en Tunisie et en Égypte, et des conflits armés se développent en Libye, puis en Syrie et au Yémen.

Les organisations humanitaires dénonçaient depuis longtemps de graves violations des droits de l'homme en Libye. La plupart acceptent, voire soutiennent, l'intervention armée occidentale que le Conseil de sécurité autorise : il invoque la « responsabilité de protéger » et les massacres qui auraient déjà eu lieu, ou ceux qui pourraient avoir lieu à Benghazi, foyer de la contestation, si la ville était reprise par les forces du régime Kadhafi.

Le responsable d'Amnesty-France pour le Maghreb et le Moyen Orient, et le directeur de HCR-France mettent en accusation le régime Kadhafi dans notre conférence de 2011 sur « Responsabilité de protéger et guerres 'humanitaires', le cas de la Libye », mais présentent les estimations finales de leurs organisations : entre 100 et 400 morts dans les semaines ayant précédé l'intervention, quelques dizaines lors des manifestations, les autres des deux côtés lors des combats internes. C'est déjà trop mais sans rapport avec les massacres annoncés ou avec les centaines de milliers de morts au Rwanda en 1994, évoqués par certains, pendant une période comparable de quelques semaines.

Quant à Benghazi, le président français se vantera d'avoir évité un million de morts grâce à l'intervention française... En fait, le colonel Kadhafi avait déclaré : « Les personnes prises les armes à la main seront jugées et condamnées à mort en accord avec le droit international et la Constitution libyenne ». Ce n'était pas faux au niveau du droit, j'ai évoqué la question des prisonniers lors de conflits internes, mais choquant. Il ne parlait cependant pas des civils. On traduit : « Kadhafi veut massacrer la population ». Et lorsqu'un de ses fils évoque le risque de bain de sang si les tribus libyennes se battent entre elles, on traduit : « Kadhafi veut un bain de sang »...



On pouvait, il est vrai, craindre une forte répression. Si l'intervention était ainsi justifiée, le problème était résolu en un jour : l'armée du régime se replie dès les premiers bombardements. La résolution du Conseil demandait cessez-le-feu et négociations en vue d'une transition pacifique. Le colonel Kadhafi dit l'accepter. Il souhaite surtout, dit-on, rester reconnu comme le « père de la nation ». Mais, selon les pays occidentaux, il veut gagner du temps et il faut l'éradiquer pour protéger la population...L'Afrique du Sud, qui a voté la résolution, et la Russie et la Chine, qui se sont abstenues, s'estiment trahies.

La sympathie de l'homme et de la femme va aux luttes des peuples pour la liberté. Mais la situation est complexe, des mouvements islamistes plus ou moins extrémistes jouent un rôle important et l'histoire montrait que les interventions extérieures étaient loin d'avoir des effets positifs. Selon nous, il appartenait aux Libyens de décider de ce qu'ils devaient faire, mais les autres pays auraient dû favoriser la négociation et la paix.

On entendait dire : « On ne négocie pas avec Hitler », on évoquait Munich 1938. Mais, s'il y a des cas où on a affaire à un monstre avec lequel on ne peut pas négocier, comme Hitler après 1938 ou peut-être les mouvements extrémistes islamistes, il faut selon nous, rechercher la négociation même si des crimes ont été commis, et il y en a des deux côtés lors des guerres.

Il y avait la diabolisation de mouvements comme le Hamas, le Hezbollah ou le PKK comme « organisations terroristes ». Celle du régime Kadhafi, sous l'accusation de massacres évoquant la barbarie nazie, n'apparaissait pas plus fondée. Malgré les violations des droits humains et les crimes commis, il ne fallait pas là non plus banaliser la notion de crimes contre l'humanité.

La menace contre la paix internationale, sur laquelle était basée la responsabilité de protéger, était peu claire : la Libye ne menaçait pas d'autres pays, qui ne la menaçaient pas non plus. Certains évoquent la déstabilisation éventuelle de la région à la suite d'un afflux de réfugiés fuyant la guerre. Ce sera la guerre occidentale qui entraînera déstabilisation et chaos.

Plusieurs personnalités, dont Rony Brauman, Anne-Cécile Robert du *Monde Diplomatique* et Tzvetan Todorov, historien et essayiste, rappellent le bilan des interventions « humanitaires » passées et expriment avec nous de fortes réserves sur l'intervention ou sur la manière dont elle a été menée jusqu'à l'écrasement du régime.

La guerre va entraîner des dizaines de milliers de morts avec des crimes des deux côtés, torture, assassinats, bombardements indiscriminés à Misratah et dans d'autres villes que le régime avait tenté de reprendre, des insurgés avec l'aide occidentale à Syrte. Elle va déstabiliser la région et favoriser le développement des groupes islamistes extrémistes. Les efforts réels du régime Kadhafi pour l'Afrique sont remis en cause et les travailleurs africains étrangers n'ont plus leur place en Libye...

Les bombardements occidentaux n'auraient pas causé de victimes civiles grâce à la précision des moyens utilisés. Selon Amnesty, le régime avait d'abord placé ses chars autour des villes qu'il contrôlait, ce qui avait permis de les détruire facilement, puis les avait placés au milieu de la population, ce qui aurait été un crime mais n'aurait pas empêché leur destruction sans pertes civiles... Mais il y avait eu dix mille missions de bombardements, ce qui laissait présager un nombre important de victimes, certaines attaques avaient visé des civils liés au régime et il y avait la question de la complicité occidentale dans les crimes des insurgés, complicité retenue à charge dans d'autres procès... jamais, il est vrai, contre des Occidentaux...

La CPI a été saisie par le Conseil de sécurité de tous les crimes. Les partisans du régime Kadhafi sont en prison s'ils n'ont pas été assassinés, mais il n'y a pas de poursuite de l'autre côté. Il en est de même lors des affrontements ayant suivi une élection contestée en Côte d'Ivoire : l'ancien président Gbagbo, considéré responsable des crimes de ses partisans, est en prison, mais le nouveau président, soutenu par les Occidentaux, et ses partisans ne sont pas inquiétés. Le procureur répond : « On commence par les uns, on verra pour les autres ». On attendra...

Et le rêve de l'homme, réunir pour analyse et réflexion communes les personnes souhaitant le progrès, s'évanouit. Les organisations humanitaires ont choisi leur stratégie, le soutien, avec des nuances, à la CPI, aux insurgés auxquels elles tentent de donner des conseils sur le respect des droits de l'homme, et aux pays occidentaux. Leurs responsables seront de plus en plus réticents à participer à nos conférences.

L'homme dénonce un « double jeu » d'Amnesty lors d'une altercation avec un de ses responsables. Amnesty accuse le régime Kadhafi de crimes de guerre à propos de ses bombardements indiscriminés et de l'emploi de mines antipersonnel : elle s'appuie sur l'étude de 2005 du CICR sur le droit coutumier, qui déclare comme crime de guerre l'emploi de mines antipersonnel, mais ce n'est pas le cas dans le Statut de la CPI où la règle sur les dommages collatéraux est elle-même bien faible. Or Amnesty a refusé de soulever ces questions lors de la révision du Statut de la CPI l'année précédente, en 2010.

Il évoque aussi les problèmes posés au droit international humanitaire par l'évolution des conflits. Il y avait eu ceux liés à la disparité des moyens militaires entre armées régulières et mouvements de guérilla. En Libye, les bombardements occidentaux, supposés ne pas causer ou causer peu de pertes civiles, ont inversé la situation...

C'est tout juste s'il n'est pas accusé, en guise de réponse, de complicité avec les crimes du régime Kadhafi, ce qui le choque. Il est affecté aussi par les prises de position de personnalités qu'il respecte. Ainsi, Stéphane Hessel semble approuver, dans des interviews, entre autres à *TV 5 Monde*, la guerre en Libye, voire souhaiter une intervention en Syrie et même approuver rétrospectivement la guerre des États-Unis en Irak : il faut, dit-il alors, éliminer des tyrans corrompus, sanguinaires... Il dit en général ce qu'il pense. Il est cependant affaibli à la suite du succès de son *Indignez-vous !*, qui lui a valu de nombreuses sollicitations, et les réponses lui sont suggérées par la façon dont les questions sont posées.

La femme et moi essayons de calmer les tensions de l'homme, mais avons de plus en plus de mal. Si peu d'éléments de réconfort proviennent du côté français, il y en a un du côté africain. Lors d'une conférence à l'UNESCO sur la science en Afrique, à laquelle participent de nombreuses personnalités africaines, l'homme présente un projet de collaboration entre scientifiques français et africains, et déclare :

« Le bruit des armes se fait entendre en Afrique et l'armée française intervient en Libye. Chacun est libre d'avoir son opinion, mais notre projet est indépendant de la politique française, nous n'avons pas à approuver cette intervention... ».

Des applaudissements longs et nourris éclatent dans la salle. De tels applaudissements sont rares au cours des exposés. Il est tout d'abord surpris, puis savoure cet instant.

#### *Années 2012-2013 : la guerre en Syrie*

Les tensions de l'homme s'exacerbent avec la guerre en Syrie. Après une période de manifestations pacifiques violemment réprimées, une opposition armée s'est constituée. Il s'agit, selon la thèse dominante dans nos pays de la lutte de tout un peuple contre la dictature corrompue et sanguinaire d'un clan qui massacre « son propre peuple » pour préserver son pouvoir.

Le régime amorce pourtant une évolution : une nouvelle constitution avec multipartisme, élections libres dans les deux ans et maximum de deux mandats de sept ans du président élu est adoptée par référendum. Mais la nouvelle constitution serait, selon les insurgés, une tentative pour le président en place de rester au pouvoir encore seize ans. Et pourquoi négocier : la chute du régime est inéluctable...

Nous condamnons les crimes et pensons que c'est au peuple syrien de décider ce qu'il doit faire. Mais ce dernier semble divisé. Des crimes sont commis aussi par l'opposition et des doutes existent sur ceux qui sont attribués au pouvoir, comme le tir de mortier ayant tué le journaliste français Gilles Jacquier : les enquêtes montreront qu'il provenait d'une zone insurgée.

Une partie de la population soutient le régime par conviction ou par crainte d'une guerre sur des bases religieuses dans un pays où ont coexisté jusque là pacifiquement la majorité sunnite et d'autres communautés musulmanes et chrétiennes, et les islamistes jouent déjà un rôle trouble dans l'opposition avec l'aide de certains pays arabes.

On pouvait certes avoir des doutes sur des élections sous contrôle du régime, mais fallait-il refuser même d'en discuter et d'envisager, c'est le point de vue que nous défendons, des élections sous contrôle de l'ONU ? Les élections ne donnent pas toujours les résultats souhaités par le pouvoir, rappelle l'homme. Au Chili, elles avaient chassé le dictateur Pinochet qui pensait contrôler la situation, et les élections seront remportées en 2013 en Iran par le réformateur Hassan Rouhani.

Mais les pays occidentaux, avec certains de leurs alliés arabes, souhaitent la fin du régime. Ils invoquent la responsabilité de protéger. La Chine et la Russie s'y opposent. En cas de veto au Conseil de sécurité de leur part, le recours à l'Assemblée selon sa résolution *Unis pour la paix* était possible, mais y réunir deux tiers des voix n'est pas acquis pour une guerre, même si l'Assemblée a voté des résolutions critiques envers le pouvoir.

L'ONU propose des trêves et des négociations, que le régime dit accepter, mais l'opposition n'en veut de toute façon pas. La conférence internationale prévue à Genève en juin 2012 ne peut se tenir : les pays occidentaux et les insurgés disent vouloir négocier... si les principaux dirigeants sont exclus.

Les pays occidentaux favorisent le regroupement de l'opposition et reconnaissent la « Coalition nationale syrienne » ainsi formée comme représentant légitime du peuple syrien, de même que la Ligue arabe sous l'influence des émirats, de l'Arabie saoudite et des gouvernements islamistes issus des élections en Tunisie et en Égypte. Une demande de sa part pourrait être invoquée pour une intervention armée directe, qui ne serait cependant pas conforme au droit international : le pouvoir officiel, représentant la Syrie à l'ONU est à Damas.

La guerre se développe. L'OSDH, organisation syrienne des droits de l'homme proche de l'opposition, parle de 27 000 morts en septembre 2012, puis de cinquante, cent mille en 2013, parlera plus tard de 200 000, 250 000 en 2014 et 2015, sans parler des blessés et des millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie ou ayant fui vers d'autres pays.

Les morts sont souvent présentés comme des civils tués par le pouvoir. Pourtant, selon l'OSDH, environ un tiers le sont parmi les forces du régime, un autre parmi celles de l'opposition, le dernier tiers étant des civils, victimes du régime à travers ses bombardements, ou morts dans ses prisons, mais aussi, en partie, de l'opposition. Cela n'excuse pas les crimes du régime mais relativise un peu la situation. Les chiffres varient selon les sources, mais il y a accord sur les trois tiers approximatifs cités.

Selon le journal *Le Monde*, le régime avait d'abord tenté d'éviter les pertes civiles « pour convaincre qu'il s'attachait à la sécurité de ses habitants », mais, devant son impuissance à venir à bout des insurgés, était passé à des tapis de bombes sur les zones sous leur contrôle. Après 2012, l'armée syrienne utilise aussi, dit-on, des barils d'explosifs jetés d'hélicoptères. Selon des partisans du régime, ces derniers volent plus bas que les avions, ce qui permet de mieux viser les cibles militaires. Selon d'autres, les barils sont jetés au hasard, pour semer la terreur.

Quelle que soit la méthode, il s'agit surtout, nous semble-t-il, de bombardements indiscriminés destinés à éliminer les combattants ennemis dans des zones où ils sont mêlés à la population, sans grand souci des pertes civiles : cela rappelle les bombardements des États-Unis en Irak, d'Israël au Liban et à Gaza... Ce sont, selon nous, trop souvent des crimes, mais il est difficile de l'affirmer selon le droit existant, je l'ai déjà évoqué. Pour les pays occidentaux, les pertes civiles sont regrettables mais non manifestement excessives d'un côté, alors qu'il s'agit bien entendu, de l'autre côté, d'attaques visant la population civile et ainsi de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité...

Certains bombardements visent-ils en Syrie la population civile ? C'est possible, voire probable, mais l'expérience passée, où ce type d'affirmation s'est souvent révélé faux, conduit à la prudence. Le régime en est accusé chaque fois que des émissaires de l'ONU sont à Damas. Or, si on peut lui faire bien des reproches, le président syrien ne semble pas fou.

L'armée syrienne est aussi accusée de bombarder les hôpitaux sous contrôle de l'opposition, parfois elle-même accusée d'actes semblables. Le président français fait, lui, la proposition « humanitaire » d'établir des hôpitaux aux frontières pour soigner les combattants de l'opposition afin, dit-il, qu'ils puissent retourner se battre...

Quant aux morts dans les prisons du régime, un rapport de HCR confirmerait en 2015 les dires d'un photographe légiste ayant fui la Syrie en 2013 : il y aurait déjà eu alors 6 700 morts, souvent après torture, dues à la faim et aux maladies causées par les conditions extrêmes imposées aux prisonniers. Le président de la FIDH parlera en 2015 de 13 000 morts. Les chiffres sont difficilement vérifiables, mais le problème semble réel.

Les organisations humanitaires, y compris celles, comme *Action contre la faim*, qui avaient adopté une position plus nuancée sur la Libye, prennent parti dans la pratique pour l'opposition « modérée » qu'elles soutiennent, et espèrent la fin d'un régime particulièrement criminel selon elles. La responsable juridique de MSF parle en public de « zones libérées » à propos des zones tenues par les insurgés, ce qui est contraire au principe d'impartialité affiché par MSF. Elle le reconnaît mollement quand l'homme lui en fait la remarque.

Pourtant, est-ce le rôle d'organisations humanitaires de prendre ainsi parti ? Pour la femme, condamner les crimes est une chose, adopter un point de vue unilatéral et refuser de négocier en est une autre, et les crimes du régime ne doivent pas empêcher l'esprit critique. L'homme est du même avis mais se demande malgré tout : aurait-on raison, cette fois-ci, de diaboliser le régime et de refuser de négocier ?

Une autre piste d'intervention directe, qui semble envisagée par les pays occidentaux, serait celle d'incidents frontaliers : la Turquie invoquerait la légitime défense, les autres pays de l'OTAN devant alors lui venir en aide. Mais des incidents frontaliers n'autorisent pas une guerre : il faut en référer au Conseil de sécurité, et le régime syrien ne se prête pas à ce jeu.

Puis viendra la ligne rouge des États-Unis à propos des armes chimiques... Les Occidentaux hésitent face à la Russie et de la Chine et aussi à l'influence croissante, dans l'opposition, de groupes extrémistes qualifiés de terroristes. Combattre à la fois le régime et ces groupes est, selon un intervenant dans une de nos réunions, la quadrature du cercle...

La France annonce, fin 2012, une livraison officielle d'armes à l'opposition. La Russie rappelle qu'aider des insurgés contre le pouvoir officiel est une agression. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, répond : « On ne peut pas arguer de telle ou telle considération pour dire : on peut livrer des armes au pouvoir qui réprime sa population, mais on ne peut pas aider les résistants à se défendre... ».

C'est une vraie question, au-delà du cas de la Syrie, même si l'ONU peut, elle, en théorie intervenir. Mais, selon nous, la question est en l'occurrence : faut-il négocier ou ajouter la guerre à la guerre ? La France s'était élevée en 2003 contre la guerre en Irak, ce qui lui avait valu l'admiration. Mais elle est devenue le plus va-t-en-guerre des pays occidentaux. Est-ce justifié par le fait qu'il y aurait eu un appel à l'aide des peuples libyen et syrien, ou par la nature des crimes commis ? L'homme ne le croit pas, mais se pose la question et est perplexe.

L'opposition refuse toujours de négocier si les principaux dirigeants ne sont pas éliminés. Le régime dit qu'il souhaite négocier mais n'a personne avec qui le faire, et affirme lui aussi « combattre le terrorisme » en s'appuyant sur l'influence croissante des groupes extrémistes dans l'opposition et en qualifiant de terroriste toute l'opposition armée... C'est encore la situation de conflit exacerbé que l'homme redoute.



Les États-Unis et la France envisagent, en août 2013, des frappes contre le régime après une attaque chimique dont il est *a priori* responsable : la Syrie n'a pas ratifié la convention de 1993 et possède ces armes. Le régime n'a pourtant aucun intérêt à s'attirer les bombardements occidentaux et l'attaque a encore lieu alors que des émissaires de l'ONU sont à Damas. Il accuse l'opposition, qui se serait procuré ces armes, et accepte la proposition russe de destruction de son arsenal : elle aura lieu dans des conditions remarquables en période de guerre, soulignera un expert lors de notre conférence de 2014. Les États-Unis renoncent aux frappes, la France s'incline...

Rony Brauman s'était déclaré en faveur des frappes : un palier symbolique aurait été franchi, dit-il, dans l'horreur, ce qui renforce la perplexité de l'homme. Pourtant, un doute subsistait sur les auteurs de l'attaque et, si elle était due au régime, sur le niveau auquel elle aurait été décidée. Lui qui nous avait appris à faire preuve de sens critique avait, je crois, souffert de sa position minoritaire dans les milieux humanitaires, sa vraie famille, et ne l'avait plus supporté. Il nous dira, lors de notre conférence de 2014, qu'il ne savait pas s'il avait eu raison.

Le Conseil de sécurité demande la tenue de la conférence de Genève sur la Syrie. Elle se réunira début 2014. L'accord prévoit une instance de transition. Selon l'opposition, cela signifie toujours la mise à l'écart des principaux dirigeants...qui ne sont pas de cet avis...Il n'y a pas de suite.

#### *Années 2012-2013 ; autres événements*

Les autres événements dans le monde ne conduisent pas l'homme à plus d'optimisme. Au Mali, les extrémistes islamistes s'emparent en 2012 du Nord du pays. L'armée française les chasse. Le président français, qui aime les postures guerrières, déclare qu'il faut « détruire les terroristes » : on peut « à la rigueur » faire des prisonniers, concédé-t-il à un journaliste. L'homme est choqué et l'est aussi par une scène à la télévision où des soldats racontent leur beau carton sur de jeunes garçons probablement payés ou manipulés pour se battre.

Combattre les groupes extrémistes voulant imposer leur vision de l'islam par la violence et dénoncer leurs crimes est une chose, mais ces postures sont-elles la solution pour dissuader ceux qui seraient tentés de les rejoindre ? Et les qualifier de « terroristes » permet-il d'appréhender la situation ? Certains sont capables de mettre en place une administration de la société conforme à leur vision de l'islam, aussi détestable soit-elle, et il faut comprendre pourquoi ils arrivent à se développer.

En Égypte, ce sont au contraire de grandes manifestations qui ont lieu en 2013 contre le président islamiste, issu des Frères musulmans, élu en 2012. Il est accusé de dérive autoritaire et de vouloir imposer des changements contraires aux souhaits de la population. L'armée le dépose, puis procède à une répression sanglante des manifestants qui le soutiennent.

Les dirigeants des Frères musulmans sont arrêtés et condamnés. Notre sympathie va aux mouvements laïcs progressistes et non aux Frères musulmans, mais ces derniers n'agissent *a priori* pas par la violence et les assimiler aux extrémistes qui combattent l'armée égyptienne dans le Sinaï, ne semble guère justifié. Peut-on faire confiance à l'armée pour reprendre le flambeau d'une évolution vers le progrès ? Nous en doutons et la suite confirmera nos craintes.

#### *Année 2014*

Elle débute avec les manifestations à Kiev contre le président ukrainien élu en 2010, accusé de corruption et d'avoir suspendu un accord avec l'Union européenne. Après des tirs d'origine incertaine et des morts, et malgré un accord pour de nouvelles élections, des milices armées envahissent le Parlement qui, sous leur contrainte, le destitue et interdit le russe comme seconde langue officielle. La Crimée, rattachée à l'Ukraine du temps de l'Union soviétique, redevient russe après une intervention déguisée de la Russie et un référendum contestable, mais dont le résultat semble conforme au souhait de la population. D'autres mouvements séparatistes se développent.

Le président ukrainien élu en juin, dans des conditions loin d'assurer une réflexion sereine, lance l'armée contre les villes qu'ils contrôlent, qui sont bombardées, affamées, privées d'eau et d'électricité. Il traite de « terroristes » les séparatistes, qui le traitent de fasciste. C'est encore la situation de conflit exacerbé que l'homme redoute. Une solution pacifique, avec une large autonomie de ces régions ou un système fédéral, semblait pourtant possible. Les Ukrainiens avaient-ils voulu la guerre ?

Les séparatistes résistent avec l'aide plus ou moins directe de la Russie, même si elle le nie. Laurent Fabius avait dit ne pas comprendre comment le droit pouvait interdire d'aider les résistants à se défendre. Il accuse cette fois-ci la Russie de « violation inacceptable du droit international ». Chacun, constate l'homme, a ses résistants et ses terroristes... Un cessez-le-feu précaire et des négociations auront finalement lieu.

Des élections ont lieu aussi en Égypte, où l'opposition est étouffée et en Syrie, où elles sont boycottées par l'opposition. En Égypte, le maréchal Al-Sissi combat les extrémistes, mais réprime aussi les Frères musulmans et les mouvements laïcs progressistes, et contribue à l'étouffement de Gaza en fermant sa frontière : il accuse le Hamas d'être lié aux Frères musulmans, voire, ce qui semble bien douteux, aux extrémistes islamistes.

En Syrie, les extrémistes sont maintenant bien majoritaires dans l'opposition. Même dans l'opposition « modérée », l'aspect religieux semble prendre le pas sur la lutte pour la liberté. Les reportages montrent ses combattants faisant ensemble leurs prières avant d'aller combattre les ennemis de leur foi sunnite, et certains de ces groupes semblent bien proches des extrémistes.

Un des groupes extrémistes s'empare d'une partie de l'Irak à majorité sunnite avec, dit-on, le soutien d'une partie de la population opposée au gouvernement irakien accusé de sectarisme chiite. Il établit un « État islamique » dans un large territoire en Syrie et en Irak où il impose son administration et ses lois. Les communautés chrétiennes et yézidiennes sont victimes d'exactions et d'assassinats et sont contraintes à l'exil.

Les pays occidentaux procèdent à des frappes contre cet « État » avec l'accord, en Irak, du gouvernement. En Syrie, le régime syrien n'a pas donné son accord, mais ne réagit guère. La France n'y participe pas alors en Syrie pour ne pas, dit-on, cautionner le régime qu'il faut également, selon elle, combattre.

On peut penser que, s'ajoutant à l'action à terre de l'armée irakienne, de milices chiïtes, des combattants kurdes et peut-être d'une partie de la population sunnite, ces frappes viendront à bout de l'État islamique, comme elles l'ont fait du régime Kadhafi en quelques mois : il ne s'agit plus de combattre une guérilla, mais une armée régulière dans un territoire donné. Peut-on pour autant s'en satisfaire, et cette intervention armée extérieure serait-elle acceptable, voire souhaitable, dans ce cas ?

Les bombardements ne causent, dit-on, que peu de victimes civiles, mais causent de graves destructions, et tuent de nombreux jeunes combattants ennemis croyant combattre pour une juste cause. On peut craindre que, venant des pays occidentaux, cela ne favorise l'attractivité de ces groupes auprès d'autres jeunes. Et vont-ils favoriser, ou au contraire retarder le développement d'une opposition interne à l'État islamique au sein de la population sunnite ?

Pour couronner l'année 2014, il y a eu, pendant l'été, la nouvelle guerre d'Israël contre Gaza avec son nouveau lot de tragédies. Un accord précaire a conduit à un cessez-le-feu, mais les questions de fond demeurent.

### *Année 2015*

L'année commence avec les attentats à Paris contre *Charlie Hebdo* et un magasin juif. L'homme est du côté de tous ceux qui les dénoncent dans les grandes manifestations qui suivent, mais il est choqué par leur récupération par le président français et par la participation, en tête du cortège, de représentants de certains pays, et en tout premier lieu du Premier ministre israélien, responsable, à peine quelques mois plus tôt, de l'attaque meurtrière contre Gaza...

La politique et les crimes d'Israël et la tolérance à leur égard sont aussi responsables du développement des groupes extrémistes et d'actes antisémites, même s'ils ne les excusent en rien. Je reviens dans le prochain chapitre sur d'autres réflexions de l'homme à propos de ces attentats.

La guerre, elle, continue en Syrie. Palmyre est en partie détruite par l'État islamique. Les pays occidentaux poursuivent leurs frappes tout en armant en Syrie l'opposition « modérée », et ils refusent toujours de négocier si les dirigeants ne sont pas éliminés, du moins avant les événements de la fin de l'année sur lesquels je reviens ci-dessous. Le régime turc interrompt les négociations de paix avec le PKK, et dit vouloir combattre tous les « terroristes », et en premier lieu précisément le PKK...

Plus tard, la Russie procède, elle aussi, à des frappes en Syrie à la demande du régime. Elles sont dirigées contre l'État islamique et d'autres groupes qu'elle qualifie de terroristes. Elle renforce son intervention après l'attentat contre un avion civil russe en Égypte. La France procède maintenant aussi à des frappes en Syrie contre l'État islamique, en invoquant, pour justifier son changement de position, la « légitime défense » face aux attentats qui y seraient préparés. Un rapprochement s'esquisse entre la Russie et les pays occidentaux contre l'extrémisme islamiste.

Les événements s'accélérent en novembre et décembre. Des réunions ont lieu à Vienne entre d'un côté les États-Unis, la France, l'Arabie saoudite, la Turquie..., de l'autre les alliés du régime syrien, Russie et Iran. Elles conduisent à un accord pour des négociations en vue d'une instance de transition qui organisera des élections sous contrôle de l'ONU, accord entériné par le Conseil de sécurité en décembre.

C'est, après bien des années perdues et bien des tragédies, ce que nous avons toujours défendu. Cela suffira-t-il ? Un accord voisin était resté sans suite en 2012 puis en 2014, et les mêmes ambiguïtés demeurent sur le rôle des dirigeants syriens ou sur les groupes de l'opposition pouvant ou devant participer aux négociations.

Mais une évolution se dessine, y compris de la France après les attentats de novembre. Le président français considère toujours, comme les États-Unis, que le président syrien « n'a pas sa place dans l'avenir de la Syrie », mais n'exige plus son départ immédiat. Là où sa posture guerrière était dirigée contre le régime, elle l'est contre l'État islamique. Il accepterait même, selon certaines sources, que le président syrien participe aux élections sous contrôle de l'ONU puisqu'il serait alors « évidemment » éliminé... Pourquoi ne pas l'avoir dit plus tôt ?

Cette évolution aurait pu conduire l'homme à l'optimisme, mais rien n'est garanti, les premières difficultés apparaîtront vite et les drames continuent. Et le fait que le monstre de l'extrémisme islamiste ait pris une telle importance en dit long sur l'état du monde, et le terrifie. L'emploi de la superpuissance militaire internationale ne le rassure pas. Certes, les frappes aident les combattants kurdes ou l'armée irakienne à reprendre plusieurs villes. Mais sont-elles la meilleure solution ? Et la guerre a repris en Turquie, où le pouvoir turc s'en prend maintenant de manière violente à la population kurde.

D'autres événements de ces mois de novembre et décembre, dont les attentats à Paris, le marquent aussi, j'y reviens dans le prochain chapitre.

**ACTE III**

**DESTIN**





## Chapitre 7 Soubresauts

Malgré leurs préoccupations, l'homme et la femme ont continué dans les années 2010, comme ils en avaient pris l'habitude, à participer chaque année au Festival du cinéma de Cannes où ils voient chaque année de vingt à trente films de grande qualité, portant très souvent un regard aigu sur la condition humaine.

La sélection 2011 a été marquée par le pessimisme de nombreux films, dont *Melancholia* de Lars Von Trier, qui aurait pu recevoir la Palme d'or si son réalisateur n'avait prononcé des propos stupides sur le nazisme ne correspondant pas à sa pensée. Le film décrit, avec une grande beauté formelle, un mariage somptueux sur lequel planent des désaccords familiaux liés à la vaine recherche de l'argent et de la réussite, au prix de graves compromissions. En arrière-plan, la planète Melancholia se dirige vers la Terre et une collision menaçant l'existence de l'humanité est possible mais elle est considérée comme peu probable, et peu s'en soucient.

Le film traduisait la folie de nos sociétés, guidées par des considérations de court terme et incapables de réagir aux dangers bien réels qui sont les nôtres, j'y reviens plus loin, c'est du moins l'interprétation que l'homme et la femme lui trouvèrent avec d'autres. Il contribua à renforcer le pessimisme qui se développait déjà chez l'homme. Le film qui reçut la Palme d'or, *The Tree of Life* de Terrence Malick, qui décrit la vie d'un personnage perdu dans le monde moderne et cherchant, sans succès, des réponses aux questions qu'il se pose sur l'origine et le sens de la vie, n'était guère de nature à rendre l'homme plus optimiste.

L'année 2012, deux thèmes émergent, là aussi dans un pessimisme ambiant, l'amour et la mort, avec entre autres le film *Amour* de Michael Haneke, qui reçoit la Palme d'or. L'homme et la femme sont loin d'imaginer alors que ce film est en partie prémonitoire de ce qu'ils vont vivre eux-mêmes quelques années plus tard. Les deux personnages du film, qui se sont toujours aimés, n'ont plus d'activité et se contentent de suivre la carrière de leurs enfants. Lorsque la dégradation physique et mentale de la femme, après une attaque cérébrale, paraît irréversible, l'homme se replie sur son couple, refuse les visites, puis va brusquement étouffer sa femme pour mettre fin à la déchéance qu'elle lui avait dit redouter, et se donne la mort.

Le film était émouvant, mais la femme ne partagea pas l'enthousiasme général qui suivit sa projection à Cannes. Elle comprenait mal ce repli sur soi et acceptait mal le geste final du personnage masculin, même si elle comprenait qu'il s'agissait d'un acte d'amour. Si un malheur devait arriver à l'un d'eux, celui qui resterait, me dit-elle, devrait au contraire, par fidélité à leur amour, continuer leur combat commun. Il est vrai qu'ils sont alors un peu moins âgés que les personnages du film et, contrairement à eux, sont toujours actifs.

Elle a pensé, me dit-elle, en voyant le film, à un couple d'amis juristes, qui étaient eux aussi engagés dans le combat pour le droit et la justice. Lorsque la femme disparut, son compagnon, âgé de presque quatre-vingt-dix ans mais toujours très actif, continua leur combat commun avec encore plus d'acharnement. C'était là, avait-il expliqué à l'homme, son devoir envers sa compagne disparue et c'était aussi la seule manière pour lui de lui survivre

L'homme est beaucoup moins sûr de ce qu'il doit penser. Il commence lui-même à avoir des pensées sombres qui vont se développer au cours des années suivantes, en particulier en 2015, j'y reviendrai dans le chapitre qui suit, et il est de plus en plus saisi par un sentiment d'impuissance dans un monde qu'il n'est plus sûr de comprendre.

Le film *L'Image manquante* du cinéaste Rithy Panh, qu'ils voient à Cannes en 2013 et qui obtient le prix de la sélection officielle *Un Certain Regard*, lui rappelle des souvenirs qui ne se sont pas effacés. Le film témoigne avec une grande beauté formelle, en utilisant des figurines d'argile et des images d'archives, de la période khmère rouge au Cambodge. Il analyse, avec recul, les tragédies auxquelles a conduit la folle politique de dirigeants qui croyaient œuvrer pour le bien du peuple, sans voir ou en feignant de ne pas voir les conséquences terribles de leurs actions. Le cinéaste avait perdu une grande partie de sa famille au cours de ces événements, mais son film ne traduisait pas de haine, c'était plutôt un constat.

Et c'est une autre forme de folie meurtrière que montre le film *Timbuktu* d'Abderrahmane Sissako qu'ils voient à Cannes en 2014 et qui recevra les césars du meilleur réalisateur et du meilleur film en 2015. Le film évoque les événements de 2012 au Mali. Il dénonce la cruauté des extrémistes qui ont pris le pouvoir dans le Nord du pays et la manière dont ils imposent leur loi, mais il en montre aussi une face « douce », si on ose dire, avec leurs essais de persuader la population des bienfaits de leur interprétation du Coran, et avec des tribunaux islamiques rendant une justice plus rapide, comportant des aspects choquants mais aussi des aspects de compassion.

Même lorsqu'ils se croient obligés de prononcer des peines cruelles, les juges s'interrogent et tentent de voir si une autre solution est possible. Certains reprocheront au film de donner ainsi une image « trop humaniste » des extrémistes, comme le notera le journal *Le Monde* lors de la sortie du film en Afrique. C'est pourtant, pense l'homme, le rôle des artistes d'analyser les ressorts des actions humaines, même lorsqu'elles sont terribles.

Le film *Winter Sleep* du réalisateur turc Nuri Bilge Ceylan, qui reçut la Palme d'or en 2014, décrit les interrogations et les tourments d'un couple, isolé en hiver dans les neiges d'Anatolie, sur la manière de vivre et le sens de la vie. Il n'était pas fait non plus pour combattre le pessimisme de l'homme.

Il y avait bien une vision optimiste à l'occidentale à laquelle l'homme aurait bien voulu s'accrocher dans les années 2011-2014. L'évolution vers le progrès se poursuivait malgré les difficultés. L'Europe était un havre de paix et de liberté après les guerres terribles qui l'avaient frappée au XX<sup>e</sup> siècle, la démocratie était revenue dans les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud. Les dictatures en Tunisie et en Égypte avaient été éliminées et remplacées par des régimes démocratiques, même si des inquiétudes étaient apparues avec l'élection de présidents islamistes, puis la prise de pouvoir militaire en Égypte.

Le développement économique et la contestation interne conduiraient à des évolutions positives en Iran, où le régime islamiste n'était déjà plus celui de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et où le réformateur Hassan Rouhani est élu en 2013, ou encore en Russie, en Chine, et dans d'autres pays où des régimes plus ou moins répressifs subsistaient. En Asie du Sud-Est, la junte militaire birmane a libéré en 2010 Aung San Suu Kyi puis laissé place à un gouvernement civil.

La tragédie continuait en Syrie mais il fallait, disait-on, de la patience dans cette région troublée du monde, on finirait par venir à bout des extrémistes islamistes et le régime syrien serait éliminé. Les conflits armés continuaient en Afrique mais avaient diminué d'intensité par rapport aux terribles années de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et des années 2000. La puissance des pays occidentaux était maintenant, dans cette approche à l'occidentale, au service de l'humanité, et la justice internationale était au côté des victimes.

L'économie mondiale progressait, la crise financière de la fin des années 2000 n'avait pas causé d'effondrement et elle se terminait, une classe moyenne apparaissait dans les pays en voie de développement où la misère et la pauvreté reculaient globalement, ce qui contribuerait à la fin des guerres. Les problèmes liés à l'environnement seraient surmontés grâce aux nouvelles technologies et aux énergies renouvelables...

### *La guerre en Syrie et les attentats à Paris*

Devait-on partager cette vision ? L'homme le croit de moins en moins au cours de 2015. Il y a d'abord toujours la guerre en Syrie. Il repense aux grands drames du passé. Les estimations du nombre de morts sont difficiles. Il avait, adolescent, visité Auschwitz : on parlait alors de quatre millions, puis, un jour, ce fut un million... Cela ne changeait rien à l'indicible barbarie nazie : les morts dans les chambres à gaz auraient été surévaluées par rapport aux massacres directs à l'Est. Les estimations pour le génocide rwandais, huit cent mille morts, sont surévaluées selon certains, mais cela ne modifie guère non plus les conclusions et il en est de même de l'époque des Khmers rouges au Cambodge.

La situation ne lui semble malgré tout pas comparable en Syrie, mais il n'en souffre pas moins et est glacé d'horreur par tous les drames, ainsi que par le développement des groupes extrémistes et par les attentats qui se poursuivent en Tunisie, à Tunis puis à Sousse, au Yémen, au Liban, en Turquie...

Le président français regrette de ne pas être intervenu contre le régime syrien et d'avoir été « lâché » par les États-Unis lors de l'attaque chimique. Il accuse le régime d'être responsable des 250 000 morts, beaucoup plus que celles dues aux extrémistes islamistes..., d'avoir favorisé ces derniers contre l'opposition modérée et d'avoir libéré certains d'entre eux à cette fin.

Mais, si l'armée syrienne a parfois concentré ses efforts contre l'opposition modérée, elle lutte aussi contre les extrémistes et subit des pertes de leur part. Les islamistes libérés l'avaient été pour répondre aux critiques d'arrestations arbitraires et s'étaient retournés contre le pouvoir. Et plusieurs pays arabes, alliés des Occidentaux, ont, eux, directement soutenu des groupes extrémistes. Les Occidentaux ont eux-mêmes joué, à l'occasion, sur ces derniers, contre des pouvoirs ne leur convenant pas.

Le président français ne veut pas voir, pense l'homme, que c'est d'abord sa posture guerrière et son refus de négocier, pour des motifs autres qu'humanitaires, qui sont la source des tragédies et des morts, et du développement des extrémistes.

Outre celles que j'ai déjà indiquées, les attentats de janvier à Paris ont provoqué chez lui diverses autres réflexions. S'il défend le droit de *Charlie Hebdo* à s'exprimer de cette façon, il n'est toujours pas en accord avec ses caricatures : il pense qu'il vaut mieux éviter de heurter de front les sensibilités des croyants et qu'il vaut s'exprimer autrement pour dire ce que l'on pense de certains aspects des religions. Et, à cet égard, il n'est toujours pas non plus en accord avec ceux pour qui les extrémistes « n'ont rien à voir avec la religion musulmane ».

D'autre part, qualifier de barbares, en les coupant de l'humanité, tous ceux qui se sont laissé séduire par les groupes extrémistes ne lui paraît pas la bonne méthode pour dissuader d'autres jeunes qui se laisseraient séduire en croyant trouver ainsi la solution aux questions qu'ils se posent sur notre ordre du monde et sur leur vie.

L'homme se prend à rêver d'une adresse solennelle des plus hautes autorités morales dans le monde à tous ceux qui seraient tentés de se laisser séduire, dans laquelle elles ne s'adresseraient pas à eux comme à des criminels, à des barbares exclus de l'humanité, mais saurait leur dire combien ils se fourvoient. Mais y a-t-il une autorité dans notre monde d'aujourd'hui capable de lancer un tel message ?

Dans l'horreur, les auteurs des attentats de janvier ont laissé transparaître, si on ose dire, un reste d'humanité. Ceux de l'attaque contre *Charlie Hebdo* ont dit à des témoins, qu'ils ont laissé partir, ne pas s'en prendre « aux civils »... dont ils excluaient les journalistes coupables, selon eux, du crime suprême de blasphème... L'auteur de l'attentat contre le magasin juif a tué quatre personnes tentant de lui résister avec courage, ou de fuir, mais il n'a pas tué les autres otages et est sorti à la fin affronter la police : « Je ne comprends pas pourquoi il ne nous a pas tués dans la longue minute qui a précédé l'entrée de la police », déclarera la caissière du magasin dans le journal *Le Monde* du 12 janvier. Qu'a-t-il manqué pour qu'ils comprennent l'horreur de ce qu'ils allaient commettre ?

Même si cela ne change rien à leur horreur, ces attentats étaient par ailleurs ciblés. Mais il y avait déjà eu de nombreux attentats aveugles de la part de divers groupes extrémistes contre des populations civiles, tout au long des années précédentes, et cela allait à nouveau être le cas en cette année 2015, avec les attentats en Tunisie, au Yémen, en Turquie... puis ceux du 13 novembre à Paris qui glaçant à nouveau l'homme. Comment est-il possible que des êtres humains tuent ainsi ? Leurs auteurs sont-ils totalement déshumanisés ? Qu'est-ce que cela dit sur notre espèce humaine ?

Il essaie de trouver un peu de réconfort dans le fait que deux des auteurs ont pris des otages au Bataclan et ne voulaient apparemment plus tuer. « Tenez-vous à carreau et vous resterez en vie », leur ont-ils dit, selon un ex-otage dans *Le Monde* du 31 décembre, en ajoutant, selon ce témoin, en leur montrant les personnes blessées : « Écoutez leurs cris, ce sont les mêmes que ceux de nos femmes et nos enfants que la France bombarde ». L'un d'eux posera ses armes à terre avant l'entrée de la police. Et ce même témoin se pose la question : « Y avait-il encore un peu d'humanité chez eux ? ». Un autre dira, à la télévision, qu'ils avaient passé un pull à une jeune femme tremblant de froid.

Tirer aveuglément contre les personnes qu'ils ne voyaient pas individuellement, pour obéir à des ordres qu'ils n'avaient pas su contester, était une chose, comme lancer des bombes du haut d'avions ou à l'aide de drones, mais tuer des personnes avec lesquelles ils avaient parlé était différent. Il y avait probablement, dans les groupes extrémistes, les tueurs froids et d'autres qui ne savaient probablement pas où ils en étaient. Certains s'étaient fait exploser sans tuer de civils près du Stade de France : par manque de « professionnalisme » ou parce qu'ils étaient dans une impasse dont ils ne voyaient pas d'issue ?

La compassion devait aller aux victimes, mais cela conduit l'homme à se poser et à se reposer la question : que faire pour que ceux qui seraient tentés de rejoindre les groupes extrémistes, comprennent enfin leur immense erreur ?

### *Autres préoccupations de l'homme*

D'autres tensions persistent dans le monde. L'économie mondiale ne s'est pas effondrée, beaucoup se sont même enrichis grâce à la crise, mais c'est au prix du malheur des peuples et les inégalités progressent. Les conflits armés se poursuivent. Les dépenses militaires dépassent maintenant les niveaux de la guerre froide. Celles des États-Unis, déjà de très loin les plus importantes, progressent encore.

La Russie supporte mal l'extension de l'OTAN et ses manœuvres militaires tout autour de ses frontières. Les États-Unis, eux, n'avaient pas accepté l'installation d'armes soviétiques à Cuba en 1961. Les événements en Ukraine ont accru les tensions, même si un rapprochement semble s'esquisser à la fin de l'année avec la lutte contre l'extrémisme islamiste.

La Chine et d'autres pays, Japon, Vietnam, Philippines se disputent la possession de certaines îles, et un statu quo fragile règne à Taiwan. La Corée du Nord répond par ses propres provocations aux manœuvres militaires des États-Unis près de ses côtes et développe son programme nucléaire en réponse à la présence militaire des États-Unis dans la région. Les périodes de dialogue entre les Corée alternent avec des périodes de tensions.

Il y a bien des nouvelles réconfortantes, comme l'accord avec l'Iran, les négociations de paix en Colombie, ou la démocratie apaisée installée en Tunisie. Les attentats à Tunis et à Sousse ne vont pas le rassurer. Et on impose des contrôles à l'Iran, qui ne possède pas l'arme nucléaire et soutient le projet de zone exempte d'armes nucléaires au Proche et Moyen Orient, comme il en existe dans l'ensemble de l'Afrique selon le traité de Pelindaba. Mais les États-Unis, alliés d'Israël, s'y opposent.

Le président Obama a fait un beau discours en 2009 où il a dit rêver d'une humanité débarrassée de l'arme nucléaire mais, quelques jours plus tard, les États-Unis lançaient un vaste programme de modernisation de leur arsenal. La Russie répond de même et des pays en guerre larvée, l'Inde, le Pakistan et Israël, l'ont acquise.



Et la sourde menace de l'arme nucléaire, qui plane sur l'avenir même de l'humanité, le hante. Personne, espère-t-on, n'osera l'utiliser, mais elle est partout prête à l'emploi sur terre, sur mer, sous la mer, dans les airs, peut-être bientôt dans l'espace. On n'est pas à l'abri de son emploi lors d'un conflit dont les uns ou les autres perdraient le contrôle, on n'en était pas passé loin lors de la crise de Cuba, d'un acte de malveillance ou de folie, comme celui du copilote qui cause en 2015 la perte volontaire de son appareil civil, avec des conséquences encore plus terribles, ou d'un accident.

On n'en était pas passé loin lors de l'écrasement d'un B-52 en 1961 aux États-Unis, ou à deux reprises en 1983, en particulier lorsque des signaux avaient failli être interprétés par le système d'alerte soviétique comme des tirs de missiles : l'officier soviétique avait heureusement eu un doute. Un film, *L'homme qui sauva le monde*, lui serait plus tard consacré. D'autres cas existent aux États-Unis et même en France : pertes de bombes lors de crashes, communications erronées d'ordres impliquant l'arme nucléaire, accidents de sous-marins nucléaires... Des événements peu probables peuvent finir par se produire, on l'avait vu avec la centrale civile de Fukushima au Japon.

Le *Bulletin of the Atomic Scientists*, créé en 1945 par des scientifiques de l'Université de Chicago, dont plusieurs lauréats du prix Nobel, propose une *Doomsday Clock*, ou horloge de l'apocalypse, indicateur de notre vulnérabilité aux catastrophes pouvant provenir de l'arme nucléaire, des problèmes climatiques ou de nouvelles technologies. Elle indiquait en 2014 : « Cinq minutes avant minuit », valeur autour de laquelle elle avait oscillé avec de brèves périodes plus optimistes après la signature du TNP en 1968 ou après la fin de la Guerre froide. Elle indique en 2015 « Trois minutes avant minuit », en revenant ainsi à son pire niveau depuis sa création.

On est, craint l'homme, sur le *Titanic*, où la musique a continué à jouer comme si de rien n'était, avant de jouer, lorsque la catastrophe apparut inéluctable, *Plus près de Toi, mon Dieu*.

Une autre sourde menace est en fait le dérèglement climatique, probablement dû aux activités humaines, qui est déjà source de tensions et de guerres. La sécheresse en Syrie a probablement été l'une des causes de la guerre. Et les problèmes vont s'accroître avec le développement de pays qui voudront reproduire le mode de vie occidental. La population de l'Afrique est passée de 250 millions vers 1950 à un milliard, et pourrait passer à 2 à 3 milliards en 2050, celle de l'Inde a dépassé le milliard et va dépasser celle de la Chine..., avec tous les problèmes que ces évolutions démographiques vont entraîner si de profonds changements dans nos modes de vie n'ont pas lieu.

Le problème de l'eau, bien vital de l'humanité de plus en plus disputé dans certaines régions, qui est en partie relié au dérèglement climatique, est lui aussi, et risque de plus en plus d'être source de tensions et de guerres. Les considérations de court terme l'emportent, même si une certaine conscience des problèmes semble apparaître. Mais ils sont colossaux et les annonces ne semblent guère à l'homme à la hauteur des enjeux.

La conférence de Paris sur le climat va aboutir en décembre à un accord qui aurait pu lui redonner un peu d'optimisme. Mais les résultats précis sont limités et la manière dont les orientations adoptées seront mises en œuvre reste douteuse. Nicolas Hulot, conseiller pour la conférence, déclarera, selon *Le Monde* du 10 janvier 2016 : « L'avenir dira si c'est le début d'une extraordinaire ambition ou la fin d'une ultime mystification ».

Quant à l'état de nos sociétés, Stéphane Hessel nous avait dit : indignez-vous ! Il nous proposait de nous indigner contre les violations des droits humains, ce avec quoi on ne pouvait qu'être d'accord, mais cela devait-il conduire à approuver les guerres occidentales ? Il nous suggérait de nous indigner contre la condition des sans-papiers dans nos pays. Un motif d'indignation encore plus fort provenait du sort de tous ceux qui, fuyant leur pays en guerre ou espérant un avenir meilleur, tentaient désespérément de venir chez nous au prix de grandes souffrances et difficultés, et qui parfois périssaient en mer.

Les pays occidentaux sont largement responsables de cette situation, à la suite de manière générale de leur politique à l'égard des pays dits du Sud, et plus récemment à travers leur guerre en Libye et à celle qu'ils ont largement alimentée en Syrie. Ils tentent de s'opposer à la venue des réfugiés et des migrants en luttant contre les réseaux de passeurs, tout en s'apitoyant sur le sort des victimes et en accordant une aide humanitaire aux survivants pour se donner bonne conscience.

Mais il suffisait d'ouvrir nos frontières pour éviter les drames et éliminer les passeurs. Ces derniers exploitent les réfugiés mais ces derniers sont pourtant heureux de les trouver. S'apitoyer sur le sort des victimes paraît dans ces conditions à l'homme bien hypocrite, même s'il ne sait pas quelle serait la bonne solution dans l'état actuel du monde. Dans un monde idéal, chaque pays se développerait de manière permettant à ses habitants de vivre décemment, sans guerres, et les frontières seraient largement ouvertes à des échanges normaux entre les uns et les autres. On en est bien loin...

Une ouverture partielle des frontières aura lieu en 2015, sous la pression liée à l'afflux de réfugiés provenant des régions en guerre. Cette ouverture aura lieu en particulier en Allemagne, pays vieillissant à faible natalité : les migrants apportent une main d'œuvre peu qualifiée dont elle manque, et certains réfugiés sont des personnes qualifiées qu'elle n'a pas eu besoin de former. Mais le problème reste largement ouvert et les tragédies continuent.

Hessel nous suggérerait aussi de nous battre contre la misère, les inégalités, les injustices sociales, mais sa solution était là aussi le soutien en France au gouvernement en place depuis 2012, dont les politiques ne semblaient guère différer de manière tangible des précédentes. N'y a-t-il pas d'autre possibilité et sommes-nous impuissants à réellement modifier le cours des choses dans l'état actuel du monde, se demande l'homme qui n'a pas de réponse à cette question. Les événements en Grèce, cette année 2015, ne vont pas le reconforter.

## *Droit et justice internationale*

Et l'homme a perdu ses espoirs dans le droit international, en particulier dans le droit international humanitaire, et dans la justice internationale en lesquels il avait tellement voulu croire, en espérant qu'ensemble ils pourraient contribuer à la disparition des guerres. Les institutions internationales se heurtent toujours aux moyens de pression des États les plus puissants, en particulier des États-Unis, alors que les problèmes comme le problème climatique ou celui de l'eau... doivent être traités au niveau international.

Quant au droit international humanitaire, face à la pression de l'opinion, les pays occidentaux ont mis au point des moyens militaires sophistiqués permettant de limiter les pertes civiles lors de leurs attaques, et ils recourent de plus en plus à des moyens cachés, assassinats, forces spéciales, drones...sans parler des robots incontrôlés qui pourraient un jour remplacer les soldats. Ils contribuent aussi en partie à attiser des tensions et des guerres. Va-t-on en arriver à un stade où ils pourront prétendre éviter les pertes civiles et procéder à leurs guerres sans crainte de l'opinion, voire en affirmant œuvrer pour le bien de l'humanité, et peut-on s'en satisfaire ?

Une autre question ressurgit. Le droit a mis l'accent après 1945 sur la protection des civils, ce qui était compréhensible. Les guerres en Europe avaient été meurtrières au XIX<sup>e</sup> siècle puis lors de la Première Guerre mondiale, mais les morts étaient alors surtout les militaires. Puis les civils étaient devenus les principales victimes même si les soldats avaient aussi payé un lourd tribut.

Les militaires occidentaux avaient eux-mêmes subi des pertes, même faibles par rapport à celles de leurs adversaires, par exemple lors des guerres de la France et des États-Unis en Indochine et en Algérie. Ils étaient maintenant très largement épargnés, mais les soldats d'autres armées, ou les combattants d'organisations non étatiques, subissaient de lourdes pertes dans les guerres récentes, entre autres en Libye et en Syrie.

Or le droit n'interdit pas d'attaquer et de tuer les combattants. L'homme soulève la question lors de notre conférence de 2014. Rony Brauman dira avec ironie lors de la conférence : « La Première Guerre mondiale est celle que les humanitaires préfèrent, avec un rapport de 90 à 10 entre les morts de militaires et de civils. Donc c'était une guerre propre, visant les gens en uniforme et épargnant les civils... ». Le sort des soldats enrôlés dans les armées régulières ou des combattants d'organisations non étatiques doit-il nous laisser indifférents ?

Les progrès du droit étaient réels mais restaient limités et ses ambiguïtés permettaient toujours les interprétations souhaitées. Il était mieux respecté par les pays occidentaux qui avaient trouvé la parade, et ils l'invoquaient maintenant à leur profit, mais le problème de la disparité des moyens militaires restait ouvert et les guerres continuaient.

Les pacifistes, qui se méfiaient déjà en 1901, je l'ai évoqué, des tentatives d'« humaniser » la guerre, avaient-ils en fin de compte raison, se demande l'homme.

La justice internationale, elle, lui apparaît de plus en plus partielle. Le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie a rejeté l'examen des crimes de l'OTAN en Serbie en 1999, et les responsables croates, bosniaques ou kosovars de crimes commis lors des guerres en ex-Yougoslavie n'ont pas été inquiétés ou, si certains l'ont été, ils ont été presque tous libérés en 2012. Le Tribunal pour le Rwanda n'a poursuivi aucun responsable du FPR, arrivé au pouvoir en 1994, alors que des crimes ont aussi été commis de son côté, même s'ils n'ont pas eu l'ampleur du génocide, mais le président Kagamé est, dit-on, soutenu par les États-Unis.

La CPI dit toujours que peut-être il y aura d'autres poursuites. Le représentant de la nouvelle procureure nommée en 2013, affirme, lors de notre conférence de 2014, que sa politique est d'agir également envers tous. On attend encore en 2015, entre autres à propos des crimes de 2011 en Libye et en Côte d'Ivoire. Même le journal *Le Monde*, qui avait soutenu les interventions françaises, s'en étonnera en 2015...

Quant à la compétence universelle, quelques résultats ont été obtenus, mais ils sont restés très limités et aucune des poursuites n'a visé les responsables d'États puissants ou leurs alliés et protégés

À l'occasion des dix ans de fonctionnement de la Cour, un colloque avait été organisé fin 2012 par la Coalition française pour la CPI. La Cour, disait l'annonce, « est traversée par une crise de confiance, soumise aux critiques des pays du Sud lui reprochant d'épargner les grandes puissances et de ceux du Nord lui reprochant son coût et sa lenteur. Ce cap ne pourra être franchi ni dans le déni des critiques ni dans le désenchantement... ». Mais le colloque n'avait pas paru à l'homme à la hauteur de l'annonce.

Les représentants d'organisations humanitaires se battaient pour une augmentation de la participation des pays occidentaux européens au budget de la Cour, ou pour une loi de compétence universelle supprimant les « verrous » de la loi de 2010. Nous soutenions cette demande, reprise sans succès en 2015, mais elle ne concerne que les crimes définis par la Cour et, pour l'homme, le problème s'est déplacé : peut-on faire confiance à la Cour ou à la justice française pour poursuivre les responsables de pays occidentaux ou leurs alliés ? Peut-on encore et toujours dire que la Cour est jeune, qu'il faut lui laisser du temps...

Or, si la justice n'est pas impartiale et si elle n'agit pas selon des règles claires et équitables envers tous, elle ne rend justice qu'à une partie des victimes, ce qui n'apaise pas les tensions, et elle n'a pas d'effet dissuasif si certains savent qu'ils seront de toute façon condamnés en cas de défaite, alors que d'autres ne risquent rien ou pas grand-chose : le droit sera dans leur cas interprété en leur faveur...

La justice se discrédite en apparaissant ainsi comme un instrument au service des vainqueurs ou des puissants, en particulier occidentaux. L'homme en arrive à se demander si une réelle justice est possible dans l'état actuel du monde et s'il faut de nos jours parler de justice ou d'injustice internationale.

Certes, la justice devrait s'exercer, en particulier dans les cas les plus graves de crimes contre l'humanité ou de génocide mais, dans des situations moins tranchées, où des crimes sont commis des divers côtés, cela risque bien d'être toujours la justice des puissants qui, de plus, auront bonne conscience : les ambiguïtés du droit et les incertitudes dans l'établissement des faits permettent, plus ou moins consciemment, les interprétations souhaitées par les uns ou les autres. Quant aux dirigeants concernés, ils sont ou non déclarés responsables des crimes commis par leurs partisans... Une vraie justice est-elle finalement possible, se demande-t-il, dans l'état actuel du monde.

L'histoire évolue avec des avancées et des reculs, l'homme en a toujours été conscient, mais il ne sait plus si on peut parler d'un sens nous menant vers le progrès. Il y a dans nos pays, une assez grande liberté, même s'il reste des problèmes, et les droits humains y sont assez bien respectés, ce qui est le fruit d'une longue évolution. Mais les inégalités et les injustices sociales sont toujours là et l'attitude de nos pays dans le monde continue à poser bien des questions.

Quant à la France, elle est, dit-on, la patrie des droits de l'homme. Mais il y a, pense l'homme, deux France, celle qui a affirmé les principes fondamentaux plus tard repris dans la Charte de l'ONU et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui s'est battue pour la liberté, le progrès et en 2003 pour la paix, et qui a fait l'admiration dans le monde. Et celle qui a étouffé la liberté, a fusillé les Parisiens en 1871, a sa responsabilité dans la Première Guerre mondiale, que les progressistes, comme Jaurès assassiné, n'ont pu éviter, celle des expéditions et des guerres coloniales.

Et c'est aussi celle qui est devenue de nos jours le plus va-t-en guerre des pays occidentaux, en prétendant vouloir agir au nom des droits de l'homme, en ne voyant pas ou en feignant de ne pas voir les conséquences de cette posture, et en défendant des intérêts bien éloignés, pense l'homme, du seul souci du bien de l'humanité.

Notre France, si prompt à dénoncer les violations des droits de l'homme, vend des armes à l'Arabie saoudite, régime répressif qui commet de nombreux crimes au Yémen, à d'autres émirats qui ne sont guère plus recommandables, ainsi qu'à l'Égypte où la répression des opposants a été terrible et se poursuit. Mais ces pays sont nos alliés...

Les tragédies engendrées par l'utopie communiste ont anéanti l'espoir, dans un avenir prévisible, d'un monde plus juste. Combien de temps faudra-t-il attendre, se demande-t-il, deux siècles, trois siècles... si l'humanité n'a pas disparu entretemps, pour que voit le jour une organisation respectueuse de la planète, des libertés et du bien-être de chaque être humain et de chaque peuple, sans être soumise à la dictature de l'argent ?

Les élections de novembre au Venezuela marquent peut-être la fin de la « révolution bolivarienne » initiée par Chavez qui, avec tous ses défauts, avait cependant tenté de s'opposer à l'ordre dominant pour plus de justice sociale.



## Chapitre 8 Dépression

L'homme, qui regardait auparavant vers l'avenir avec une grande énergie, se replonge, en cette année 2015, dans le passé qu'il ressasse et reconstruit sans cesse. Il met au point les actions que nous aurions dû mener, les discours qu'il aurait dû tenir, examine les raisons qui nous auraient conduits à l'échec... Nous lui disons qu'il ne faut pas céder au pessimisme. Une introspection et une réflexion sur le passé peuvent être une source de progrès, mais elles deviennent obsessionnelles chez lui et l'enferment dans la mélancolie malgré toute l'amitié ou tout l'amour dont nous tentons de l'entourer.

À toutes les questions qu'il se pose face aux événements du monde et à l'impuissance qu'il ressent, s'ajoutent des problèmes, qui traduisent son malaise interne, dans sa relation avec la femme. La complicité et l'amour profonds qui les ont tellement unis se fissurent. Il y a toujours eu entre eux des discussions, parfois passionnées, mais elles se déroulaient dans le calme : on échangeait les idées, chacun était ouvert à l'autre et respectait son point de vue. Il avait d'ailleurs toujours eu une grande confiance en elle, et reconnaissait le plus souvent la pertinence de ses jugements.

Mais maintenant, il y a des éclats de voix parfois violents de sa part. Il se surprend à prononcer des paroles totalement hors de proportion avec la discussion et les problèmes évoqués. La femme lui répond tranquillement, comme toujours, avec amour. Il lui demande peu après de lui pardonner. Elle lui dit qu'il n'y a rien de grave, que le principal est qu'ils continuent à s'aimer, mais il est affecté par son propre comportement et se sent coupable.

Il aurait préféré la voir réagir de manière plus vive. Il ne comprend pas pourquoi il agit de cette façon et a l'impression de casser son bien le plus précieux, leur amour. Il s'en rend compte, mais est incapable de réagir et se sent entraîné dans une spirale dont il n'arrive pas à sortir.

À propos des événements du monde, c'était tellement plus simple, se dit-il parfois, d'être un spectateur extérieur des événements, comme il l'avait été auparavant, à la manière, me dit-il, de l'extra-terrestre de Voltaire observant de Sirius la situation bizarre sur notre planète, ou encore de l'entomologiste observant les mouvements désordonnés des insectes...Ce désordre cache d'ailleurs dans leur cas un ordre sous-jacent : chacun accomplit sa tâche au profit de la communauté, comme les fourmis de la fourmilière ou les abeilles de la ruche. Était-ce le cas de nos sociétés humaines et pouvait-on parler d'un certain ordre, voire de progrès ou de « sens de l'histoire » ?

Il ressasse les événements. Des communautés d'origines ethniques ou religieuses diverses cohabitaient en ex-Yougoslavie où il y avait eu de nombreux mariages entre personnes d'origine serbe, croate ou bosniaque, ou dans des pays musulmans où les communautés chrétiennes menaient une vie normale et où chiïtes et sunnites coexistaient aussi pacifiquement. Dans plusieurs pays africains, la coexistence entre communautés chrétiennes et musulmanes semblait aussi réalisée et, même au Rwanda, une coexistence plus ou moins calme avait semblé se mettre en place entre Hutus et Tutsis avant les événements terribles de 1994.

Et puis, brusquement, tout explosait. Des Hutus au Rwanda assassinaient leurs voisins et amis de la veille, y compris ceux parmi les Hutus qui cherchaient à les en empêcher, une guerre effroyable avait éclaté en Yougoslavie. Les communautés chrétiennes étaient persécutées et leurs membres assassinés dans certains pays arabes par des groupes islamistes fanatiques. L'hostilité entre chiïtes, sunnites et autres groupes musulmans, s'exacerbait.

Certes, il ne s'agissait pas, il le sait, de phénomènes uniques dans l'histoire de l'humanité, et on pouvait trouver des explications rationnelles à chaque événement. Une certaine stabilité était assurée par un pouvoir autoritaire, puis des tensions plus ou moins comprimées, s'exacerbaient et la violence se déchainait sous l'influence des groupes extrémistes.

Mais, même s'il sait que cela n'a rien de rationnel, il se rappelle ce qui l'avait déjà inquiété du temps de leur bonheur : les dieux sont jaloux du bonheur des hommes... Ils se vengeaient en instillant parmi les peuples les ferments de la discorde. Et ils s'étaient vengés de son bonheur et de son amour en insufflant, à la femme et à lui, cette folle envie de s'engager dans un combat pour le droit et la justice qui était, pense-t-il alors, de toute façon perdu d'avance et pour lequel ils avaient inutilement sacrifié leur vie.

Il avait longtemps mis une barrière entre lui et les événements du monde, dont il ne souffrait pas alors dans sa propre chair. Dans le domaine scientifique, les choses n'étaient pas non plus toujours simples, les problèmes étaient immenses, il y avait des moments de découragement, les progrès étaient lents, il fallait se donner beaucoup de mal pour des résultats incertains. Et peu nombreux étaient ceux qui parvenaient à des progrès décisifs. Mais chaque petite découverte donnait un réel bonheur et c'est ainsi que les grandes découvertes pouvaient finalement avoir lieu. Les résultats étaient passionnants, et on pouvait parler d'une évolution de nos connaissances vers le progrès. Était-ce le cas de l'évolution de l'humanité ?

Dans sa vie personnelle, les choses étaient également plus simples lorsqu'il était seul et n'avait pas à se soucier de l'autre, de ses sentiments, de la manière de se comporter avec lui. C'est une question qu'il s'était posée dans le passé, y compris à l'égard de la femme avant qu'ils ne découvrent ensemble leur amour. Puis tout s'était passé de manière tellement naturelle, tout était devenu tellement simple. Il se la pose à nouveau et la dépression, qui s'est installée, aggrave la situation.

Il est en bonne forme physique mais a maintenant plus de 70 ans. S'il oublie de se présenter comme senior dans des lieux leur offrant un tarif réduit, on lui demande s'il a droit à un tarif réduit, parfois avec tact : « Avez-vous droit à l'un des tarifs réduits proposés... » ou de manière directe, ou on ne lui pose même pas la question. Jusqu'alors, il s'en était amusé, en feignant de s'en étonner, et il en riait avec les personnes autour de lui : « Plaignez-vous ! », lui disaient-elles. Maintenant, cela l'irrite : ce n'est pas aux autres de décider de son âge...

Il a aussi l'habitude de laisser sa place dans le bus ou le métro aux personnes âgées ou aux enfants qu'il voit fatigués : c'est à tort, pense-t-il, qu'on leur demande de céder leur place aux adultes. Mais d'autres lui offrent maintenant parfois leur place. Il leur répondait jusque-là avec le sourire, c'était gentil mais ce n'était pas nécessaire, et il avait le plaisir de recevoir en retour un sourire des jeunes filles. Il se surprend maintenant à maugréer et à répliquer avec aigreur qu'il n'est pas moribond...

Les relations intimes avec la femme ont, elles aussi, changé. Il y avait eu entre eux une communion profonde de l'esprit et du corps. Les choses sont maintenant différentes. La femme lui dit avec amour qu'il n'y a rien de grave, que le principal est qu'ils soient ensemble et qu'ils s'aiment, mais c'est pour lui un tourment de plus qui s'ajoute à tout le reste. Le silence de la femme le déstabilise, il aurait préféré là aussi qu'elle lui fit des reproches.

L'année 2015 avance et il se sent de plus en plus anxieux dans un monde qu'il n'est plus sûr d'appréhender. Sans qu'il en ait conscience, la dépression s'est installée. Les questions qu'il se pose sont normales, nous le lui disons, mais il ne parvient plus à réfléchir sereinement. Il a du mal à dormir, fait des cauchemars, dont il se réveille fatigué. Parfois il lui arrive de faire des rêves où tout est magnifique, dans des paysages d'une beauté surnaturelle. Il comprend qu'il rêve mais désire continuer à profiter du sentiment de plénitude que le rêve lui procure. Cela ne dure jamais très longtemps.

Il me dit que lui revient en mémoire un film dans lequel le personnage s'est lancé avec enthousiasme dans la Résistance. Tout se passe bien, et puis tout se brouille, il y a des obstacles bizarres, les catastrophes s'accumulent... Il se réveille et se trouve sur une plage avec sa femme. Tout avait été un cauchemar lié aux craintes bien réelles qu'il avait éprouvées pendant la guerre. L'homme va-t-il lui aussi, se réveiller et voir que toutes ces guerres, tous ces malheurs de l'humanité ne sont qu'un mauvais rêve ? Est-ce possible que les hommes, ces créatures douées d'intelligence, ne sachent pas s'entraider pour le progrès et le bonheur de tous ?

Il va se réveiller et voir que tous les malheurs des hommes n'ont été qu'un mauvais cauchemar. Il savoure cette idée, mais sait bien qu'elle n'est pas réaliste et qu'il faut se résigner à vivre dans un monde où l'absurdité l'emporte sur la raison.

Il se souvient aussi, me dit-il, du récit d'un auteur américain que le professeur d'anglais leur avait fait lire au lycée et qui l'avait alors impressionné. Un combattant sudiste, pendant la guerre de Sécession, avait été fait prisonnier et pendu au-dessus d'un fleuve. Le récit décrit comment il parvient, à force d'énergie, à se détacher, tombe dans le fleuve, réussit à regagner la rive et, au milieu de nombreuses difficultés, arrive à franchir les lignes ennemies. Il se rapproche maintenant de la maison où habite sa famille. Il en voit déjà au loin le portail, aperçoit sa femme... mais les choses ne sont pas vraiment à leur place, tout se brouille... Il est en fait toujours pendu et va mourir : tout s'est passé dans sa tête.

La femme constate les pensées noires qui l'assaillent et qui alternent avec des moments où il retrouve un peu de sérénité. Elle conserve la volonté farouche de préserver leur amour, de le libérer de ses tourments et de poursuivre leur engagement. Elle sait aussi que tout ce qu'ils peuvent faire est en fin de compte assez dérisoire. Mais faut-il céder au pessimisme ? Ils jouent leur petite partition, au côté de beaucoup d'autres, pour le progrès de l'humanité.

Et puis, lui dit-elle, il y a tant de belles choses dans la vie, comme cet amour qui les unit et que personne ne peut leur enlever. Mais ses efforts sont de plus en plus vains, il leur échappe à tous deux, elle sent qu'elle a moins d'importance pour lui. Elle lui dit qu'ils doivent continuer à défendre ce qu'ils pensent juste, que leur amour est là, mais elle parvient de moins en moins à lutter contre son attitude dépressive.

Et l'homme par moments l'accuse même de l'avoir éloigné de la vie plus simple qui était la sienne avant leur rencontre, de l'avoir entraîné dans cette folle aventure, ce soi-disant engagement pour le droit, la justice et la paix qui ne mène à rien. Elle tente de lui répondre gentiment, comme toujours, avec amour, mais elle est désemparée et ne sait trop que faire.

L'année se déroule ainsi sur une alternance de moments où il retrouve le goût de la vie et reprend ses activités, repense aux problèmes du monde, et de moments où tout lui semble vain et absurde. Il ne parvient pas alors à comprendre pourquoi il s'est tellement passionné dans sa vie, d'abord pour des questions scientifiques qui lui paraissent maintenant, avec le recul, bien dérisoires, voire sans intérêt, puis pour ce soi-disant combat pour le droit, la justice et la paix qui lui semble désormais bien stérile, sans parler de son amour qui a pourtant tellement illuminé sa vie. Il est alors envahi par des pensées sombres. Il est fatigué, perd l'appétit, et n'est plus en état de réagir et de retrouver une activité normale.

Et il se pose et se repose alors de manière obsessionnelle les questions fondamentales sur le sens de la vie. Personne ne peut y répondre, il l'a toujours su et il avait décidé, comme la plupart d'entre nous, de les mettre de côté : la vie lui apparaissait alors passionnante même si on ne savait pas pourquoi on était là, et si on savait qu'on était destiné à mourir. Mais, il en est de plus en plus conscient, peu d'entre nous laisseront une trace de notre passage dans ce monde. Et avec les années et les siècles, même ceux qui auront réussi à laisser une trace, tomberont dans l'oubli...jusqu'à la disparition finale de l'humanité...

Même s'il sait que cela n'a rien de scientifique ni de rationnel, il a maintenant sur un plan philosophique, me dit-il, l'impression que nous sommes le jouet d'on ne sait quelle puissance supérieure, d'une expérience qui l'amuse ou la laisse au mieux indifférente, comme nous le sommes nous-mêmes à l'égard des insectes dont la vie ou la mort nous importent peu s'ils ne nous dérangent pas, et que nous pensons alors uniquement à tuer alors que chaque être vivant est une merveille de la nature.

Cela lui rappelle, m'explique-t-il, les expériences que les scientifiques mettent en place, en fixant les conditions initiales de manière à obtenir, si tout va bien, des résultats intéressants. De même, cette puissance avait mis en place l'immense expérience que serait notre univers, qui avait conduit, après le « big-bang » initial, à l'apparition des galaxies, des étoiles, de planètes comme la nôtre, puis de la vie et de ce phénomène mystérieux qu'est la conscience. Cette évolution n'avait été possible que grâce à la valeur de certaines constantes physiques fondamentales : des valeurs légèrement différentes auraient pu conduire à un univers sans intérêt.

Certains scientifiques parlaient à cet égard d'un « principe anthropique » : tout semblait avoir été mis en place, d'une certaine façon, pour que l'homme puisse apparaître... Certes, cela n'avait rien de scientifique, il le savait, et on ne pouvait que constater l'évolution de notre monde, même s'il était toujours intéressant de faire des hypothèses et d'étudier ce qu'auraient pu ou pourraient être d'autres mondes possibles, voire des mondes parallèles...

Savoir si notre univers résultait de la volonté d'un Créateur ou d'on ne sait quelle puissance supérieure, ou était le fruit d'on ne sait quel hasard, sortait du cadre de la science, il le savait : la science ne pouvait que tenter de comprendre, ce qui était déjà beaucoup, et ce qui avait été achevé était déjà une prouesse incroyable, ce qu'était notre univers et son évolution. Et on ne comprenait encore qu'une partie infime des mystères de la nature.

Il sait tout cela, mais ne peut s'empêcher d'y penser sur un plan philosophique, et tourne et retourne dans sa tête toutes les questions qu'on peut se poser sur le sens de la vie. Et la puissance supérieure qu'il imagine se moque bien de tout ce qui peut nous arriver, des drames, des guerres, et elle nous a de toute façon condamnés à mourir. Doit-on accepter d'être son jouet ou doit-on se révolter, s'y opposer par le suicide ? Le problème est qu'en agissant ainsi, on serait probablement encore son jouet, cela serait un élément intéressant de plus dans son expérience...

Il fallait, on n'avait pas d'autre choix, se résigner à l'absurdité de notre condition.



## Chapitre 9 Dénouement

C'est sur ces entrefaites, alors qu'il était assailli par tous les problèmes que j'ai évoqués et qu'il avait de plus en plus de mal à agir rationnellement, qu'eut lieu, fin décembre, l'attaque cérébrale dont l'homme fut victime. Les recherches médicales, les meilleurs spécialistes me le confirmèrent, montrent que le risque d'AVC est augmenté par les tensions et la dépression, et je crois qu'elles jouèrent un rôle majeur dans son cas.

Il fut de plus en plus handicapé, mais le pire fut la destruction de ses facultés mentales. Il tenta de continuer ses activités avec l'aide de la femme, mais cela devint vite bien difficile, il y eut des rechutes et les médecins ne prévoyaient pas d'issue favorable. Il avait du mal à se déplacer et de longues périodes sans conscience claire de la réalité, avec des « absences » au monde.

La femme se sentit profondément coupable. C'était sous son influence qu'il avait quitté son rôle d'observateur, qu'il s'était engagé et avait commencé à souffrir de ce qui se passait dans le monde. Cet engagement avait aussi été à l'origine de dissensions entre eux qui avaient pu le rendre malheureux. Même si elle se rendait compte qu'il n'y avait que peu d'espoir, il lui était impossible de renoncer, elle ne voulut pas se déclarer vaincue, et voulut croire que les choses pouvaient s'améliorer.

Elle se dévoua totalement à lui avec toutes ses forces. Elle réussit un certain temps, puis il y eut une nouvelle dégradation. Il fallait l'aider à marcher, ce qui était de plus en plus difficile, et il devait marcher si on voulait éviter des complications circulatoires. Il fallait aussi l'aider à s'alimenter. Les périodes où il était absent au monde se firent plus longues et des « délires » apparurent.

Il inventait des faits autour des sujets pour lesquels il s'était passionné. Un jour, il me dit qu'il venait d'assister à une réunion internationale qui avait enfin résolu le problème israélo-palestinien. Israël avait compris qu'il devait accepter de vraies concessions pour parvenir à la paix. Ou bien les négociations sur la Syrie allaient vraiment aboutir, la voie s'ouvrait vers l'abolition de l'arme nucléaire... Était-ce prémonitoire ?

Mais, si on essayait de lui faire préciser, il s'embrouillait et murmurait : « C'est compliqué ». Un jour, il venait de voir une émission sur une croisière. Lorsque je lui rendis visite, il m'expliqua qu'il était coincé en mer alors qu'il devait assister à une réunion importante... Je lui répondis en souriant que moi, qui lui parlais, étais bien à Paris. Cela le plongea dans la perplexité et il murmura à nouveau : « C'est compliqué ».

Il y avait cependant encore parfois des périodes de lucidité. La femme continua à se battre avec toute son énergie. Elle était heureuse quand il recevait des visites. Parfois sa conscience se réveillait alors. Il redevenait un peu présent au monde, tentait de se lever, esquissait un sourire et tendait la main pour saluer les visiteurs. Mais, à part les amis les plus proches, les visites s'espacèrent : chacun était reparti dans ses activités.

Les lueurs de conscience devinrent de plus en plus brèves, il ne reconnaissait plus ses amis ni même parfois la femme. Il lui arrivait de prononcer son prénom et il partait alors d'un grand éclat de rire comme s'il venait de redécouvrir quelque chose d'important. Les visiteurs ne pouvaient que constater l'écart entre la situation réelle et les espoirs qu'elle voulait conserver.

Il était de plus en plus faible, il était de plus en plus difficile de le faire marcher, il avait du mal à avaler et refusait le plus souvent de boire et de s'alimenter. La femme l'assistait de toutes ses forces et, sans s'en rendre compte, dormait peu, ne mangeait presque plus et s'affaiblissait. Les deux enfants dévoués et moi-même tentions de la raisonner : elle devait se préserver, ne serait-ce que pour pouvoir venir en aide à l'homme. Mais elle ne se rendait pas compte de son état.

Allongé dans son lit médicalisé, l'homme avait été placé sous perfusion et ne bougeait plus depuis deux jours. La femme le crut mort. Elle ressentit un malaise diffus qui était en fait le début d'une crise cardiaque. Elle appela sa fille dévouée qui comprit vite ce qui se passait et la fit transporter à l'hôpital. La femme se remit de cette attaque, mais était très affaiblie et dut accepter de s'éloigner dans une maison de convalescence.

L'homme se rétablit. Le personnel de la maison spécialisée où il fut placé était dévoué mais soumis à un travail difficile qui ne lui permettait pas de s'occuper suffisamment de chaque personne. Les deux enfants dévoués et moi-même nous organisâmes pour être présents le plus possible auprès de lui. Il n'avait pas repris une conscience claire, restait confus, totalement dépendant et la plupart du temps absent au monde. Il avait pourtant encore des éclairs de conscience. Nous lui présentâmes une fois les lettres d'un jeu de scrabble. Il les considéra, puis brusquement reconstitua avec ces lettres le prénom de la femme et partit d'un grand éclat de rire.

On le vit encore tenter de se soulever, esquisser un sourire et tendre la main aux visiteurs. Il lui arriva de demander : « Mais où est-elle ? ». On n'osait pas lui répondre, et il redevenait absent. La femme se rétablit elle aussi, tout en ayant pris conscience qu'elle devait économiser ses forces. Elle retourna auprès de lui en acceptant, contrainte et forcée, de limiter sa présence.

Le temps passa puis, un jour, nous trouvâmes l'homme allongé, une de ses jambes était froide. Il y avait eu probablement un accident circulatoire lié au fait qu'il était resté longtemps allongé sans bouger. Nous le fîmes de suite transférer dans un grand hôpital parisien proche. L'interne qui nous reçut nous affirma qu'il n'y avait rien à faire : l'homme allait mourir. La femme ne se résigna pas et réussit à rencontrer un chirurgien qui lui expliqua qu'on pouvait le sauver en amputant la jambe, pour éviter que la gangrène ne se répande dans le corps. Mais ce serait, selon l'hôpital, de l'acharnement thérapeutique dans sa situation.

La femme et le fils dévoué de l'homme étaient tous deux en accord pour ne pas pratiquer d'acharnement thérapeutique si telle était la volonté de la personne concernée, mais ce n'était pas clairement le cas. Le fils était même favorable à l'euthanasie, qui implique un geste pour donner la mort, s'il y avait eu une volonté exprimée dans ce sens par la personne. Mais cela n'était pas non plus le cas et il restait encore à son père des lueurs de conscience.

La femme voulut se battre, mais il fallait faire très vite. Le fils de l'homme pensa nécessaire de réunir un conseil de famille auquel elle ne put participer. Tous, sauf lui, se rangèrent à l'avis de l'hôpital. Le médecin personnel de l'homme fut du même avis : il n'aurait pas insisté, dit-il, pour son propre père.

Le cœur serré, il douta toujours par la suite, me confiera-t-il, de cette décision, le fils s'inclina. L'homme fut placé dans un service de soins palliatifs où lui furent administrées des doses de morphine de plus en plus fortes, le rendant inconscient, suffisantes pour lui éviter la douleur, mais pas trop fortes pour ne pas hâter la mort. C'était, disait-on, la façon éthique de procéder... Les autres membres de la famille, jusque-là bien peu présents, se pressèrent alors à son chevet...

Pour la femme, les deux enfants dévoués et moi-même, ce qui se passait à l'hôpital n'avait plus d'importance, tout se passait maintenant pour nous à un autre niveau, celui de la mémoire et de la fidélité à l'homme, à ce qu'avait été sa vie et à ce qu'il avait essayé d'accomplir.

Au bout de cinq jours, tout fut terminé. Les dieux s'étaient vengés.

## Épilogue

Notre association avait cessé ses activités. La femme avait dû consacrer son énergie à tenter de le remotiver avant son attaque puis à l'aider. Sans l'impulsion qu'ils avaient su donner, l'équipe qui s'était constituée autour d'eux ne saura plus poursuivre. Je continuais à faire ce que je pouvais, mais c'était eux qui avaient été l'âme de l'association. Sans eux, elle était perdue.

Nous n'avions certes pas beaucoup influencé les événements du monde, mais nous avons peut-être un peu contribué, à notre façon et avec d'autres, à l'évolution des idées. Au moins nous l'avions tenté. L'ensemble des conférences que nous avons organisées, dont beaucoup avaient été suivies de publications, représentait un patrimoine réel grâce à la qualité des intervenants et des exposés, et les points de vue alors minoritaires qui s'y étaient exprimés s'étaient souvent révélés par la suite pertinents.

Ce qui s'est passé dans le monde après les événements que j'ai évoqués est bien connu et je n'y reviens pas. Nous avons encore assisté à bien des drames, les problèmes fondamentaux de l'humanité ne sont pas résolus, mais il y a aussi des raisons d'espérer et les scénarios les plus pessimistes, qui avaient inquiété l'homme, ne se sont pas (encore ?) produits.

Après sa disparition, la femme retrouva son calme intérieur. Il lui restait quelque chose que personne ne pourrait lui enlever, l'amour qu'elle avait connu. Elle en resterait toujours reconnaissante envers la Providence, et c'est l'image de l'homme intelligent, sensible, actif et généreux qu'elle avait connu, qu'elle garderait de lui. Elle comprit que leur engagement correspondait aussi à un désir profond de sa part et qu'il avait été aussi pour lui une source d'accomplissement malgré ses conséquences.

Elle conservait son espoir dans l'avenir de l'humanité. Elle comprenait les angoisses et les tourments de l'homme mais continuait à croire que, malgré les difficultés, les reculs et les tragédies, le monde finirait par évoluer dans le sens du progrès, et elle savait que, s'il s'était engagé avec elle, c'est que lui aussi portait cet espoir. Et, là où il avait imaginé à la fin de sa vie une puissance supérieure qui se moquait bien de ce qui pouvait nous arriver, elle gardait le rêve d'un Amour immanent entourant l'humanité, malgré les drames. Peut-être était-ce ce qui lui restait de sa foi chrétienne et du message que le Christ avait voulu transmettre aux hommes.

Elle espérait continuer à agir pour le progrès de l'humanité, mais ressentait d'abord le besoin de se retirer en elle-même. L'idée d'une retraite dans les conditions austères d'un couvent l'attira. De nombreux couvents, abbayes et monastères ouvrent de nos jours leurs portes aux personnes, croyantes ou non, qui souhaitent se retirer, au moins temporairement, du monde pour méditer. Et elle, qui avait été passionnée par la grande littérature du passé, rejoignait ainsi la tradition, dans les romans des siècles passés, selon laquelle les personnes ayant subi un choc très grave dans leur vie se retirent dans un monastère ou un couvent.

Peut-être était-ce aussi une manière de renouer avec la foi chrétienne qui avait été la sienne et à laquelle elle n'avait pas entièrement renoncé. Elle se retira à l'abbaye Notre-Dame de la Paix, près de Cannes sur la Côte d'Azur où ils avaient été si heureux ensemble lors de leurs randonnées dans la nature ou pendant les éditions du Festival de Cannes. L'abbaye était en retrait sur les hauteurs, dans le calme, au milieu des oliviers, et la femme pouvait contempler devant elle l'immensité de la mer...

Puis elle est revenue parmi nous et intervient avec autorité lors de réunions auxquelles elle est invitée. Sa dignité et sa compétence sont toujours appréciées. La disparition de l'homme a cependant cassé quelque chose en elle, et elle ne s'en est jamais entièrement remise. Elle intervient avec un certain détachement qui correspond peut-être à plus de recul et de sérénité.

Dans sa vie personnelle, elle n'a pas eu d'autre amour et est toujours restée fidèle à l'homme dans ses pensées. Les années passent mais ne semblent pas avoir prise sur elle, elle est toujours belle comme elle l'était à l'époque de ce récit, et elle continue à vivre avec une élégance et une distinction qui font l'admiration de tous. Je suis probablement toujours un peu amoureux d'elle mais cela reste platonique.

Nous sommes restés très proches et dînons souvent ensemble. Je la vois aussi lors des réunions du comité d'une fondation que le fils dévoué de l'homme a créée à sa mémoire. La fondation attribue chaque année deux prix. L'un est destiné à récompenser des travaux novateurs dans le domaine du vieillissement et du cerveau, l'autre à des actions d'analyse et de réflexion pouvant contribuer à la paix dans le monde, dans la ligne de ce que l'homme et la femme avaient voulu faire.

Le fils dévoué de l'homme et moi-même avons convaincu la femme d'y être directement associée en mémoire de leur amour et de leur engagement commun, et la fondation porte leurs deux noms. Je fais partie avec un grand plaisir de son comité pour le choix des lauréats du second prix de la fondation. Nous nous voyons aussi avec plaisir et émotion lors des réunions du comité et de la cérémonie de remise des prix à laquelle assistent de nombreux amis et personnalités.

Avec le temps, leur amour et leur engagement sont de plus en plus apparus à de nombreuses personnes de leur entourage, et au-delà, comme une petite mais réelle lumière dans la grisaille et les difficultés de la vie et dans les graves problèmes du monde.

Je m'arrête ici. Il est maintenant temps pour moi de passer définitivement le flambeau à nos successeurs.





## Postface

J'ai écrit dans ma vie des livres scientifiques et plus récemment des livres sur le droit international et la guerre, mais je n'avais pas imaginé écrire un texte de fiction. C'est après avoir assisté dans le métro à une scène voisine de celle que raconte le narrateur au début du prologue, que j'ai ressenti la nécessité d'écrire ce récit : il s'est imposé à moi, en trois actes, comme une tragédie grecque, un amour tardif, un engagement commun pour le droit, la justice et la paix, un destin.

L'idée de tragédie grecque est d'abord liée aux événements du monde : on assiste bien souvent à un enchaînement implacable de circonstances conduisant aux drames que nous connaissons. Tragédie grecque aussi au niveau individuel : l'homme pense ici pouvoir s'engager avec la femme qu'il aime à ses côtés, mais les tensions et dilemmes liées à cet engagement le conduiront à son destin.

L'histoire d'amour est inspirée de celles de personnes que j'ai connues et est peut-être, de ma part, une histoire rêvée. Je suis probablement un peu présent dans chacun des principaux personnages, l'homme, qui a toujours été sensible à la fragilité des choses humaines, a cru pouvoir s'engager mais est finalement rattrapé par les dilemmes et tensions liées à cet engagement, la femme, plus sensible, moins dans l'abstraction, plus forte aussi, et le narrateur, plus neutre. Je ne leur ai pas donné de nom dans la mesure où chacun représente, je crois, une certaine forme d'universalité. L'homme a perdu sa foi dans l'avenir de l'humanité face aux tragédies ainsi qu'aux absurdités de notre monde, la femme, elle, conserve malgré les drames son espoir dans l'avenir et le progrès de l'humanité.

Je ne crois pas à un « destin » ou « fatum » qui s'imposerait *a priori* aux hommes, mais l'idée est intéressante sur un plan philosophique et se comprend quand on observe l'enchaînement des événements qui conduisent les sociétés ou les personnes individuelles à leur sort. Le destin de l'homme s'est imposé à moi dès le départ. Peut-être était-ce le prix à payer pour le bonheur que les personnages ont connus : les dieux sont jaloux du bonheur des hommes... Il est possible aussi qu'en reportant sur lui les tensions que j'ai vécues et en le faisant disparaître, j'aie voulu me débarrasser avec lui de ces tensions...

Son destin est moins artificiel qu'il ne l'est souvent dans les grandes histoires d'amour qui se terminent mal le plus souvent, je l'ai évoqué au cours du récit. On sait que les personnels humanitaires agissant sur le terrain peuvent être sujets à de graves troubles post-traumatiques. Il ne s'agit pas ici d'action sur le terrain mais d'une confrontation intellectuelle forte aux drames, mais une telle confrontation peut entraîner des conséquences voisines, poussées ici à leur paroxysme.

Le récit parle beaucoup du droit international et des guerres, et il peut ainsi apparaître comme une sorte d'essai juridico-romanesque ou de documentaire-fiction. J'ai cependant essayé d'aller un peu plus loin sur le plan humain.. Au lecteur éventuel de se faire son opinion. Je remercie par avance tous ceux qui voudront bien s'intéresser à ce récit et me faire leurs remarques.

Daniel Lagot (dlagot@laposte.net)

## **Annexe : sigles utilisés**

CICR - Comité international de la Croix-Rouge

CIJ - Cour internationale de Justice

CPI - Cour pénale internationale

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

HCR - Human Rights Watch

MSF - Médecins sans frontières

ONU - Organisation des Nations unies

OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

TNP - Traité de Non Prolifération



## Plan du livre

<i>Note préliminaire et remerciements.....</i>	<i>7</i>
<i>Prologue.....</i>	<i>9</i>
<b>ACTE I AMOUR</b>	
<i>Chapitre 1 Le passé.....</i>	<i>17</i>
<i>Chapitre 2 Un amour tardif.....</i>	<i>29</i>
<i>Chapitre 3 Tourmant.....</i>	<i>37</i>
<b>ACTE II ENGAGEMENT</b>	
<i>Chapitre 4 Enthousiasme.....</i>	<i>47</i>
<i>Chapitre 5 Tiraillements.....</i>	<i>63</i>
<i>Chapitre 6 Tensions.....</i>	<i>79</i>
<b>ACTE III DESTIN</b>	
<i>Chapitre 7 Soubresauts.....</i>	<i>97</i>
<i>Chapitre 8 Dépression.....</i>	<i>113</i>
<i>Chapitre 9 Dénouement.....</i>	<i>121</i>
<i>Postface.....</i>	<i>129</i>
<i>Annexe : sigles utilisés.....</i>	<i>131</i>
<i>Plan du livre.....</i>	<i>133</i>

## UN COMBAT POUR LA PAIX

Alors qu'il s'est refusé jusque-là à tout engagement devant la fragilité et l'impermanence des choses humaines, un homme découvre l'amour et s'engage, avec la femme qu'il aime à ses côtés, dans un combat pour le droit, la justice et la paix au milieu des guerres de notre temps.

À travers ces personnages, c'est l'histoire des guerres de notre temps qui est retracée avec les tensions et dilemmes liés à ce combat. face aux tragédies dans le monde, aux difficultés d'agir à leur égard et aux divergences qui vont apparaître avec les grandes organisations humanitaires à propos de la justice internationale et des guerres en Libye puis en Syrie. Comme dans une tragédie grecque, ces tensions conduiront les personnages à leur destin.

Outre une émouvante histoire d'amour, ce livre, basé sur des faits réels, apporte un éclairage et des informations simples et peu connues sur le droit international et ses problèmes, et sur les guerres de notre temps. Il est aussi une réflexion sur les tragédies de l'histoire : face aux drames et aux absurdités de notre monde, doit-on céder au pessimisme ou conserver l'espoir dans l'avenir de l'humanité ?

*Daniel Lagot a fait une carrière scientifique au cours de laquelle il a entre autres présidé plusieurs grandes conférences internationales à l'UNESCO. Il s'est plus récemment intéressé au droit international et aux guerres de notre temps, et est l'auteur de plusieurs ouvrages à ce sujet. Les fondations qu'il a créées, sous l'égide de la Fondation de France, soutiennent des projets novateurs dans les domaines de la science, de la recherche médicale, et du droit international et de la paix. Il est entre autres le créateur du prix Henri Poincaré qui a notamment récompensé le mathématicien français Cédric Villani.*